

Bonne
gouvernance
et Fonction
publique

Finances
publiques

Santé

Jeunesse

Aide
à la jeunesse

Enseignement

Enseignement
non-obligatoire

Accueil de la
petite enfance

Culture

Recherche

Priorités
institutionnelles

Sport

PROGRAMME COMPLET

DU MOUVEMENT RÉFORMATEUR

élections 2009

Pour La Communauté Française

liste
MR 8
RÉINVENTONS L'AVENIR

A. Bonne gouvernance et Fonction publique	7
A1 Constat.....	7
A2 Bilan.....	7
Le MR propose :	13
• Objectiver des recrutements et des promotions.....	13
• Améliorer la qualité de notre administration.....	13
B. Les Finances publiques	13
B1 Constat et bilan.....	13
B2 Le MR propose :	13
• Piloter le budget et les finances publiques en temps réel.....	14
• Créer des synergies avec les Régions Wallonne et Bruxelloise pour une gestion optimale des moyens budgétaires relatifs à des matières transversales.....	14
• Assurer un suivi rigoureux des recommandations et avis de la Cour des comptes.....	14
C. La Santé	15
C1 Contexte général.....	15
C2 Traiter la santé mentale et la souffrance psychique.....	15
C3 Humaniser l’hospitalisation des enfants et des adolescents.....	16
C4 Promouvoir la santé cardio-vasculaire.....	16
C5 Prévenir et lutter contre l’obésité.....	16
C6 Lutter contre les assuétudes.....	17
C7 Prévenir les traumatismes et promouvoir la sécurité.....	17
C8 Systématiser l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle de nos jeunes dans les écoles.....	18
C9 Lutter contre les cancers.....	18
C10 Encourager la recherche scientifique.....	18
D. La Jeunesse	19
D1 Constat.....	19
Le MR propose :	19
• Renforcer la démocratie participative.....	19
• Refinancer les organisations de jeunesse.....	19
• Mieux gérer les ressources humaines.....	20
• Mieux gérer les infrastructures à destination de la jeunesse.....	20
E. L’Aide à la Jeunesse	21
E1 Constat général de cette législature.....	21
E2 Délinquance juvénile.....	22
• Plus de sécurité à l’école.....	22
Le MR propose :	22
• Une citoyenneté responsable.....	22
• Une prise en charge immédiate et responsabilisante.....	22
• Lutter contre l’impunité.....	22
• Soutenir les directions d’écoles.....	22
• Lutter contre le décrochage scolaire.....	22
• Sécuriser les bâtiments scolaires.....	22
• Renforcer les collaborations.....	22
• Application de la circulaire fédérale.....	22
• Un centre de rescolarisation et de resocialisation.....	22
• Prise en charge complète des victimes d’actes de violence.....	22
E3 Fin de l’impunité pour les jeunes délinquants.....	23
• Des pistes	23
• Une réforme profonde de la gestion des IPPJ.....	23
Le MR propose :	24
• Un mécanisme précis de suivi du parcours du jeune.....	24
• Augmenter le nombre de places d’urgence.....	24
• Une véritable politique de prévention.....	24
• Renforcer les rapprochements.....	24
• Utiliser l’outil statistique.....	24
• Une prise en charge adaptée en fonction de la typologie du mineur délinquant.....	24
• Une prise en charge adaptée des mineurs abuseurs sexuels.....	24
• Etablir des liens avec les services d’accueil et d’aide aux victimes.....	24

E4 Maltraitance infantile	24
• Priorité à l'enfant.....	24
Le MR propose :	
• Recentrer la mission de l'ONE.....	25
• Accroître le personnel de terrain.....	25
• Valoriser les approches coordonnées entre ONE et Aide à la jeunesse.....	25
• Consultations obligatoires pour enfants.....	25
• Aborder le conflit de l'enfant-roi et du parent en déficience d'autorité.....	25
• Un dossier propre à chaque enfant.....	25
• Développer les familles d'accueil, d'urgence, de parrainage... ..	25
• Développer le non résidentiel.....	25
• Réduire le nombre de comités, conseil d'avis.....	25
• Repenser la prise en charge précoce des enfants en danger.....	25
• Une équipe sos-enfants.....	25
• Augmenter le nombre de pédopsychiatres.....	25
• Education à la parentalité.....	25

F. Enseignement.....27

F1 Des têtes bien faites et un bagage utile :	27
• Les valeurs, un socle commun non négociable.....	27
• Les savoirs et les compétences.....	28
• L'enseignement maternel.....	28
• L'enseignement primaire.....	29
• L'enseignement secondaire.....	30
• Au-delà des apprentissages.....	33
• L'évaluation.....	34
• Autour de l'école.....	35
F2 Une école pour tous :	36
• Stop aux ghettos, oui à la mixité.....	36
• Soutenir les élèves dans leurs difficultés.....	37
• Les enseignants.....	39
• Les autres personnels de l'école.....	43
• Les parents et l'école.....	44
• Des bâtiments qui donnent envie d'apprendre.....	44
F3 Stopper la politisation et les dérives idéologiques :	45
• Stop à la politisation, place à l'efficacité.....	45
• Stop aux dérives idéologiques, place à la liberté.....	47
F4 L'enseignement en quelques chiffres	48

G. Enseignement non obligatoire.....51

G1 Enseignement supérieur	51
• Contexte.....	51
• Bilan.....	51
Le MR propose :	51
• D'adopter un décret-cadre.....	51
• D'intégrer les cursus de type long hors-université au sein des institutions universitaires.....	51
• De positionner l'enseignement supérieur de type court.....	52
• D'offrir un système de passerelles entre filières.....	52
G2 Enseignement artistique	52
• Contexte.....	52
• Bilan.....	52
Le MR propose :	52
• Revoir l'extra-scolaire en profondeur.....	52
• Un matériel technologique et pédagogique adéquat et un audit sur les bâtiments.....	52
• Augmenter le nombre d'artistes enseignants.....	52
G3 Enseignement de promotion sociale, formation continue et enseignement à distance	53
• Contexte.....	53
• Bilan.....	53
Le MR propose :	53
• Développer ou renforcer les passerelles.....	53
• Repenser la collaboration avec la formation professionnelle.....	53
• Un cadre légal et financier à la formation continue.....	53

• Développer les collaborations enseignement à distance, enseignement de promotion et la formation continue.....	53
• Emploi des nouvelles technologies de l'information.....	53
H. Accueil de la petite enfance.....	55
H1 Constat général de cette législature : pénurie de places.....	55
Simplification institutionnelle.....	55
• Un seul ministre.....	55
• Une évaluation extérieure et indépendante de l'ONE.....	55
Fin de la discrimination entre milieux subventionnés et non- subventionnés.....	56
Le MR propose :.....	56
• Harmoniser les normes ONE.....	56
• Améliorer le statut des accueillantes d'enfants.....	56
• Encourager les accueillantes autonomes en augmentant la déductibilité fiscale.....	56
• Augmenter la déductibilité fiscale pour les parents.....	56
• Un guichet unique.....	56
• Maison d'Enfants et un plan d'action.....	56
• Reconnaître les formations IFAPME.....	56
• Augmenter le nombre d'accueillantes pouvant s'associer.....	56
• Permettre aux pensionnés de poursuivre leurs activités.....	56
Offrir la possibilité de créer des crèches d'entreprises et améliorer le plan SEMA.....	56
Le MR propose :.....	57
• Permettre aux chefs d'entreprise de créer leur propre milieu d'accueil.....	57
• Simplifier la réglementation.....	57
• Encourager les partenariats publics-privés.....	57
Accueil temps libre : enfants de 3 à 12 ans.....	57
Le MR propose :.....	57
• Revoir les modalités de l'accueil.....	57
• Recenser tous les acteurs culturels, sportifs, éducatifs et de loisirs.....	57
• Prévoir un transport scolaire encadré.....	57
• Prévoir des temps de repos pour les enfants.....	57
I. Un autre monde culturel est possible.....	59
I1 Constat.....	59
I2 Bilan.....	59
Le MR propose :.....	60
• L'intervention publique démocratisée.....	60
• De nouveaux moyens de financement.....	60
• Les enjeux de la révolution numérique assumés.....	61
• Une vraie place pour la culture à l'école.....	62
• Un service public de radiodiffusion pour tous.....	63
• Une offre radiophonique maximalisée.....	63
• Un statut pour les artistes.....	63
• La cohérence francophone restaurée.....	64
J. La recherche.....	65
J1 Contexte.....	65
J2 Bilan.....	65
Le MR propose :.....	65
• Mieux coordonner la politique scientifique en Belgique.....	65
• Réserver une place de choix à la recherche dans le nouveau paysage des universités et des hautes écoles fusionnées.....	65
• Diminuer de 21% à 6% la TVA sur toutes les fournitures et infrastructures mobilières ou immobilières.....	66
• Harmoniser les différents statuts du chercheur.....	66
• Encourager la mobilité des chercheurs.....	66
K. Nos priorités institutionnelles.....	67
• Créer un véritable Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	68
• Créer un véritable Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	68
• Créer des complémentarités et des coordinations entre les politiques menées dans les deux Régions.....	68
L. Sport.....	71

L1 Constat	71
L2 Bilan	72
Le MR propose :	73
• Infrastructures sportives.....	73
• Le sport à l'école.....	73
• Le sport pour tous.....	74
• Le sport d'élite.....	75

Bonne
gouvernance
et Fonction
publique

Finances
publiques

Santé

Jeunesse

Aide
à la jeunesse

Enseignement

Enseignement
non-obligatoire

Accueil de la
petite enfance

Culture

Recherche

Priorités
institutionnelles

Sport

A. Bonne gouvernance et Fonction publique

A1 Constat

La Fonction publique communautaire, si elle est utile et indispensable pour répondre aux missions de service public qui lui reviennent, n'en demeure pas moins malade de sa désorganisation, de sa léthargie, de son absence de remise en question et de son poids exagéré dans certains domaines par rapport aux besoins réels.

Depuis le début de la législature, nous n'avons cessé de dénoncer une série de dysfonctionnements au sein de la fonction publique de la Communauté française, que ce soit en termes de recrutement, de désignations, de fonctionnement, de statuts, etc.

La politisation des désignations dépasse l'entendement et les ministres successifs de la fonction publique ont largement encouragé le recours aux contractuels et les nominations entre "amis" de la même famille politique.

A ce jour, l'administration de la Communauté française navigue toujours à vue sans cadre ni organigramme précis, la moitié du personnel de cette administration est sous contrat et réclame des améliorations des conditions de travail, les mandats de la haute administration sont aux mains du parti socialiste, certains OIP sont minés par des carences importantes en terme de gestion de personnel et de fonctionnement...

L'évolution historique de l'administration a obligé cette dernière à tenter des évolutions depuis l'exercice de ses fonctions régaliennes jusqu'aux missions qui lui sont dévolues aujourd'hui mais il est indéniable que le processus de changement organisationnel et méthodologique ne se fait pas sans peine. Le citoyen a trop souvent l'intime conviction que l'administration n'évolue pas assez vite et qu'elle refuse la remise en question permanente que chacun, aujourd'hui, est amené à effectuer s'il veut se garantir de pouvoir exercer sa citoyenneté de manière optimale.

Il est vrai également que si la grande majorité des agents de la Fonction publique tente de faire son travail de la manière la plus efficace qu'il soit, les responsables politiques doivent, pour leur part, favoriser la mise à disposition des moyens qui permettent d'accomplir les missions dévolues aux agents dans de bonnes conditions. Il faut donc non seulement redéfinir les exigences d'une administration au service du plus grand nombre mais également accorder aux agents volontaires et méritants les moyens qu'ils méritent pour exercer leur mission avec cœur, dignité et volontarisme.

Pour l'anecdote révélatrice, l'ancien secrétaire général de la Communauté française, aujourd'hui décédé, n'avait pas hésité lui-même à dénoncé le climat de désinvolture qui régnait dans certains pans de l'administration.

A2 Bilan

Dépenses de personnel :

Les dépenses relatives au personnel autre que statutaire n'ont cessé de croître au cours de la législature : + 9,3 % en 2009, + 14 % en 2008, + 9,6 % en 2007.

Le budget global avoisine les 84 millions € contre 99,2 millions € pour le personnel statutaire.

Au 22 octobre 2008, il y avait 2300 agents statutaires pour 2186 contractuels, 188 ACS, 16 chargés de mission et 133 en non activité.

Si le recours aux contractuels est envisagé dans certaines situations, il n'en reste pas moins que ce Gouvernement a utilisé largement ce moyen comme outil de politisation et non comme moyen d'améliorer l'efficacité de l'administration.

Promesses de réformes :

Le débat sur l'évolution de la fonction publique est difficile avec ce gouvernement qui se cache derrière de multiples pratiques que nous dénonçons. Et à aucun moment, il ne semble y avoir de remise en question.

De nombreuses promesses sont restées sans suite : tenir compte des avancées revendiquées par les contractuels de la CF (notamment en matière de carrière ou de pension); la mise au point d'un organigramme clair des personnels de la CF, l'instauration d'un référentiel de compétences, la simplification des fonctions consultatives et des conseils d'avis, les modifications dans les recrutements avec le SELOR, l'amélioration de la gestion informatique via l'ETNIC...

Les négociations sectorielles :

Depuis 2004, les deux Ministres de la Fonction publique ont toujours évité soigneusement les conflits avec les organisations syndicales. Pour ce faire, ils ont accordé des avantages qui, sans coûter beaucoup d'argent à la Communauté française, font plaisir : revalorisation des frais kilométriques, des congés payés et des primes de fin d'année...autant de cadeaux ...mais au point de vue qualitatif, qu'est-il proposé ? On a véritablement le sentiment que les ministres ont vendu et revendu chaque année des hausses de péculés de vacances ou des primes de fin d'année, des chèques repas ou une hausse des interventions dans les frais de déplacement déjà vendus politiquement les années précédentes.

Et pour 2009-2010, année électorale oblige, ce Gouvernement a pris des mesures qui engagent largement la prochaine législature : rétablissement de la règle selon laquelle chaque départ est remplacé; transformer les contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée; majoration de diverses interventions;...

Recrutement/désignation :

Faut-il encore rappeler combien la fonction publique communautaire est très politisée ?

En fin de législature, tous les mandats de la haute administration (secrétaire général, administrateur général, directeur généraux...) ont été redistribués en même temps et partagés entre PS et cdH, sans discussions préalables.

Exemples. : - S.G de la Communauté française décide = PS décrète que le poste est à lui
- Ad.G de l'ONE, le poste est cdH

Et ce, sans demander : "qui est le meilleur candidat ?"

DONC : - Soit on admet et on assume cette politisation en appliquant par exemple les règles du pacte culturel.
- Soit on veut une véritable fonction publique dépolitisée et là, c'est mal parti !

CAR, actuellement, au Selor, on retient les 3 meilleurs (le premier n'est donc pas assuré d'avoir le poste) et c'est le Gouvernement qui choisit....

Et si pas de candidat de la majorité, on recommence la procédure...d'où une grande démotivation et une frustration des personnels déjà en place.

Fonctionnement/dysfonctionnement :

- Utilisation de répondants téléphoniques dans les services
- "multiplication parfois exagérée du nombre d'organes d'avis/consultatifs ou de réunions"
- Promesses oubliées :
 - Cellule de gestion de compétences
 - Evaluation systématique des agents
 - Préférence pour une fonction publique statutaire
 - Objectivation des recrutements
- avantages accordés au personnel tout en évitant quelconque appel d'air du secteur de l'enseignement en ce qui concerne les revalorisations salariales.
 - Chèques-repas
 - Intervention à 100% en frais de déplacement
 - Offre d'ordinateurs à prix réduits, grâce au Ministre (courrier)
- Mise en place d'un arrêté du Gouvernement pour instaurer 6 agents DG adjoint expert (sans diplôme) et suppression de 6 emplois statutaires rang 12
- Témoignages de nombreux agents déçus et démotivés

OIP (Informatique)

- ± 2000 nouveaux ordinateurs pour toutes les écoles de la CF entre 2005 et 2007 par contre, + que 2800 rien que pour l'administration (sur ± 5000 agents)
- 2008 : on veut renouveler tout le parc info (projet NEO) alors que des ordinateurs ont été achetés en 2006 et 2007. Par contre, pour les demandes des écoles, cela dépendra des contraintes budgétaires
- certaines sociétés reviennent très souvent dans les marchés publics
- le dernier marché pour le renouvellement (projet NEO) du parc attribué à une société américaine en 11/2007 prend fin en 12/2011...alors que tous les autres marchés informatiques passés entre 2003-2005 prenaient fin 1 an après leur attribution... Faut-il y voir quelconque lien avec le courrier adressé par le ministre de la Fonction publique aux agents?
- il n'y a aucune procédure régulière de remise en état ou déclassement d'ordinateurs à la CF (il faudrait lancer un marché public)
- pour les réseaux et serveurs : on ne les surveille qu'entre 7 et 17 heures et les permanences sont uniquement liées au bénévolat et aux volontaires au sein de l'ETNIC

Le MR propose

On le voit, les choses doivent radicalement changer pour revenir à un service au citoyen.

Il va donc falloir améliorer la qualité de la prestation administrative en termes de rapidité, de coût et de simplification des processus administratifs, ce qui implique la réorganisation des services, le développement de synergies et d'optimisation des ressources.

Plus largement, ces questions et réflexions sur la Fonction publique démontrent une fois encore que les contours de l'administration doivent pouvoir être redessinés et combien les agents qui la composent et la portent doivent parfois accepter de remettre certaines conceptions, méthodes, et pratiques en question au bénéfice de l'intérêt collectif.

Nous sommes aujourd'hui dans une ère de progrès très rapide où l'électronique et les médias occupent une position stratégique qui obligent à l'immédiateté. Nous devons en tenir compte, y compris dans les services publics.

L'objectif légitime mais ô combien difficile est de garantir que le citoyen retrouve une confiance parfois ébranlée envers l'administration et que cette dernière mette tout en œuvre pour retrouver sa raison première qui est le service au public. A cet égard, il paraît utile de mener un travail sur les "mentalités" qui comme en sport constituent un formidable levier d'action pour modifier un "climat" de travail.

Quelle doit dès lors être l'administration du futur ? Comment la façonner et avec qui ? Voilà les enjeux pour lesquels le MR restera vigilant et continuera à exercer ses prérogatives.

1 Vers une fonction publique efficace et davantage motivée

a) Objectivation des recrutements et des promotions

Plus que jamais, il est nécessaire de garantir l'objectivité des promotions et des recrutements. Ceci permettra de réduire la politisation dans les désignations. Les derniers trains de nominations dans l'administration ont été un véritable scandale; la preuve que, contrairement à toutes les déclarations de la majorité sur la volonté d'instaurer une nouvelle gouvernance, rien n'a changé.

La création d'une haute école administrative Communauté française – Région wallonne (et bruxelloise) qui formerait nos futurs cadres est devenue nécessaire.

b) Amélioration de la qualité de notre administration

En modernisant la carrière des agents

Il faut privilégier une modernisation de la relation de travail de principe dans l'administration, à savoir le statut administratif. Celui-ci doit être plus souple, il doit permettre de responsabiliser tous les agents et d'éviter les comportements purement bureaucratiques dans lesquels la logique de service au citoyen est absente.

L'accès à la fonction publique statutaire doit être facilité, notamment pour les personnes issues du secteur privé. Leur expérience doit pouvoir être prise en compte dans les calculs d'ancienneté et mise à contribution dans leur travail. Certaines compétences acquises dans le secteur privé (hors diplôme) doivent pouvoir être valorisées d'une façon ou d'une autre dans la carrière (prime ou accession au niveau supérieur sur base d'un examen technique).

Par ailleurs, le travail intérimaire se développe de plus en plus dans les services publics. L'existence d'un troisième type de personnel vient encore compliquer la situation, d'autant plus que le recours à cette possibilité se fait de façon totalement anarchique et sans cadre légal clair. Il est évident toutefois que le travail intérimaire possède de nombreux avantages en termes de souplesse et de gestion de personnel, que le secteur public doit pouvoir exploiter, mais dans un cadre clair et pour des prestations définies.

Il est important également de respecter la législation sur les marchés publics pour faire appel à des agences Intérim, afin d'agir en toute transparence.

Il faudra également examiner avec attention la situation des personnels contractuels de la Communauté française et envisager les possibilités de prise en compte d'une série de revendications, notamment au niveau de la carrière pécuniaire ou de la pension.

En misant sur la formation des agents

Il faut privilégier la formation des fonctionnaires, que ce soit au sein de l'administration ou des OIP et ainsi améliorer les compétences des administrations publiques. L'instauration d'une formation exigeante, objective et motivante devrait réduire la politisation patente des services publics et accroître sensiblement le service rendu aux citoyens. Il faut pouvoir fonder l'action publique sur des ressources humaines dynamiques et compétentes. Afin d'atteindre cet objectif, les services publics doivent consacrer les moyens financiers adéquats. Les investissements en formation doivent atteindre 2% de la masse salariale en Communauté française

Pour diminuer la politisation, il faut mettre en place une véritable politique de gestion des compétences dans laquelle les compétences acquises par les fonctionnaires (tout au long de la vie) soient reconnues et validées. Il ne s'agit pas de créer une course au diplôme entre les fonctionnaires et de transformer l'administration en école, il s'agit de permettre à chacun de se former et de prouver ses compétences sans mécanisme lourd (privilégier un système de portefeuille de compétences) et de baser les promotions sur des critères de compétences.

En rationalisant la fonction publique

Si nos fonctionnaires sont mieux formés et donc davantage qualifiés, plus efficaces et évalués sans complaisance, des efforts peuvent alors, en contrepartie, être consentis en termes de valorisation de leurs rémunérations.

Mais soyons de bon compte, cette revalorisation passe nécessairement aussi par une utilisation plus appropriée des ressources humaines, à savoir, simplifier les organismes complexes et les carrières, lutter contre l'absentéisme public (7,88% contre 4,77% dans le privé), et supprimer le remplacement systématique des agents qui quittent notamment par une incitation à utiliser les mesures de fin de carrière.

Il faut, dès lors, sur base d'une radioscopie des ministères, diminuer d'une part le nombre de fonctionnaires en profitant du grand nombre départs volontaires qui se profile mais revaloriser leur traitement à l'aune de leur efficacité accrue.

Nul recrutement ne peut s'opérer sans que soient fournies les preuves de la nécessité du recrutement. Il convient donc, et avec la même rigueur, d'objectiver la fonction à pourvoir : sa finalité, sa nécessité, sa position dans l'organigramme et dans l'organisation du travail, le contenu des tâches principales et les compétences nécessaires à leur accomplissement (description de fonction).

Il nous paraît également essentiel, pour garantir une lecture transversale des dossiers et ainsi améliorer l'efficacité des politiques, de regrouper autant que possible les activités similaires, de promouvoir la concertation, de favoriser les synergies et la coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Plus précisément, il pourrait y avoir, dans chaque entité de l'Etat (Etat fédéral, les Communautés et les Régions), des fonctionnaires, ou des cellules administratives, dédiées à la coordination avec leurs homologues des autres entités.

En développant une nouvelle culture de l'évaluation

L'évaluation doit devenir un instrument de la gestion des carrières. L'évaluation doit devenir une source de motivation pour les fonctionnaires et permettre de limiter la politisation des nominations. Ceci vaut pour les promotions qui doivent, elles aussi se fonder sur la prise en compte de la compétence et du mérite, ce qui suppose une gestion des compétences et une évaluation fiables et professionnelles.

L'évaluation est trop souvent positive et automatique. Il convient de casser cette façon de faire laxiste et d'utiliser l'appréciation du travail de chacun comme un instrument de promotion.

L'évaluation doit en outre se baser sur la réalisation d'objectifs stratégiques dévolus à chaque agent en début de période déterminée, en lien direct avec le service au citoyen. La satisfaction des usagers/clients envers le service qui leur est fourni doit entrer dans les critères pertinents d'évaluation des agents.

2. Des services publics performants

Poursuivre la modernisation du fonctionnement des services publics constitue incontestablement une de nos priorités. Afin d'y parvenir, une série d'objectifs ont été clairement sélectionnés et identifiés :

Trop de réglementation nuit aussi à l'efficacité de la fonction publique.

- L'administration doit davantage être tournée vers le citoyen. Ceci implique que percole à tous les niveaux de pouvoir une culture et une déontologie fondée sur l'écoute, l'information, la transparence et l'impartialité. L'administration doit être au service des citoyens. Nous proposons :
 - de développer la traçabilité complète et informatisée du processus administratif : elle doit permettre aux usagers (citoyens et entreprises) de connaître à tout moment l'état d'avancement du dossier;
 - de développer les stages proposés aux agents dans les entreprises/ associations et ainsi accroître les collaborations avec les partenaires privés. Ceci devrait aider l'administration à appréhender mieux encore les difficultés et contraintes rencontrées par les usagers;
 - de développer la généralisation de politiques de gestion de la qualité qui reconnaît l'efficacité d'un organisme et est une garantie de confiance et de satisfaction pour les clients; l'élaboration en interne d'une charte qualité avec des objectifs généraux pour chaque service (à l'instar de ce qui se fait dans certaines communes) peut être l'autre volet de cette démarche afin d'y sensibiliser les agents.
 - utiliser au mieux les technologies les plus modernes, en vue d'améliorer leur disponibilité et leur efficacité. Un des objectifs consiste à assurer un accueil professionnel et une orientation vers le service administratif le plus adéquat. Ceci implique de mieux adapter les horaires aux besoins des citoyens et usagers et de développer le télétravail pour éviter de trop nombreux déplacements, coûteux et dommageables aussi pour l'environnement;
 - améliorer la formation des agents à l'accueil et à l'orientation des usagers (citoyens, associations et entreprises);
 - inscrire dans la Constitution l'existence d'un organe de médiation chargé de concilier les points de vue entre administrés et administration et de consacrer en tant que droit fondamental la saisine de cet organe parlementaire d'une plainte ou d'une demande de médiation;
 - assurer la continuité des services publics en cas de grève grâce à l'organisation effective d'un service minimal. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de grève des agents publics mais de chercher à atténuer les effets d'une cessation de travail dans la fonction publique ou dans certains départements spécifiques.

- La fonction publique doit pouvoir infléchir son action en regard des obligations de résultats qui lui sont dévolues. Un repositionnement de l'administration sur les objectifs à atteindre permet de parvenir à un meilleur niveau d'efficacité et d'efficience.

Cet objectif d'efficience implique un partage des responsabilités avec les fonctionnaires : la majorité d'entre eux veulent un service public efficace et performant, il faut leur donner l'opportunité de participer à la construction de l'outil nécessaire à la compréhension de leurs tâches pour pouvoir les améliorer. Cet outil s'apparente à l'analyse des processus publics dans un cadre méthodologique tel que le tableau de bord prospectif, qui a fait ses preuves.

Le MR plaide pour la généralisation de structures d'audit : un organe spécialisé réalise un "scanning" régulier des services, tant sur le plan opérationnel (= audit des processus, audit opérationnel) que sur le plan financier et comptable. Cette radioscopie des services est intégrée à la fois dans les lettres de mission des dirigeants mandataires et dans les évaluations des performances en termes de qualité et de satisfaction de la population.

3. Mettre en place une politique réaliste de simplification

Œuvre de longue haleine, s'il en est, et qui doit perpétuellement être remise sur le métier, la simplification administrative constitue une des pierres angulaires de la modernisation de la fonction publique.

Le MR plaide pour une politique réaliste de simplification des relations entre les citoyens, les entreprises et les services publics : cette politique s'articule sur trois pôles de simplification : les textes, les procédures et les documents.

- **Trop de réglementation tue la réglementation** : chaque nouveau texte induit des charges supplémentaires pour le citoyen ou l'entreprise. Il faut éviter de légiférer et quand il est indispensable de le faire, il faut faire simple et efficace.

Rédiger un texte simple suppose une appréhension correcte des enjeux, une traduction technique minimale, une cohérence avec l'existant, une mesure des effets attendus et des effets possibles, bref une analyse d'impact. Anticiper les difficultés d'application au moment même de la rédaction du projet permet un gain d'efficacité.

- **Le citoyen et l'entreprise ont droit à une procédure claire où ils peuvent suivre le traitement de leur demande, ainsi qu'à un suivi complet de leur dossier.**

Expliquer les procédures : savoir où l'on est et où l'on va dans le cheminement administratif, connaître ses interlocuteurs, connaître les délais et les voies de recours, tant administratives (droit à un second regard, droit à un médiateur) que judiciaires.

On peut ainsi concevoir une généralisation de l'instauration de délais de rigueur pour les organes devant statuer ou de recours, avec réduction des délais de procédure (effets du silence gardé).

Pour le service public, connaître les procédures permet un gain d'efficience : identifier la procédure, la soumettre à amélioration régulière, évaluer la valeur ajoutée des étapes de traitement, serrer les délais; en un mot, améliorer la qualité du service rendu.

- **Les documents et formulaires** sont faciles à utiliser et ne comprennent pas de données qu'un service public possède déjà. Non seulement la version électronique est claire, mais également la version papier (fracture digitale) est lisible et facile à comprendre (pas de jargon); le citoyen et l'entreprise ne doivent pas se substituer aux services administratifs en quête de renseignements que ces services possèdent déjà (principe de collecte unique des données).

4. Le service du médiateur

Les médiateurs sont des institutions dont le mandat est de recevoir les réclamations des personnes qui s'estiment lésées par l'administration publique et, le cas échéant, d'enquêter pour en déterminer le bien-fondé.

Ces institutions, pour mener à bien leur mission, se doivent d'être indépendantes des citoyens, des autorités sur lesquelles elles exercent leur compétence et des autorités auxquelles elles doivent rendre compte.

Cette indépendance leur garantit la liberté d'action dans le cadre de leur mandat, ainsi que leur neutralité et leur efficacité.

B1 Constat et bilan

Les performances budgétaires de la Communauté française derrière les apparences.

Ces dernières années, la Communauté française a pu respecter ses engagements budgétaires. Le gouvernement se gausse par ailleurs d'avoir procédé à un désendettement important au cours de la législature.

On pourrait s'en réjouir mais malheureusement cette "performance" résulte principalement d'une augmentation de recettes plutôt que d'une maîtrise des dépenses (sans oublier quelques trucs et astuces budgétaires utilisés abondamment). En ce qui concerne la dette, le Gouvernement s'est systématiquement réfugié derrière l'évolution positive du taux d'endettement (dette/recette) plutôt que sur la diminution réelle de la dette qui est restée toute relative.

Des recettes en hausse importante depuis 2004

Force est de constater que le gouvernement a connu une période faste au niveau des recettes ces 5 dernières années.

En termes de financement de la Communauté Française (CF), ayons à l'esprit quelques données :

- en terme réel¹, le financement de la CF en provenance du Fédéral a augmenté de 10,8 % entre 2001 et 2008 mais...
- sur la législature 1999-2004, le budget global (en terme de recettes) de la CF a augmenté de 9,3 % (6,16 M€ à l'Aj99 contre 6,73 M€ à l'104) alors que...
- sur la législature 2004-2009, le budget global (en terme de recettes) de la CF a augmenté de 26 % (6,73 M€ à l'Aj04 contre ± 8,48 M€ à l'109)

On ne peut que conclure que ce Gouvernement a bénéficié de marges de manœuvre jamais rencontrées auparavant; ce qui n'a pas empêché celui-ci d'engager sur la législature des dépenses rien que pour l'enseignement qui atteignent plus du double du refinancement de la CF (plus de 700 millions €) en 2009.

Ainsi, l'augmentation des recettes entre 2004 et 2009² s'élève à plus de 1,75 milliard EUR.

En bonne partie, cette croissance est due aux mécanismes des lois de financement, nettement à l'avantage de la Communauté française et des Régions.

- La Communauté française est financée à hauteur de 97% par le pouvoir fédéral et son financement repose essentiellement sur des facteurs économiques (inflation et croissance du PIB) et démographiques (le nombre d'individus de mois de 18 ans dans chaque Communauté et la répartition du nombre d'élèves âgés de 6 à 17 ans inclus).
- En dépit de la situation économique peu favorable actuelle, tant les moyens TVA que les moyens IPP ont augmenté fortement en faveur de la CF entre 2004 et 2009. Cette situation s'explique par les mécanismes de financement prévus en 2001 lors du refinancement de la CF.
- Cependant, l'impact de la crise actuelle va seulement se faire sentir et le refus obstiné du Gouvernement actuel d'établir un ajustement budgétaire avant les élections va conduire à une période beaucoup plus difficile en termes de finances publiques et de disponibilité des moyens budgétaires.

Des dépenses en hausse constante :

Entre 2004 et 2009, les dépenses sont passées de 6,8 milliards EUR à pas moins de 8,5 milliards EUR soit une hausse de plus de 1,44 milliards EUR ! (+25%)

À l'initial 2009, on constate que le solde de financement de la Communauté française respecte strictement la norme imposée par l'accord de coopération entre les Entités de l'Etat fédéral dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance européen.

Pour rappel, l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les différentes Entités pour 2009 suppose que la Communauté atteigne un objectif budgétaire de 8,4 millions euros.

Par contre et à y regarder de plus près, la CF ne fait donc aucun effort particulier au-delà des exigences fixées au niveau national. Elle respecte son objectif budgétaire (+ 8,4 millions) mais ne dégage aucune marge de manœuvre complémentaire alors que la hausse des recettes durant cette législature permettait d'adopter une politique de gestion financière plus orientée vers "la fourni" que vers "la cigale".

¹ 30,1 % en terme nominal (données FUNDP).

² Estimation qui ne tient pas compte des dernières données annonçant une baisse probable des recettes suite à la crise économique.

Pour 2009, il faut par ailleurs constater que les dépenses envisagées restent supérieures aux prévisions de recettes et ce, malgré les moyens budgétaires en augmentation constante depuis 2004. Ce Gouvernement aura eu donc bien du mal à maîtriser ses dépenses.

Signalons à cet égard que le rapport du Conseil Supérieur des Finances "Section besoin de financement" de juin 2008, mentionne le "caractère expansif" de la politique budgétaire menée au niveau de l'ensemble des communautés et régions au vu du % important de croissance des dépenses primaires. Cette critique rejoint notre diagnostic de "dépendance aigüe" du gouvernement lors des derniers exercices budgétaires...

Au vu de la révision annoncée des paramètres de croissance et d'inflation mais également de l'impact de la crise sur les recettes, on peut craindre que le gouvernement qui prendra place après les élections de juin 2009 n'aura quasi-aucune marge de manœuvre... Il devra éponger les dépenses de la cigale rouge-romaine !

Pourtant, avant la crise budgétaire, les analyses des perspectives budgétaires réalisées par les Facultés universitaires de Namur (FUNDP) démontraient déjà que la Communauté française ne pourrait pas bénéficier de marge budgétaire digne de ce nom avant 2011 !

La dette communautaire : en diminution vraiment ?

Le gouvernement ne cesse de "se gargariser" de la diminution de la dette de la Communauté française

En réalité, de manière générale, l'encours global de la dette de la Communauté française se stabilise et ne diminue pas. La dette globale est estimée à $\pm 2,8$ milliards €. Elle ne diminue donc pas en terme absolu mais son poids par rapport aux recettes globales de la Communauté française tend à décroître...d'où la fameuse phrase du Ministre du Budget "le taux d'endettement diminue"...

Néanmoins, ne perdons pas de vue que pendant ce temps, la Communauté flamande s'était engagée à abandonner sa dette en 2009. Au même moment, la CF n'a pas été capable de réduire réellement sa dette alors que pourtant, le refinancement lui en a donné les moyens. Ce sont des choix politiques malheureux...

Le MR propose

- tenant compte du fait que la Communauté française ne dispose pas de capacité fiscale en tant que telle, celle-ci devra faire œuvre de prudence et de maîtrise beaucoup mieux assumée de ses dépenses;
- valoriser les politiques de la Communauté française qui sous tendent les recettes propres;
- réaliser un examen attentif des divisions organiques et des différents articles budgétaires afin de garantir une allocation des ressources la plus rigoureuse et objective possible;
- piloter le budget et les finances publiques en temps réel afin de pouvoir anticiper quelconque ajustement;
- permettre l'utilisation d'éventuelles marges budgétaires à des fins de diminution réelle de l'endettement et ainsi pouvoir progressivement réduire, à moyen et à long terme, les dépenses de dette pour les consacrer à des politiques;
- examiner l'évolution du fonds écureuil de la Communauté française (financement, missions, réalisations...);
- créer des synergies avec les Régions Wallonne et Bruxelloise pour une gestion optimale des moyens budgétaires relatifs à des matières transversales (santé, sport, formation, recherche...);
- maîtriser les dépenses des cabinets ministériels et se limiter aux besoins réels;
- assurer un suivi rigoureux des recommandations et avis de la Cour des comptes.

La santé est une des premières préoccupations de notre population : préoccupation en matière d'accès à des soins de qualité mais également préoccupation en matière d'accès à l'information permettant à chacun de participer aux dépistages de maladies et d'adopter des attitudes saines.

Préserver sa santé, c'est augmenter sa qualité de vie.

En Communauté française, la Santé se décline en termes de prévention et de promotion.

Le MR a toujours été et restera particulièrement attentif à ces deux points car, d'une part, prévention et promotion de la santé concourent à l'amélioration de la qualité de vie de la population et, d'autre part, ils contribuent à une meilleure maîtrise des dépenses publiques en matière de sécurité sociale, système basé sur les principes de solidarité, de qualité, d'accessibilité et de liberté de choix que le MR veut préserver.

C1 Contexte général

Bilan

Disons-le d'emblée, la fragmentation de la politique de la santé telle que nous la connaissons, ne sert pas la population : 7 ministres de la Santé en Belgique, c'est trop ! Cela alourdit et freine les processus décisionnels.

La saga concernant la mise en œuvre du dépistage du cancer colorectal à Bruxelles par rapport à la Wallonie en est bien la preuve !

La Région wallonne n'est pas en reste non plus en refusant la création d'un Observatoire de la santé "Communauté française- Région wallonne" pour lequel l'étude de faisabilité confiée à trois universités préconisait la création d'une structure commune.

Ceci est d'autant plus regrettable qu'il est toujours quasi impossible d'évaluer l'efficacité des politiques de santé vu le peu d'indicateurs fiables sur l'état physique et mental de la population.

Recommandations

- Anticiper les blocages institutionnels en signant des accords de coopération favorisant une politique de la santé intégrée, concertée et globale;
- Impliquer les pouvoirs locaux (communes et CPAS) en matière de prévention et de promotion de la santé en identifiant, par exemple, un échevinat de la santé, en créant des synergies avec l'échevinat des crèches, de l'enseignement, du sport et des seniors;
- Veiller à la mise en place d'indicateurs statistiques standardisés pour que les données wallonnes puissent être mises en relation avec celles de Bruxelles.

C2 Traiter la santé mentale et la souffrance psychique

Dépression nerveuse, anorexie, boulimie, agressivité, échec scolaire, addiction, surendettement, isolement, impulsion suicidaire, ne sont que quelques corollaires à un mal-être global. Il existe actuellement un manque de compréhension et d'investissements dans la promotion de la santé mentale et dans la prévention des troubles, ainsi qu'un manque de soutien à ces personnes en difficulté.

Recommandations :

Le MR préconise l'étude et la mise en place d'une réelle politique de prévention en matière de santé mentale et de souffrance psychique, en collaboration avec les régions wallonne et bruxelloise permettant de :

- Renforcer la prise de conscience de l'importance d'une bonne santé mentale, en particulier parmi le personnel soignant, les parents, les enseignants, les prestataires de services sociaux... et surtout au niveau du grand public.
- Elaborer des programmes de sensibilisation et de formation destinés, entre autres, à ces personnes pour permettre un diagnostic et un traitement précoces favorisant la guérison.
- Prévoir le dépistage de problèmes de santé mentale,
- Développer un programme de soutien aux parents et aux enseignants confrontés à la maladie des personnes dont ils ont la responsabilité.

C3 Humaniser l'hospitalisation des enfants et des adolescents

Enfants et adolescents ne sont pas des patients comme les autres.

La maladie leur apparaît comme une perte de contrôle de leur corps, comme une rupture sociale, relationnelle, familiale et scolaire. L'hospitalisation représente pour de nombreux enfants et adolescents une expérience stressante où ils se sentent marginalisés, dépossédés de leur intimité, de leur vie privée. Dans la mesure du possible, l'hospitalisation à domicile reste la meilleure alternative.

Le MR s'est beaucoup battu pour faire avancer la cause des enfants malades, que ce soit au Parlement de la Communauté française ou en Région bruxelloise. Il a été le premier en Belgique à organiser un colloque sur l'hospitalisation à domicile.

Santé

Recommandations :

Le MR veut amplifier la promotion de l'hospitalisation à domicile par une communication adéquate aux familles, par l'accompagnement et la coordination de différents intervenants, qu'ils soient soignants, éducatifs ou ludiques.

Nous préconisons la mise en place d'une structure de référence dont le but est d'informer et de soutenir le parent présent au chevet du malade qui prodiguerait des informations relatives à la participation aux soins, à la gestion de la douleur, au soutien psychologique, à une meilleure connaissance des besoins émotionnels des adolescents, à la préservation de la créativité du malade, à la mobilisation de ses capacités psychiques et motrices...

De nouvelles dispositions légales, à tous niveaux de pouvoir, doivent être prises pour favoriser la présence d'un parent au chevet du malade, à son domicile, entre autres pour préserver son emploi et (une grande partie de) son salaire, pour que les frais inhérents aux mesures d'accompagnement, de soutien et de coordination soient pris en charge par l'Inami.

Ainsi, nous participerons à ce qui tient à cœur aux adolescents malades :

"Plus qu'un désir de vivre, c'est un désir d'être qui les anime" D. Oppenheim (1999).

C4 Promouvoir la santé cardio-vasculaire :

Dans notre pays, les maladies cardio-vasculaires restent la principale cause de mortalité (\pm 40.000 décès par an suivi par \pm 30.000 décès causés par les cancers). Au-delà de facteurs biologiques et socio-économiques dont il faut également tenir compte, il y a lieu d'accentuer la sensibilisation de la population sur le fait que le style de vie détermine aussi la santé : bouger, manger équilibré, être non-fumeur, limiter sa consommation d'alcool contribuent au bien-être et à la santé en général.

L'amélioration du style de vie aura également une répercussion sur d'autres pathologies : cancer, maladies respiratoires, diabète, obésité.

Recommandations :

Le MR veut intensifier les campagnes de sensibilisation qui changent les comportements en mettant l'accent sur la mise en pratique d'une alimentation adéquate, d'activités physiques, de l'arrêt du tabac et de la limitation de la consommation d'alcool. Ces campagnes doivent viser tous les publics et leurs lieux de vie : des consultations pré-natales aux écoles en passant par les cabinets médicaux, les transports en commun et les médias.

Les médecins généralistes sont également la courroie de transmission de l'information.

La maîtrise des facteurs de risque doit devenir un réflexe autant pour le public que pour le médecin généraliste.

C5 Prévenir et lutter contre l'obésité

L'obésité est un phénomène en constante augmentation. On estime aujourd'hui que 20 à 30% des habitants de notre pays présentent un excès de poids.

Parmi les trois repas, le petit-déjeuner est le repas le moins sollicité. Seuls 9% des adolescents ne prennent que les trois repas. Certains ne s'installent plus à table pour manger, beaucoup mangent trop vite.

16% des adultes et 31% des adolescents se rendent 5 fois ou plus tous les mois dans un restaurant fast-food ou une friterie.

Essoufflement, mobilité restreinte, douleurs dorsales ou articulaires sont des conséquences connues de l'obésité. Moins connues sont l'hypertension artérielle, le diabète de type II (non insulino-dépendant), le risque accru d'infarctus du myocarde ou d'autres maladies cardiovasculaires ainsi que le développement de certains types de cancers. La tendance aux thromboses et aux embolies augmente en fonction de l'obésité.

L'obésité représente donc un danger sérieux; elle peut également signifier une baisse de l'espérance de vie.

Recommandations :

Le MR préconise de lutter contre l'obésité dès la naissance en encourageant l'allaitement maternel, en dépistant les sujets à risque via l'O.N.E.

L'installation de fontaines d'eau dans les établissements scolaires, une formation adéquate du personnel de cuisine dans les cantines, un renforcement des services de Promotion de la Santé à l'École permettront d'éduquer les enfants et les jeunes à une alimentation saine, à la nécessité de pratiquer des activités physiques... Informer les parents via leurs enfants permettra également un changement d'attitudes.

De plus, le MR recommande une meilleure information nutritionnelle et suffisamment lisible sur les étiquettes des produits : au-delà des mentions classiques il y aurait lieu d'ajouter systématiquement celles des acides gras trans et de la teneur en sel, particulièrement dans les chaînes de restauration rapide.

C6 Lutter contre les assuétudes : alcool, tabac, drogue, jeu...

Les assuétudes sont multifformes :

- La consommation d'alcools, le "binge drinking" (défonce alcoolique avec plus de 10 verres) se révèle assez fréquent parmi les jeunes de l'enseignement secondaire.
- Boire de l'alcool de manière excessive peut avoir des effets aussi dramatiques que le fait de devenir dépendant. Les accidents de la route, les relations sexuelles non protégées sous l'effet de l'alcool, sont des exemples-type de problème de santé publique.
- De nombreux débats ont eu lieu sur la nocivité du cannabis. Il existe des preuves incontestables de cette nocivité et la dépénalisation de sa détention est à revoir. Le commerce de drogues s'installe aux alentours et dans les lieux régulièrement fréquentés par les jeunes.
- Les jeux de hasard se multiplient sur internet et sur GSM et touchent les jeunes de plus en plus tôt.
- L'usage intensif d'Internet et de la télévision représente également une addiction privant progressivement l'utilisateur de toute vie sociale nécessaire à son épanouissement.

En tant qu'espace principal de vie de nos jeunes aux côtés de la famille, l'école est bien souvent le lieu révélateur du bien être ou du mal être d'une personne. Espace d'ouverture au dialogue par excellence, les écoles ont un rôle à jouer par le biais des Points d'appui et des services de Promotion de la Santé à l'École, par des partenariats avec des services d'aide à la jeunesse.

Il y a lieu de délivrer un message clair aux jeunes et aux adultes et de rencontrer la détresse et la solitude qui étreignent les familles vivant, au quotidien, le fléau des addictions.

Recommandations

- Informer parents et jeunes des conséquences sociales et financières de toute addiction;
- Savoir où s'adresser pour être aidé;
- Mettre en place une assistance psycho-médico-sociale pour le dépendant et sa famille.
- Accentuer l'information au niveau des drogues et des risques associés à la consommation de "psychotropes"
- Refuser la dépénalisation, en droit, de la détention de cannabis;
- Encourager les écoles à collaborer avec les services de prévention existants (service d'aide à la jeunesse, points d'appui...);
- Proposer une présence policière aux abords des écoles.

C7 Prévenir les traumatismes et promouvoir la sécurité

Accidents domestiques, accidents de la circulation, tentatives de suicide, attitudes lézant irrémédiablement leurs facultés auditives génèrent des traumatismes souvent évitables qui peuvent entraîner une diminution de la qualité de vie et une aggravation de la pauvreté.

La sécurité est un préalable au maintien et à l'amélioration du bien-être de la population.

Recommandations

- Informer les parents sur les risques d'accidents domestiques que peuvent encourir leurs enfants;
- Informer les personnes âgées sur les facteurs favorisant les chutes.
- Sensibiliser les jeunes et les adultes sur leurs comportements en matière de conduite motorisée (vitesse, alcool, drogues...);
- Organiser une étude relative à la déficience auditive des jeunes et des adultes et réaliser des campagnes de sensibilisation à leur attention dans tous les lieux publics festifs soulignant les lésions irréversibles de l'audition dues à une exposition régulière à l'excès de décibels.

C8 Systématiser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle de nos jeunes dans les écoles

En juin 2008, l'ensemble des partis politiques a voté une résolution recommandant la généralisation d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. La proposition de résolution a mis beaucoup de temps à être définie. La majorité PS/cdh n'a pas fait preuve de diligence dans ce dossier.

D'une étude récente il ressort que l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 16 ans et deux mois. Il y a urgence : actuellement et surtout dans les grandes villes, les jeunes filles et les jeunes femmes ont de plus en plus tendance à confondre interruption volontaire de grossesse et contraception. L'IVG tend à se banaliser.

En matière de lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles (MST), près de 60% des 15-25 ans ont toujours des pratiques à risque.

Recommandations

Le MR veut généraliser rapidement cette éducation dans les écoles et donner aux jeunes toute information leur permettant de :

- Promouvoir le respect de soi et de l'autre offrant une meilleure image de soi et luttant ainsi contre toutes les formes de violence;
- Maîtriser leur fécondité et dès lors prévenir les grossesses non désirées;
- Connaître les pratiques pouvant mener à être infectés par le Sida et les MST.

C9 Lutter contre les cancers

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que pas moins de 40% des cancers pourraient être évités grâce à des stratégies de prévention efficaces.

La Commission européenne a remis, en janvier dernier, son rapport sur la mise en œuvre des programmes de dépistage précoce pour les cancers les plus répandus (cancer du sein, du col de l'utérus et le cancer colorectal) au sein des Vingt-sept. Pour le cancer du sein, c'est la Belgique qui affiche la plus forte prévalence dans l'Union européenne avec un taux de 137,8 (sur 100.000 habitants). Pour le cancer de l'utérus et cancer colorectal, nous faisons plutôt figure de mauvais élève.

En Belgique, le Plan Cancer 2008-2010 décline 32 mesures dont 6 seulement concernent des actions en matière de prévention et de dépistage.

Recommandations

- Mettre en place des campagnes ciblées, pratiques et concrètes permettant au public visé d'accéder aux structures permettant le dépistage;
- Favoriser une culture de la santé en améliorant l'information et la motivation des femmes et des soignants sur le dépistage du cancer du sein;
- Evaluer le processus actuel amenant les femmes au dépistage du cancer du sein;
- Impliquer et sensibiliser les médecins traitants; leur rôle est prépondérant chez les personnes avec un faible niveau d'instruction.
- Rappeler l'importance d'une alimentation équilibrée, de la pratique quotidienne d'une activité physique, du sevrage tabagique et de la limitation de la consommation d'alcool pour la prévention de cancers.

C10 Encourager la recherche scientifique

Véritable clef de voûte d'une politique de santé crédible, c'est elle qui fait progresser la médecine : soigner des maladies existantes, trouver de nouveaux vaccins... La recherche fondamentale se fait principalement dans nos universités ou via le FNRS.

L'émergence de technologies permettant d'étudier la cellule avec une précision extrême s'avère pleine de promesses pour le traitement des cancers comme pour le traitement d'autres maladies. La recherche sur les cellules souches étend le champ de compréhension des chercheurs.

Aujourd'hui, la Belgique compte près de 180.000 malades atteints par la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence. Mais les estimations, souvent sous-estimées, n'englobent ni la famille, ni les proches, ni l'entourage social et médical... Si tel était le cas, les statistiques dénombreraient jusqu'à 2.000.000 de personnes confrontées à cette maladie. Pour elles aussi, Alzheimer représente une souffrance. (in : Fondation pour la Recherche sur la maladie d'Alzheimer sept 2008)

Chaque jour, les scientifiques belges et étrangers marquent des points contre la maladie. Malheureusement, il n'existe encore à ce jour aucun traitement efficace.

Recommandations

Le MR souhaite augmenter les budgets de la recherche fondamentale alloués aux universités et au FNRS et, particulièrement ceux destinés à l'étude des cellules souches ainsi que ceux destinés à progresser dans le traitement des patients atteints par la maladie d'Alzheimer.

D. La Jeunesse

D1 Constats

Le MR plaide pour que les organisations de jeunesse, qui réalisent un travail pédagogique de fond et contribuent à former de futurs citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires, soient résolument soutenues dans leurs actions par la Communauté française Wallonie Bruxelles, et cela dans le respect des principes de subsidiarité.

La subsidiarité veut que l'État seconde la société civile dans l'accomplissement de ses responsabilités au lieu de s'y substituer. Ce principe est au cœur d'un pluralisme respectueux de l'autonomie des individus et des associations : il rend possible la liberté d'entreprendre et sert de pilier à la démocratie participative.

Financièrement, les pouvoirs publics devraient donc soutenir les activités des organisations de jeunesse dans une logique de solidarité qui tienne compte des réalités de toutes les associations ainsi que de leur volume d'activités.

Aujourd'hui, la politique de jeunesse s'écarte de ces principes. Manifestement, l'autorité publique tente d'imposer la logique des contrats de gestion ou des contrats-programmes. En centres de jeunes, les reconnaissances et les subventionnements sont par exemple conditionnés par la réalisation d'un plan quadriennal : les maisons de jeunes sont en quelque sorte des prolongements du service public au même titre que les bibliothèques, les ludothèques, etc. Si cette logique était appliquée aux organisations de jeunesse, celles-ci ne seraient plus propriétaires de leurs missions. Fini donc "l'esprit scout" ou "l'esprit patro" : place à des "actions collectives de plein air" ou à d'autres catégories d'activités proposées par les "experts du secteur".

Force est de constater que les organisations de jeunesse sont le parent pauvre de la politique de la jeunesse de la Communauté française Wallonie Bruxelles : le décret dont elles dépendent n'a jamais été correctement appliqué et nous attendons le projet de décret censé les réorganiser... L'autonomie des organisations de jeunesse dérange : certains partis politiques préfèrent financer des initiatives ponctuelles qu'ils peuvent mieux contrôler et médiatiser.

Les organisations de jeunesse touchent cependant plusieurs dizaines de milliers de jeunes qui, chaque jour, chaque week-end et pendant les vacances scolaires, profitent de leur action éducative : initiation à la vie sociale, apprentissage des valeurs de tolérance, de responsabilité, d'autonomie, capacité de se mettre en projet, etc. C'est pourquoi le MR propose résolument d'encourager cette action à long terme par des mesures structurelles concrètes.

Le MR propose

En matière de renforcement de la démocratie participative :

- de promouvoir la Communauté française Wallonie Bruxelles comme l'espace public commun aux jeunes citoyens de Bruxelles et sa périphérie et de Wallonie;
- de reconnaître les structures communautaires que sont les organisations de jeunesse comme des lieux privilégiés d'expression et de participation des jeunes;
- de promouvoir le pluralisme ainsi que le respect des différences et des minorités dans les institutions représentatives de la jeunesse, notamment en soutenant le travail des organisations de jeunesse dans ces matières;
- de permettre aux organisations de jeunesse de piloter leurs actions grâce à une meilleure connaissance des attentes et des réalités de leur secteur. Cette proposition implique notamment l'organisation "d'Etats Généraux de la Jeunesse" ainsi que la réalisation d'une cartographie du secteur des organisations de jeunesse par un observatoire indépendant;
- de soutenir les initiatives nouvelles portées par les organisations de jeunesse, y compris localement;
- de soutenir des dispositifs susceptibles d'améliorer la mobilité des jeunes, préalable indispensable à la citoyenneté moderne qui se déploie "du local à l'international".

En matière de financement des organisations de jeunesse :

- d'élargir les dépenses admissibles (déplacements, secrétariat social, comptabilité...) et de dé plafonner certains postes d'équipement (informatique notamment);
- d'instaurer un seuil minimal de subventionnement des organisations de jeunesse : le système actuel, dégressif, désavantage les associations qui ont un grand volume d'activités, proportionnellement beaucoup moins subventionnées que celles qui ont un petit volume d'activités;
- de finaliser les accords pris au sein du secteur en ce qui concerne un nouveau projet de décret OJ tout en veillant à l'harmonisation barémique entre les différents statuts des travailleurs en organisations de jeunesse;

- de revaloriser l'investissement dans la formation des jeunes animateurs bénévoles;
- de simplifier et veiller à la transparence des démarches administratives tant vis-à-vis du Service de la Jeunesse que d'autres niveaux de pouvoir;
- de financer prioritairement les politiques structurelles de l'associatif jeune.

En matière de gestion des ressources humaines :

- de donner aux organisations de jeunesse les moyens humains de faire face à leurs obligations administratives en prévoyant le financement de 2 permanents supplémentaires, l'un exerçant des responsabilités de direction ou de réalisation d'activités socioculturelles ou de formation, l'autre remplissant des tâches administratives;
- d'octroyer de nouveaux postes de détachés pédagogiques à chaque organisation en fonction de son volume d'activités et de la nature de son action. Cette proposition suppose la révision du dispositif des détachements pédagogiques : l'obligation d'être nommé et la limite d'âge autorisée fixée à 40 ans réduisent le nombre de candidats et la durée de leur action au sein des organisations de jeunesse. Le fait que les postes de détachés pédagogiques ne soient pas stables fragilise la qualité de leur travail;
- de mettre à la disposition des organisations de jeunesse du matériel informatique performant comportant les logiciels essentiels à une information, une communication et une gestion pertinentes avec les formations corollaires;
- de renforcer budgétairement les dispositifs de formation à destination des jeunes bénévoles des organisations de jeunesse afin que ceux-ci puissent être les opérateurs principaux de la politique de jeunesse;
- d'organiser efficacement l'inspection des formations délivrées afin de garantir la qualité de l'encadrement des enfants et adolescents;
- d'élargir le dispositif d'octroi par la Région wallonne de chèques formation au secteur non-marchand;

En matière de gestion des infrastructures à destination de la jeunesse :

- d'investir dans du matériel à destination des organisations de jeunesse et mis à disposition au centre de prêt de la Communauté française de Naninne;
- d'encourager des projets passerelles entre le monde de l'enseignement et les organisations de jeunesse en termes de mise à disposition des infrastructures en période de vacances scolaires;
- de soutenir la rénovation et la mise en conformité des infrastructures tant communautaires que régionales et locales des organisations de jeunesse.

E. Aide à la jeunesse

E1 Constat général de cette législature

La grande majorité des jeunes et des adolescents sont dans une dynamique positive et leur engagement personnel (associations, ONG, mouvements de jeunesse...) ne se dément pas au fil du temps.

Cependant, considérer qu'il ne se passe rien de répréhensible de la part d'une minorité mal intentionnée, ce n'est pas défendable car ce n'est pas la réalité. Des faits qualifiés infraction sont commis par un certain nombre de mineurs de plus en plus jeunes avec des degrés de gravité de plus en plus prononcés.

De nombreux événements tragiques se sont déroulés en Belgique ces dernières années et ces derniers mois (meurtre de Joe Van Holsbeeck, bandes urbaines, agressions sexuelles entre mineurs...); ce qui atteste de l'existence de faits graves d'atteinte aux personnes en plus de faits d'atteinte aux biens (racket, vandalisme, vol à la tire...).

Les derniers chiffres publiés par l'administration de l'aide à la jeunesse relèvent une augmentation de 18 % des jeunes pris en charge pour des faits qualifiés infraction en 5 ans mais également que 21 % des thèmes repris dans les ordonnances de placement des juges visent l'absentéisme et la déscolarisation; ce qui en fait le thème numéro un des ordonnances. Les statistiques relèvent également que 36% des jeunes placés en IPPJ le soient plus d'une fois, soit 1/3 de récidivistes.

Contre ce type de jeune, la société ne peut rester les bras croisés et elle a le devoir d'apporter une réponse claire et proportionnée aux faits commis.

Cette réponse à la délinquance juvénile doit être ferme, sanctionnelle et réparatrice tout en s'inscrivant dans une perspective pédagogique contenant deux volets : la resocialisation et la rescolarisation.

S'il faut oser parler des faits et de sanctions avec le jeune, il faut également soutenir sa réinsertion et toute démarche de sa part qui vise à prendre conscience de ce qu'il a fait et à réparer ce qui peut l'être.

Le jeune qui, à un moment donné de son parcours, dérape et commet des actes répréhensibles doit être confronté à ceux-ci avec le souci de réintégrer au plus vite les normes de la vie sociale. Dans ce cadre, il doit pouvoir bénéficier d'une approche protectionnelle.

Il n'en ira pas de même d'un jeune qui décide d'entrer dans une spirale de violence gratuite et qui multiplie les faits et les actes condamnables. La société a le devoir d'être plus sévère avec ceux qui agissent sans le moindre respect des personnes et des biens et qui deviennent des "récidivistes". Pour ce type de jeunes, la sanction doit prendre le pas sur la protection.

Dans tous les cas, un fait qualifié infraction ne peut rester impuni : une mesure/sanction doit être prononcée et appliquée pour chaque fait commis par un jeune.

La multiplication d'actes délictueux commis par certains mineurs est l'un des problèmes significatifs de notre société. La socialisation de nos jeunes est un travail accompli essentiellement par les parents et par l'école, via l'éducation. Ce n'est pas l'Etat qui élève nos enfants mais les parents, des parents qui prennent le temps d'aller parler aux professeurs, qui éteignent la télévision, qui aident leurs enfants à faire leurs devoirs et leur apprennent, à travers nos valeurs, ce qui est bien et mal. Lorsque ces deux piliers échouent dans cette entreprise, il appartient à la société politique de créer des règles qui encadrent les mineurs qui s'écartent de cet ensemble de valeurs. Ces règles sont volontairement plus souples que celles appliquées aux adultes. Il n'est pas question de remettre ce principe en cause. Néanmoins, lorsque le mineur se mue en délinquant notoire, dangereux et récidiviste, il est important que la société réagisse de manière plus sévère, plus répressive et plus drastique.

La prévenance et la prévention, couplées à un enseignement de qualité mettant l'accent sur la connaissance, bien sûr, mais également sur le savoir-vivre citoyen et le savoir-être, sont les conditions à mettre en place, en amont, pour éviter de devoir intervenir de manière répressive à la suite d'actes inciviques ou de délits causés par un mineur en manque ou en besoin de repères.

Dans certains cas, le placement en IPPJ se veut parfois nécessaire afin de prendre en main le mineur délinquant. Cela implique d'abord qu'une place y soit libre. Les listes d'attente sont en effet très longues. De plus, le travail réalisé dans ces IPPJ doit également être centré sur l'individu et sur le processus de réalisation et de responsabilisation de la faute commise. Un travail de réinsertion ainsi qu'un suivi psychologique individuel sont fondamentaux en vue d'une resocialisation et d'une rescolarisation réussies. Ce sont des conditions impératives afin de diminuer la probabilité de récidive

Un autre défi majeur de l'aide à la jeunesse, c'est la prise en charge des mineurs en danger. A cet égard, les statistiques 2002-2006 de l'aide à la jeunesse sont très claires :

- plus de 15.000 jeunes en danger ont bénéficié d'une prise en charge en 2006 (plus de 85 % de tous les jeunes pris en charge);
- parmi ces jeunes en danger, il y a autant de filles que de garçons
- près de 30 % des jeunes qui sont aidés pour la 1ère fois par le secteur sont des enfants de moins de 6 ans et ces interventions ne concernent que des enfants en danger ou en difficulté. Parmi cette catégorie, les 0-3 ans sont d'ailleurs surreprésentés; ce qui démontre également clairement l'importance de l'ONE pour les jeunes enfants puisque les premières années sont souvent capitales.

On le sait, les situations de maltraitance, de négligence ou d'abandon sont extrêmement nombreuses et un certain nombre de parents n'arrivent pas/plus à assumer leur rôle; ce qui conduit, dans un certain nombre de cas, à devoir, en urgence, écarter les enfants de leur milieu de vie et à les placer.

De nombreuses structures d'accueil et de prises en charge existent et sont agréées par le secteur de l'aide à la jeunesse (familles d'accueils, SASPE, SAIE, CPA, maisons maternelles,..) mais, malheureusement, celles-ci sont souvent débordées et n'arrivent pas à prendre en charge, dans de bonnes conditions, les jeunes qui leur sont proposés par les conseillers ou directeurs de l'aide à la jeunesse.

Les structures d'accueil dénoncent régulièrement le manque de places, de moyens et de personnel. Par ailleurs, la vigilance est souvent mise sur la nécessité d'agir beaucoup plus en amont pour éviter la multiplication sans fin des listes d'attente; ce qui est presque impossible à ce jour.

De plus, les citoyens et les victimes d'actes parfois barbares se demandent, à juste titre, si il est normal d'offrir un cadre de vie souvent plus avantageux aux délinquants qu'aux 15000 jeunes qui sont en difficulté ou en danger et qu'on maintient parfois dans des conditions qui les conduisent à une mort certaine.

Pour ces jeunes, aussi, nous devons oser faire bouger les choses et oser des réformes qui doivent servir d'abord et avant tout l'intérêt et la protection de l'enfant. Un enfant en danger a besoin d'aide et d'une prise en charge adaptée et rapide. Celui-ci est souvent extrêmement jeune et il ne peut donc s'exprimer et se défendre valablement; il en va donc de la responsabilité des autorités de fixer de nouvelles règles pour mieux soutenir et accompagner les parents mais surtout pour éviter au maximum que des enfants subissent une double maltraitance : celle imposée par leurs auteurs intra ou extra familiaux mais aussi celle qui serait institutionnelle, de par l'incapacité des institutions à prendre en charge la victime valablement.

E2 Délinquance juvénile

Etre en sécurité à l'école

Le constat est simple, être en sécurité à l'école doit être un droit pour tous les élèves et tous ceux qui les encadrent.

La multiplication des perturbations des cours, d'actes violents, des injures ou du racket scolaire est injustifiable !

Quand il n'y a pas de sérénité dans l'école, quand les élèves, les enseignants, les éducateurs, etc. arrivent à l'école la peur au ventre, la motivation scolaire et la pédagogie ne s'imposent plus comme des préoccupations essentielles !

La question de la violence scolaire revêt une importance fondamentale pour le MR.

Pour les élèves qui perturbent gravement la vie de l'école, il faut des institutions conçues et organisées, non pour les rejeter, mais pour leur rendre conscience que la vie en société impose des règles et que ces règles, on ne les viole pas impunément. Ces institutions doivent leur donner la possibilité de reprendre un parcours scolaire normal.

Le bilan est sombre et, il faut bien admettre que la majorité politique actuelle, en place pourtant depuis 2004, n'a jamais pris la mesure de l'ampleur du phénomène de violence à l'école.

Au-delà de ce que nous avons pu établir avant 2004 (vade mecum sur la conduite à tenir selon les faits de violence qui se produisent dans l'école, enquêtes de victimisation qui ont permis d'objectiver la violence à l'école, circulaire rappelant le caractère pénal d'une intrusion dans l'école, plan global de lutte contre la violence scolaire...). Et les quelques dispositions prises reposent toutes sur un a priori purement idéologique qui veut que les élèves qui commettent des faits répréhensibles doivent être protégés et ce, peu importe l'acte délictueux commis. Si on suit leur modèle, un jeune ne doit jamais être confronté à ses actes et en aucun cas, il ne faut parler des gestes commis ou des victimes.

Pour nous, ces positions sont indéfendables.

Le MR propose

- Former les jeunes à une citoyenneté responsable;
- Assurer une prise en charge immédiate et responsabilisante de tout jeune qui dérape ou qui se met en danger par des services appropriés;
- Mener une véritable politique à l'égard des mineurs délinquants et lutter contre tout sentiment d'impunité.
- Soutenir les directions d'écoles qui prennent des initiatives pour lutter contre la violence dans leur école;
- Lutter contre le décrochage scolaire en réagissant dès le premier jour d'absence;

- Sécuriser davantage les bâtiments scolaires pour prévenir toutes formes de vandalisme;
- Renforcer les collaborations entre l'école et ses différents partenaires en matière de lutte contre la délinquance juvénile (centres PMS, éducateurs de rue, services de l'aide à la jeunesse, forces de police...);
- Assurer l'application de la circulaire fédérale organisant des points de contact école – police;
- Ouvrir dès la prochaine rentrée scolaire un centre de rescolarisation et de resocialisation;
- Garantir la prise en charge complète de tous les acteurs de l'école victimes d'actes de violence;

E3 Fin de l'impunité pour les jeunes délinquants

On constate que la délinquance juvénile occupe un pan important de l'actualité et cela est souvent décrié par certains. Cependant, si celle-ci est régulièrement évoquée, c'est parce qu'elle est réelle et les méthodes utilisées par certains jeunes pour imposer leur volonté ne peuvent être tolérées dans un Etat de droit.

Le citoyen a peur de cette délinquance aveugle et il attend des hommes et femmes politiques qu'ils prennent leurs responsabilités.

Pour nous, il n'est pas acceptable que quelques uns, souvent de plus en plus jeunes et de plus en plus violents, instaurent un climat de peur et de menaces. Dans notre pays, on doit pouvoir aller à l'école, prendre le bus, aller au concert, se rendre chez une amie...sans se sentir en insécurité.

Nous refuserons donc toujours la banalisation des faits commis et nous agirons en conséquence pour faire diminuer cette délinquance.

Cette réponse à la délinquance juvénile doit donc être ferme et comporter une dimension de réparation tout en s'inscrivant dans une perspective pédagogique de réinsertion

Au-delà de ce que nous avons pu établir avant 2004 (création d'un centre fermé fédéral (21 places); augmentation du nombre de places en IPPJ (de 29 à 60 places); augmentation des places d'accueil d'urgence et dans les centres d'accueil spécialisés; création de nouveaux services (SAIE, PPP, SAAE...), la majorité PS/CDH en place depuis 2004 a perdu de très nombreuses années en tergiversant et en refusant de prendre en charge sérieusement cette matière.

Il aura malheureusement fallu un fait tragique en 2006 et les nombreuses interpellations de l'opposition pour que le Gouvernement daigne agir et prendre un certain nombre de mesures. Toutefois, celles-ci ne vont assez loin et si de nouvelles places ont notamment été promises en IPPJ, à cette heure, elles ne sont pas effectives.

Pour nous, il faut accélérer le mouvement et mettre en œuvre les conditions d'une diminution substantielle de la délinquance juvénile.

Des pistes doivent être examinées, telles que :

- Instaurer un mécanisme précis de suivi du parcours du jeune :

Il s'agit de mettre au point un processus précis de suivi d'un jeune déjà signalé afin de disposer de l'ensemble du parcours de ce dernier et de connaître les différents intervenants qui, à un moment donné, l'ont pris en charge d'une manière ou d'une autre.

Ce procédé doit évidemment être mis en place dans le respect de la vie privée du jeune et des dispositions protégeant les mineurs mais il doit permettre de garantir, dans la continuité, un suivi adapté du jeune ayant commis des faits qualifiés d'infraction. Par ailleurs, en instaurant ce processus, on évite la multiplication des intervenants qui agissent sans savoir ce qui a pu être fait au préalable pour le jeune et on permet à ceux-ci d'être plus vigilants dans le cadre du suivi futur.

Une application concrète de ce mécanisme consiste à prévoir un dispositif précis et systématique d'accompagnement post-institutionnel (API) après un placement en institution. Cela permettrait, entre autres, de suivre le jeune dans le cadre de sa réinsertion avec, notamment, pour objectif de réduire les risques de "récidive".

Une réforme profonde de la gestion des IPPJ

D'abord, il s'agit d'augmenter le nombre de places d'urgence supplémentaires (5 à ce jour) au sein des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse pour garantir une prise en charge immédiate et effective d'un jeune ayant commis un fait qualifié d'infraction et ne plus les limiter de manière quasi systématique aux seuls jeunes ayant commis un meurtre, une tentative de meurtre, un viol ou une tentative de viol. Ces places d'urgence ne pourront pas être occupées plus de 5 jours afin de garantir que celles-ci restent disponibles pour les juges de la jeunesse.

Nous insistons ensuite pour que le traitement du jeune en IPPJ soit plus individuel et centré sur l'idée de responsabilisation du délit commis. Un séjour en IPPJ doit permettre au jeune de réaliser l'ampleur de sa faute et d'œuvrer à ce qu'il soit conscient du dégât qu'il a causé. Un travail de resocialisation et de rescolarisation individuelles s'avère également nécessaire. Cela nécessite un suivi quotidien, individuel et qui peut parfois être long. C'est la raison pour laquelle nous plaçons pour une augmentation de la durée de placement en IPPJ. Notre but n'est pas d'enfermer à tout va mais de permettre une conscientisation du jeune sur le long terme. Au contraire, il est contreproductif, comme cela se produit aujourd'hui, de limiter la durée des séjours en IPPJ qui ne rencontrent dès lors pas les objectifs escomptés. Au final, le manque de travail accompli par le jeune sur lui-même lors de sa détention, avec l'aide de professionnels, débouche, dans la plupart des cas, sur une succession de courts séjours, répétés et inutiles. Il faut donc trouver un nouvel équilibre entre la durée de placement et la disponibilité des places ainsi que veiller à ce qu'aucun fait ne reste sans réponse. Nous insistons également sur l'importance des prestations d'intérêt général et sur la réparation des faits commis. Le manque de place ne peut jamais avoir pour conséquence de libérer un jeune ayant commis un fait qualifié d'infraction sans qu'il ne doive rendre des comptes immédiatement. Il nous semble ainsi qu'une prestation d'intérêt

général ou une mesure avant placement doit pouvoir être mise en œuvre rapidement si le juge le décide.

Par ailleurs, il faut également oser mener une réflexion approfondie au sein des IPPJ sur la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et prendre toutes les dispositions nécessaires à son renforcement

Enfin, la refédéralisation de l'ouverture et de la gestion des IPPJ nous paraît fondamentale. À l'heure actuelle, l'autorité fédérale est compétente pour déterminer les mesures qui peuvent être prises à l'égard des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction. Les Communautés sont chargées de la mise en œuvre de ces mesures, une fois celles-ci prononcées par un juge. Alors que généralement, dans notre structure fédérale, les collectivités fédérées et l'autorité fédérale sont habilitées tout à la fois à organiser et à mettre en œuvre les compétences qui sont les leurs, il n'en va pas de même s'agissant de la protection de la jeunesse. Il serait préférable d'attribuer à un seul ordre de gouvernement l'ensemble de la compétence relative à la détermination et à la mise en œuvre des mesures qui peuvent être prises à l'égard des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction. Il est donc proposé de prévoir une nouvelle répartition des compétences. L'autorité fédérale serait habilitée à ouvrir et gérer les centres d'accueil de mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction et les Communautés conserveraient leur compétence actuelle s'agissant du volet protectionnel de l'aide à la jeunesse. Dans cet esprit, la Communauté française reste compétente pour assurer le suivi éducatif des jeunes en le recentrant sur la resocialisation et la rescolarisation. Ce projet suppose aussi de redéfinir avec précision les missions des institutions.

Le MR propose

- instaurer une prévention efficace et coordonnée et redéfinir les missions des acteurs de celle-ci;
- *donner enfin les moyens, dans le cadre d'une politique de prévention, aux services qui agissent en amont de la délinquance et les doter d'outils leur permettant d'atteindre cet objectif. Une attention particulière doit être portée à la lutte contre le décrochage scolaire qui peut dans certaines circonstances constituer le début du glissement vers la délinquance;
- Instaurer un mécanisme précis de suivi du parcours du jeune afin de réduire les risques de "récidive".
- réformer en profondeur la gestion des IPPJ : augmenter le nombre de places d'urgence et durant le séjour mettre l'accent sur l'idée de responsabilisation du délit commis.
- renforcer les rapprochements entre les autorités de police, le monde judiciaire, l'aide à la jeunesse, les centres pms/pse, la famille et l'école de manière à pouvoir mieux suivre les adolescents déjà signalés et établir les contacts nécessaires avec un point d'appui de la police locale;
- utiliser l'outil statistique intégré au sein de l'administration de l'aide à la jeunesse de la Communauté afin de bénéficier de données à jour et régulières.
- travailler à une prise en charge adaptée en fonction de l'état de santé du mineur délinquant (par exemple, les mineurs atteints de troubles psychiatriques ou les mineurs toxicomanes profonds...)
- poursuivre et soutenir des recherches et des coopérations afin de développer des pistes pour une prise en charge adaptée des mineurs abuseurs sexuels et réfléchir à l'opportunité de créer des centres spécifiques adaptés à ce type de délinquance;
- *établir des liens avec les services d'accueil et d'aide aux victimes

E4 Maltraitance infantile

Priorité à l'enfant

Le constat est hélas peu rassurant, la maltraitance infantile au sens large (négligence, violence physique, harcèlement...) n'est pas négligeable, les statistiques le prouvent et la politique actuellement menée par les majorités politiques en place ne rencontre pas pas correctement cette réalité. Au MR, nous avons l'ambition de changer les choses et de mettre en place de nouveaux outils et des politiques volontaristes afin de lutter contre cette injustice.

Ainsi, près de 4.000 enfants sont pris en charge chaque année par les équipes sos-enfants de la Communauté française et ce ne sont là que des données partielles par rapport à la réalité vécue.

On sait également que l'essentiel des maltraitements sont commises au sein de la famille et qu'elles concernent les deux sexes (55% filles - 45% garçons).

Malgré l'ampleur du phénomène, le Gouvernement actuel n'a en effet pas été très proactif et n'a pas mis en œuvre des initiatives qui doivent permettre de faire diminuer cette violence envers les mineurs, souvent très jeunes, par essence les plus fragiles de notre société.

Le Gouvernement PS/CDH n'a pas déployé de grands efforts pour lutter contre la maltraitance. A l'exception d'une ou deux campagnes et de brochures, la déclaration politique communautaire ne contenait aucun projet d'ampleur susceptible de faire changer les choses. Et pourtant, le manque de coordination et des hésitations dans la manière de gérer cette problématique ont conduit à des drames.

Le soutien aux parents, la bientraitance mais également un suivi particulier de certains publics et un dépistage précoce des risques doivent être valorisés. A ce jour, le Gouvernement s'est beaucoup exprimé mais n'est par réellement pas aux actes. Cela va devoir changer.

Il y a une nécessité à clarifier et recentrer les missions de l'ONE qui doit être de prendre en charge l'enfant jusque 6 ans.

Cette prise en charge suppose une intervention de l'ONE pour :

- les consultations;
- le suivi de la santé de l'enfant;
- l'accueil des enfants en dehors du milieu familial;
- l'aide aux enfants en difficulté, ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales;
- l'aide à tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers.

En contrepartie, il faudra réorienter certaines missions aujourd'hui remplies par l'ONE et qui, à l'avenir, ne devraient plus être de son ressort. Il en sera de même par exemple au niveau de l'aide à la jeunesse qui pourra donner un nouvel élan à ses missions en se recentrant sur les jeunes de plus de six ans; ce qui permettra au secteur de l'aide à la jeunesse de réorganiser son travail et de concentrer son effort sur une tranche d'âge plus réduite qu'à l'heure actuelle.

- réduire le nombre de comités, conseil d'avis...et concentrer les efforts les moyens en faveur des enfants/jeunes
- réfléchir à la nécessité d'imposer aux services privés de prendre "tous" les jeunes et non pas ceux de leur choix.
- repenser la place de l'ONE et des TMS dans la prise en charge précoce des enfants en danger (potentiel)
- accroître le personnel de terrain à l'ONE
- valoriser les approches coordonnées entre ONE et Aide à la jeunesse
- réflexion autour des équipes sos-enfants : budget, nombre, coordination avec SAJ, aspect multidisciplinaire et médical
- augmenter le nombre de pédopsychiatre
- envisager l'instauration d'un certain nombre de consultations pour enfants obligatoires
- aborder humainement mais rationnellement le conflit de l'enfant roi et du parent en déficience d'autorité
- veiller à une bonne éducation à la parentalité

Le MR propose de :

- recentrer la mission de l'ONE sur la prise en charge globale de l'enfant âgé de 0 à 6 ans
- accroître le personnel de terrain à l'ONE
- valoriser les approches coordonnées entre ONE et Aide à la jeunesse
- envisager l'instauration d'un certain nombre de consultations pour enfants obligatoires
- aborder humainement mais rationnellement le conflit de l'enfant-roi et du parent en déficience d'autorité
- développer un dossier propre à chaque enfant (trajectoire de l'enfant)
- développer (et professionnaliser) les familles d'accueil...d'urgence, parrainage...
- développer le non résidentiel et éviter le placement quand c'est possible
- réduire le nombre de comités, conseil d'avis...et concentrer les efforts les moyens en faveur des enfants/jeunes
- réfléchir à la nécessité d'imposer aux services privés de prendre "tous" les jeunes et non pas ceux de leur choix.
- repenser la place de l'ONE et des TMS dans la prise en charge précoce des enfants en danger (potentiel)
- réfléchir autour des équipes sos-enfants : budget, nombre, coordination avec SAJ, aspect multidisciplinaire et médical
- augmenter le nombre de pédopsychiatres
- envisager l'instauration d'un certain nombre de consultations pour enfants obligatoires
- veiller à une bonne éducation à la parentalité

F1 Des têtes bien faites et un bagage utile

Les valeurs : un socle commun non négociable

a. L'école : un escalier social

Comme dit le proverbe, la chance sourit aux audacieux. L'école est une chance pour qui sait la saisir. C'est le plus formidable moyen d'émancipation que l'homme a inventé. A condition de le vouloir.

L'école, il ne suffit pas d'y aller pour réussir. Réussir sa scolarité, cela demande avant tout de la volonté. Du travail, des efforts aussi. Réussir sa scolarité, cela se mérite.

Pas par goût du sacrifice, mais parce que "on n'a rien sans rien". C'est vrai à l'école, c'est aussi vrai dans la vie de tous les jours à laquelle l'école doit préparer. Autant, dès lors, qu'elle prépare correctement.

L'école, c'est aussi le lieu où on apprend la vie en société : le respect des différences, les valeurs de liberté et de solidarité. C'est l'endroit où l'entrée en société se réalise. C'est le lieu où le respect de soi-même et le respect de l'autre peuvent prendre racine. Le goût de l'effort, la curiosité pour les autres et le respect d'autrui ne sont pas incompatibles; c'est à l'école que ces notions se forment.

A l'égalisation des têtes qui dépassent, nous préférons l'égalité des chances. La vraie. Celle qui ne se décrète pas à coups de slogans ou de règles arbitraires, mais se concentre sur la nécessité d'offrir à chaque enfant, quelle que soit son origine, son milieu, sa couleur de peau, tous les outils pour donner le meilleur de lui-même et s'épanouir. L'égalité des chances, au contraire de l'égalité des résultats souhaitée par d'autres, est la seule égalité réellement réalisable par des pouvoirs publics. Plus encore : assurer cette égalité des chances est leur principal devoir en matière éducative. Tous les enfants sont différents, tous ne feront ni les mêmes trajets, ni les mêmes études, et n'ont pas les mêmes envies : le rôle de l'école, aidé par une autorité publique responsable, est de rendre ces enfants les plus autonomes possibles dans les choix de vie qu'ils feront. C'est par le travail, le goût de l'effort et par l'envie de se dépasser que de tels objectifs se suscitent.

Le MR propose :

- De réhabiliter les valeurs de l'effort, du travail et du mérite à tous les stades des apprentissages, à toutes les étapes de l'orientation et dans les évaluations.
- De promouvoir la diversité culturelle et de faire de toutes les écoles un lieu d'apprentissage des différences et de lutte contre toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme ou de repli identitaire.

b. La neutralité de l'enseignement public

L'école publique et le personnel qui la compose doivent garantir le respect du principe de neutralité des services publics et s'abstenir de tout prosélytisme religieux.

En dehors des cours dit "philosophiques", la transmission de la connaissance doit être exempte de toute immixtion à caractère religieux.

De même, l'obligation de fréquenter les cours quels qu'ils soient (biologie, éducation physique, histoire...) ne peut souffrir d'aucune dérogation fondée sur des raisons religieuses ou des discriminations sexuelles.

La politisation n'a pas non plus sa place à l'école. Il est de bon ton de le rappeler au vu des tentatives incessantes de la majorité PS-cdH de politiser l'école.

Le MR propose :

- De confirmer le rôle prépondérant du chef d'établissement pour inscrire dans le règlement d'ordre intérieur de l'école les mesures nécessaires pour éviter tout prosélytisme religieux à l'intérieur de son établissement
- Que le non respect avéré de la neutralité de l'enseignement soit immédiatement sanctionné;
- De rappeler aux parents et aux responsables religieux que la fréquentation des cours est obligatoire;
- De rappeler aux parents et aux responsables religieux le caractère objectif et scientifique de la transmission de la connaissance;
- D'interdire toute politisation de l'école.

c. **Faire évoluer les cours philosophiques pour construire la citoyenneté**

L'éducation à la citoyenneté est une pièce maîtresse de l'éducation dans un Etat qui se veut démocratique. Son but est de permettre la participation de tous au gouvernement collectif, soit à ce que l'on appelle encore "l'intérêt général" ou le "bien commun".

L'éducation à la citoyenneté doit aussi permettre de s'émanciper une fois adulte d'une éventuelle sphère communautaire dans laquelle certains se trouvent pour des raisons uniquement sociales, ethniques, économiques, linguistiques ou religieuses.

Cette citoyenneté, elle ne se décrète pas par des textes de lois abstraits. Elle doit se refléter dans les contenus de l'enseignement, et notamment se construire dans l'initiation aux grands mouvements de pensée ayant marqué l'histoire des civilisations, ainsi que dans la découverte des différences entre cultures. Il n'existe pas de cours de philosophie obligatoire, et les cours philosophiques dans leur forme actuelle (morale/religions) scindent les élèves durant les seuls cours qui abordent les questions existentielles. Les cultures et les religions, pourtant, sont une richesse universelle : il n'y a aucune raison de refuser de les partager, et de les faire évoluer en vase clos. Un bagage minimal et non doctrinaire des grands courants philosophiques et religieux doivent avoir leur place à l'école, et cet enseignement doit être dispensé à tous les élèves réunis quels que soient leurs convictions; il s'agit de la meilleure prévention contre le racisme et les replis identitaires de demain.

Le MR propose :

- D'organiser un cours commun de philosophie et d'histoire comparée des religions dans le troisième degré de l'enseignement secondaire.

Les savoirs et les compétences. La question des programmes : parlons tous le même langage

Programmes à la formulation inintelligible et donc mal appliqués, décalage entre discours des théoriciens et pratiques sur le terrain, directives peu claires... Qui n'a jamais été confronté peu ou prou à l'une ou l'autre de ces difficultés ?

Si nous partageons tous le même objectif qui est que l'enseignement donne sa chance à chacun, si nous voulons tous travailler en ce sens, il faut commencer par se comprendre. Que les choses soient appelées de la même façon que l'on soit étudiant, instituteur, chercheur, élève, parent...

Alors : compétences et savoirs : quels rapports ?

Comme le soulignait Jean-Marie de Ketele⁴ "il n'y a aucun choix à faire entre savoirs et compétences, les deux sont nécessaires et le développement de l'un permet le développement de l'autre. Les savoirs sont indispensables aux compétences, et les compétences permettent de posséder des savoirs plus appropriés et mieux utilisés. Les compétences, pour exister, reposent sur une continuelle restructuration des savoirs."

Il n'en demeure pas moins que, concrètement, cette notion de compétence n'est pas comprise par tous de la même manière. Peut-être parce qu'elle n'a jamais été expliquée clairement. A tel point que l'on se demande parfois si les compétences n'ont pas, dans certains cas, remplacé les savoirs.

Clarifier ces ambiguïtés et adopter un langage commun et une définition claire de ce que l'élève doit maîtriser est la première des conditions pour une école plus efficace.

Le MR propose :

- D'évaluer 10 ans d'application du décret Missions pour faire le point sur les savoirs, les contenus, les programmes en relation avec les compétences;
- De simplifier et de clarifier les référentiels et les programmes pour en faire de véritables guides à l'usage de tous.

L'enseignement maternel : un échauffement indispensable

L'enseignement maternel aiguise l'intelligence de l'enfant; il stimule sa curiosité naturelle et développe sa motricité, valorise le travail manuel; l'enseignement maternel socialise l'enfant, développe le français et l'habitude aux sons d'une langue étrangère; il l'amène aux rudiments de la lecture et du calcul.

En un mot, l'enseignement maternel prépare à l'enseignement primaire. Actuellement fréquenté à par plus de 90% des enfants de 3 à 6 ans, il doit devenir le passage obligé vers l'école.

Les besoins de puéricultrices et de puériculteurs sont particulièrement importants. Or, cet encadrement repose aujourd'hui sur des moyens complémentaires de type PTP/APE/ACS. Il est nécessaire de stabiliser et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements et d'améliorer la formation de base du personnel ainsi recruté.

Le MR propose :

- D'inciter à les parents à inscrire leur enfant dès 3 ans;
- D'abaisser l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans (proposition déposée au fédéral);
- De renforcer la formation des institutrices et des instituteurs maternels.
- De stabiliser les personnels auxiliaires d'éducation et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements;
- De renforcer la présence des personnels auxiliaires d'éducation dans les écoles.

⁴ Source : "Savoirs et compétences : incompatibles ? ", colloque MR "Ecole : missions accomplies ? " du 4 octobre 2008. Jean-Marie De Ketele est professeur en sciences de l'éducation à l'UCL, titulaire de la chaire UNESCO en sciences de l'éducation (Dakar) et rédacteur de la revue "Mesure et évaluation en éducation".

L'enseignement primaire : les apprentissages de base pour tous

Si le retard traduit l'échec, retenons que le taux de retard scolaire est de 11% en première année primaire, de 22% en cinquième primaire, de 35% en 2ème année secondaire et de 57% en cinquième secondaire.

La courbe est croissante et démarre tôt dans le parcours scolaire. On peut y voir la preuve de deux choses :

- 1) Que l'échec s'installe très tôt, en d'autres termes que les bases ne sont pas acquises pour un certain nombre d'élèves;
- 2) Que l'a l'échec va croissant, en d'autres termes qu'une lacune non comblée va en s'aggravant.

a. Avant tout, apprendre le français et apprendre à apprendre en français

Qui, s'étonnant d'une question ratée, ne s'est jamais entendu dire : "tu n'as pas répondu à la question", ou bien "ce n'est pas ce que j'ai demandé".

A 15 ans, près d'un tiers des élèves (28%) ne maîtrisent pas les compétences suffisantes leur permettant d'acquérir des connaissances au travers de la lecture de textes écrits. Cela veut dire que près d'un tiers des élèves ne comprennent pas suffisamment ce qu'ils lisent pour en apprendre quelque chose.

Or, ce n'est pas à 15 ans que l'on commence à apprendre ou à réapprendre la langue de l'enseignement.

Le MR propose de renforcer l'apprentissage du français :

- sans craindre d'insister plus sur les fondamentaux : analyse, mémoire, grammaire, orthographe, expression orale et écrite (dictées, réitations, déclamation...);
- en rendant aux enfants le plaisir de lire;
- en réévaluant si nécessaire le volume d'heures consacré au français;
- en formant plus d'institutrices et d'instituteurs aux techniques d'apprentissages du "français langue étrangère";
- en évaluant et, le cas échéant, en renforçant le mécanisme des classes-passerelles pour les primo-arrivants.

Enseignement

b. Assurer les apprentissages en mathématique

Apprendre les 4 opérations fondamentales d'abord, puis connaître par cœur "ses tables de multiplications" a sans doute fait transpirer plusieurs d'entre nous. Les fondements de la géométrie aussi : la définition d'une droite, d'un angle droit, du triangle, du rectangle...

Au-delà de la fierté d'être toujours capable 20, 30, ou 50 ans après être sorti de l'école, de réciter ces tables ou ses définitions à ses enfants ou ses petits enfants, les bénéfices de ces apprentissages se mesurent tous les jours.

A l'école d'abord, où le temps gagné par les opérations de base permet de se consacrer à résoudre les difficultés nouvelles. Au quotidien ensuite, quand il faut gérer un budget, calculer la TVA sur un achat, faire une clôture, estimer le temps nécessaire pour parcourir telle distance...

Et la géométrie qui développe la structuration dans l'espace, le sens de l'orientation et de l'observation, l'analyse, l'esprit déductif et critique...

Le MR propose :

- Que les nombres, les grandeurs, l'algèbre, l'analyse, les problèmes et la géométrie retrouvent leurs lettres de noblesse dans toutes les classes et pour tous les élèves;
- Que la rigueur mathématique, le raisonnement, le souci de la preuve soient développés plus fortement, en partant de cas concrets et d'expérimentations faites par l'élève.

c. Apprendre au moins deux langues étrangères

La Communauté française doit résolument s'inscrire dans l'objectif fixé par l'Union Européenne en matière d'apprentissages des langues étrangères, qui demande que les jeunes qui sortent de l'enseignement secondaire connaissent au minimum deux langues étrangères.

Différentes voies pédagogiques existent pour atteindre cet objectif, parmi lesquelles l'enseignement en immersion qui présente une voie des plus efficaces et des plus utiles. Cette méthode n'est cependant pas la seule valable et il importe, en cette matière comme dans les autres, de respecter le principe de liberté pédagogique, tout en veillant, pour chaque enfant, à lui présenter d'autres méthodes d'apprentissage.

Le MR propose :

- d'inciter les écoles à organiser un apprentissage précoce des langues.
- de favoriser et développer l'enseignement en immersion dans les écoles, tout en assurant l'application –et l'ajustement si nécessaire– du décret relatif à l'enseignement en immersion linguistique;
- de garantir et redévelopper d'autres méthodes pédagogiques d'apprentissage des langues;
- de renforcer les échanges linguistiques entre établissements scolaires de langues différentes;

- de négocier des échanges d'enseignants et d'élèves entre les écoles des différentes Communautés linguistiques du pays et à l'étranger;
- d'encourager les parents à apprendre la langue dans laquelle leur enfant reçoit son enseignement, particulièrement pour les parents d'enfants primo-arrivants.

d. Renforcer l'initiation scientifique et la formation historique et géographique et réserver du temps pour l'éveil artistique et technologique

Si l'on veut qu'il puisse être à la base d'un choix positif intervenant plus tard dans le cursus scolaire, l'éveil aux sciences, aux arts et à la technologie doit être renforcé dès le plus jeune âge.

En effet : comment susciter les carrières scientifiques si l'enfant n'a pas pu y goûter étant jeune ? Comment faire admettre à l'enfant que les métiers techniques et manuels sont tout aussi valorisants si on l'en a écarté le plus longtemps possible ?

L'enseignement primaire doit profiter de cette curiosité naturelle de l'enfant et la stimuler, de manière concrète et ludique d'abord – quel enfant n'a jamais eu envie de jouer au "petit chimiste" ? – puis sous un angle plus technique et scientifique.

Le MR propose :

- De systématiser et de renforcer l'éveil aux activités techniques, manuelles, scientifiques et artistiques;
- D'accompagner cet éveil d'une information de l'élève et de ses parents sur les différentes orientations qu'offre l'enseignement secondaire.

e. La remédiation immédiate : prévenir plutôt que guérir

Rattraper, c'est combler les lacunes mises en évidence par un échec. Remédier, c'est intervenir dès qu'une difficulté s'installe. En paraphrasant, on pourrait dire de la remédiation qu'elle est à l'échec ce que le vaccin est à la maladie : un moyen préventif de l'éviter.

Les statistiques rappellent cette nécessité d'intervenir immédiatement, avant que l'échec ne s'installe et fasse perdre confiance à l'élève.

Dans un récent rapport, McKinsey identifie trois éléments qui se retrouvent systématiquement dans les meilleurs systèmes d'enseignement de la planète. Parmi ces éléments, tous ces systèmes ont en commun le fait d'intervenir directement auprès de l'élève confronté à une difficulté.

Le MR propose :

- D'inscrire la remédiation dans les pratiques scolaires, en utilisant le complément d'encadrement issu du Contrat pour l'école.
- D'inclure dans l'horaire de tous les élèves 1h par semaine de méthode de travail ou de remédiation.

f. Un CEB qui atteste de la maîtrise des apprentissages de base

Avec un enseignement primaire recentré sur ses objectifs, il n'est pas déraisonnable d'exiger qu'à 12 ans les élèves sachent lire, écrire, compter et qu'ils commencent à s'exprimer dans une autre langue.

C'est là une condition nécessaire pour avancer et profiter pleinement du premier degré de l'enseignement secondaire qui a pour objet d'ouvrir le champ des possibles en proposant, dans la foulée de ce qui a été fait en primaire, de véritables options techniques, artistiques et scientifiques.

Le MR propose :

- D'utiliser toutes les ressources (renforcement des apprentissages, remédiation immédiate...) pour qu'un maximum d'enfants obtiennent leur Certificat d'Etudes de Base en fin de 6ème année primaire.

L'enseignement secondaire : poursuivre les apprentissages et préparer le futur

a. le premier degré : à revoir ?

Le premier degré de l'enseignement secondaire a été modifié à 3 reprises au cours des 5 dernières années. C'est beaucoup. Pour quel résultat ? Il est encore trop tôt pour en juger. Le système est complexe dans son organisation, mais n'a pas encore été mise en œuvre.

Nous sommes dubitatifs sur la pertinence d'un premier degré qui repousse à 14 ans les compétences qui devraient être maîtrisées à 12 et qui induit dès lors au deuxième degré une orientation négative vers l'enseignement technique et professionnel.

Pour l'avenir, et dans une perspective de revalorisation des filières techniques et professionnelles, la question d'une éventuelle généralisation des premiers degrés autonomes devra être étudiée.

⁵ " Les Clés du succès des systèmes scolaires les plus performants ", McKinsey & Company, septembre 2007.

Le MR propose :

- De laisser le temps aux enseignants et aux écoles de digérer les réformes successives du premier degré;
- D'évaluer ensuite et, le cas échéant, de revoir l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire.

b. Organiser les 2^e et 3^e degrés en trois filières

L'organisation des 2^e et 3^e degrés en enseignement général, technique de transition, technique de qualification et professionnel brouille le message sur la finalité de ces différentes filières.

Les élèves ont par conséquent plus difficile de s'y orienter, tandis que d'autres se servent de cette situation pour s'organiser un parcours qui louvoie entre les difficultés.

Il faut se poser la question simplement : comme élève, que suis-je en droit d'attendre de l'école ? Il n'y a pas 36 réponses :

- soit je souhaite poursuivre des études supérieures : je choisis la filière générale;
- soit je vise une qualification technique de haut niveau : je choisis l'enseignement technique;
- soit je souhaite apprendre un métier à l'école : je choisis l'enseignement professionnel.

Le MR propose :

- De simplifier les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire en organisant 3 filières à finalités spécifiques.

c. Un enseignement général qui assume ses responsabilités

L'enseignement général a pour but exclusif de conduire à l'enseignement supérieur.

Il s'agit donc de faire acquérir aux élèves qui s'y inscrivent un bagage et une méthode de travail qui leur permettront de suivre avec fruits les études supérieures qu'ils auront choisies.

Le renforcement des apprentissages de base dans l'enseignement primaire couplé à une orientation positive impose aussi à l'enseignement général d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des élèves les plus faibles ou vers ceux qui, à un moment donné de leur parcours – nous sommes en pleine l'adolescence – sont en échec. Les réorientations de facilité vers un autre type d'enseignement ont vécu.

Les discours de type "si tu n'y arrives pas tu iras en technique, et si ça ne va toujours pas il reste encore le professionnel", c'est fini !

Le MR propose :

- D'instaurer une vigilance particulière pour que les difficultés –qu'elles soient dues à l'adolescence ou à l'insuffisance des pré-requis– ne conduisent pas à des mécanismes de relégation dans ou en dehors de l'enseignement général;
- D'inscrire la moyenne de la classe dans le bulletin des élèves pour leur permettre de situer leur niveau de performance;
- De généraliser les épreuves externes à chaque fin de cycle;
- D'instaurer un test d'aptitude communautaire en fin de rhéto pour aider les élèves à faire leur choix d'orientation.

d. Un enseignement technique et professionnel revu et modernisé

1. **Changer les mentalités**

C'est évidemment un chantier énorme qui demande des mesures à tous les niveaux de la société.

Un premier pas pourrait toutefois être franchi relativement facilement en commençant par dire que tout le monde n'est pas capable de devenir maçon ou technicien qualifié.

Or, aujourd'hui, nul besoin de faire la preuve d'une quelconque connaissance pour faire son entrée dans l'enseignement technique ou professionnel.

En d'autres termes, Si l'accès à une 3^e générale nécessite-t-il d'avoir réussi préalablement une 2^e, aucun pré-requis n'est nécessaire pour entamer un 2^e degré technique ou professionnel ? Maintenir cette situation, c'est accréditer l'idée qu'à défaut d'autre compétence, quiconque peut suivre avec succès une filière technique ou professionnelle, parce qu'elle est moins exigeante.

Le MR propose :

- Que la condition d'âge ne soit plus la seule condition d'accès à l'enseignement technique et professionnel;
- D'étudier la mise au point d'une épreuve vérifiant que l'élève qui s'inscrit dans une filière technique ou professionnelle a les aptitudes nécessaires pour réussir son parcours;
- Que les exigences en termes de fréquentation des cours et de niveau des apprentissages notamment soient mutatis mutandis comparables à celles qui prévalent dans l'enseignement général (l'enseignement technique ou professionnel n'est pas plus facile, il est différent).

2. Un enseignement technique menant aux filières supérieures technologiques

Elle intégrerait les actuels enseignements de transition technique et de qualification technique et déboucherait sur la délivrance d'un CESS technologique en fin de 6ème année.

Sa finalité serait donc principalement de conduire à l'enseignement supérieur technique mais aussi, pour les élèves qui ne souhaitent pas entreprendre d'études supérieures, de donner accès à une 7ème année qualifiante et professionnalisante.

L'objectif est double : d'une part faciliter l'accès à l'enseignement supérieur technique et augmenter les chances de réussites des élèves faisant ce choix et d'autre part que l'accès au monde de l'entreprise soit effectué à un âge plus mature avec un bagage technologique et culturel accru.

Le MR propose :

- De réorganiser les filières techniques de transition et techniques de qualification en une seule filière;
- D'évaluer et, le cas échéant, adapter le contenu et/ou l'organisation des programmes et des référentiels aux finalités de cette filière.

3. Un enseignement professionnel qui conduit à l'emploi

Sa finalité serait exclusivement qualifiante et il s'adresserait aux élèves qui souhaitent acquérir dans l'enseignement secondaire une formation qui leur permet de s'insérer véritablement et efficacement dans la vie professionnelle.

Elle pourrait allier une organisation en deux parties : une formation "générale" commune à toutes les orientations professionnelles; une formation professionnelle sous forme modulaire, donnant ainsi la possibilité d'obtenir une ou plusieurs certifications de compétences acquises sans attendre la fin du parcours.

Des étapes claires et identifiées (modules) permettraient de garder plus longtemps dans l'enseignement des élèves dès lors qu'ils se verraient plus vite avancer que d'attendre un lointain et –souvent– hypothétique certificat de qualification.

En outre, l'organisation de la partie professionnelle de la formation en modules permettra plus de synergies avec les différents opérateurs (enseignement de plein exercice, mais aussi CEFA, enseignement de promotion sociale, IFAPME/SFPME, FOREM/ACTIRIS...) et d'ainsi concentrer les moyens et les énergies au lieu de les saupoudrer comme c'est le cas actuellement.

Le MR propose :

- D'initier une expérience pilote d'enseignement professionnel modulaire;
- D'assurer aux élèves de cette filière professionnelles une formation de base solide en français, en mathématiques et en langues, qui leur permet de s'insérer pleinement dans la vie professionnelle;
- D'assurer une partie de la formation professionnelle en immersion;
- De vérifier sans cesse l'adéquation des formations aux besoins des entreprises;
- De lier la réussite du parcours à l'obtention d'un certificat de qualification.

4. L'enseignement en alternance : conduire à la qualification

Grosso modo, l'enseignement en alternance est organisé selon 3 modalités : le module de formation individualisé qui permet au jeune de se positionner progressivement à la fois dans un secteur professionnel et dans une dynamique d'insertion en entreprise, les formations qualifiantes correspondant à des profils spécifiques et les formations qualifiantes identiques à celles organisées dans l'enseignement de plein exercice .

Ces 3 modalités entendent répondre à des situations différentes et toutes ne conduisent pas à une véritable certification. La question fait débat en opposant la finalité sociale et la finalité qualifiante des CEFA.

Le MR propose :

- D'inscrire les CEFA dans l'enseignement professionnel modulaire;
- D'évaluer les formations en CEFA dans une perspective de certification et au regard des objectifs qui leurs sont assignés.

5. Equipements : modernité, où es-tu ?

Demander à un futur mécanicien de faire toutes ses classes sur une Méhari, c'est un peu comme si l'on demandait aux futurs vétérinaires de n'étudier que le système digestif des amibes.

A part le côté pittoresque, cela ne donne pas aux jeune les pré-requis nécessaire pour travailler dans une entreprise moderne.

Cependant, les équipements coutent –très– cher et l'éclatement de l'offre de formation rend impossible d'équiper chaque école avec du matériel dernier carat.

Il faut donc que les élèves puissent trouver près de l'école le matériel qu'ils ne peuvent trouver en dedans.

Le MR propose :

- D'accentuer les partenariats avec les entreprises accueillant des stagiaires et participant à la formation continuée des enseignants;
- De favoriser le partage d'outillages de pointe entre les établissements scolaires et permettre à tous un accès aux dernières technologies (Centres de technologies avancées, Centres de compétences, Centre de référence...);

- D'encourager les stages en entreprise permettant à l'élève de s'exercer sur les équipements actuels;
- De poursuivre le processus de modernisation des équipements des écoles, notamment en y recyclant le matériel dont se défont les entreprises.

Au-delà des apprentissages

a. Les autres missions de l'école : optimisation du temps scolaire

On vit en plein paradoxe : on demande de plus en plus à l'école, et le nombre de jours de classe se réduit sans cesse.

En effet, si tout le monde s'accorde à dire qu'il est primordial que les apprentissages de base sont cruciaux, personne ne conteste non plus que l'école doit aussi contribuer à la socialisation du jeune, à sa "construction" citoyenne, à son développement physique sain... Quand on ne demande pas à l'école d'apprendre à conduire, de sensibiliser aux relations amoureuses respectueuses, etc.

Parallèlement, chaque année les élèves perdent un certain nombre de jours de classe qui ont –à juste titre– utilisés pour les conseils de classe, les recours, etc.

Il est donc nécessaire de concilier le renforcement des apprentissages de base sans restreindre pour autant les autres missions de l'école, de même qu'il convient de concilier la prise en charge des élèves dans des moments "creux" sans solliciter plus que de raison le corps enseignant, ou encore les parents qui poursuivent leur activité professionnelle.

Le MR propose :

- D'utiliser pleinement les 182 jours de classe annuels pour les apprentissages en tenant compte du rythme de chaque école (c'est-à-dire sans imposer de dates uniques d'examens);
- De mettre à profit les périodes entre la fin des examens et la remise des bulletins pour y organiser ou y renforcer certaines activités (permis de conduire, secourisme...) s'inscrivant dans le cadre des objectifs de l'école, autres que celles à connotation purement cognitives.

Enseignement

b. L'orientation scolaire : un processus positif et volontaire

L'approche que l'on a de l'orientation reste réactive. On n'envisage l'orientation que lorsque quelque chose cloche. Il s'agit donc plus de réorientation, quand ce n'est pas purement et simplement de la relégation.

D'ailleurs, les moments de choix dans le parcours éducatifs sont particulièrement marqués par ces "choix de relégation" ou par le redoublement.

Autrement dit, l'orientation est conçue –et perçue– presque exclusivement de manière négative et induit le développement d'un sentiment d'échec et d'incapacité chez certains élèves et la dévalorisation des filières techniques et professionnelles souvent considérées comme second choix par rapport à la filière générale.

Le MR propose :

- Que l'information et l'orientation fassent intrinsèquement partie du cursus scolaire, dès l'enseignement primaire;
- Que les acteurs chargés de l'information et l'orientation (agents PMS, chefs d'établissement, enseignants...) soient formés sur les ressources, contraintes, perspectives des diverses formes d'enseignement;
- Que les élèves soient en contact, dès l'enseignement primaire, avec des professeurs issus des différentes filières qui s'offrent à eux dans l'enseignement secondaire.

c. Les nouvelles technologies : un véritable outil au service des apprentissages

Maîtriser l'outil informatique –et Internet– est devenu une nécessité dans notre société actuelle. Par ailleurs, les dangers d'une utilisation non maîtrisée ne sont plus à démontrer.

A l'inverse, une trop grande dépendance à la télévision et à Internet peut occasionner des difficultés scolaires ou même sociales, voire une perte de contact avec la réalité pouvant entraîner toutes sortes de dérives.

Et pourtant. S'il est bien un domaine où l'élève est souvent mieux sensibilisé que les enseignants et parfois mieux équipé que l'école, c'est bien celui-là. Quel est, dans ce contexte, le rôle de l'école ?

Certainement de développer l'esprit critique de l'élève –que ce soit vis-à-vis de l'information dont il peut disposer à satiété, ou des personnes avec qui il entre en contact. Mais aussi d'utiliser, lorsque c'est possible, des logiciels

Le MR propose :

- De développer, dans les cours de français et d'histoire notamment, l'esprit critique de l'élève : méthodologies de recherche et de sélection, analyse critique de toutes les informations qui parviennent aux jeunes quel que soit le média;
- D'encourager l'enseignement assisté par ordinateur (EAO) pour aider certains élèves à remédier à leurs difficultés d'apprentissage, en complément du travail fourni par les enseignants;
- Que l'accès aux Techniques de l'Information et des Communications (TIC) soit garanti pour tous les élèves, dans toutes les écoles;

- D'améliorer la formation de base et continuée des enseignants en TIC et en EAO;
- De sensibiliser les parents à l'utilisation, aux dangers et aux dérives des multimédias.

d. Un esprit sain dans un corps sain : la santé et le sport à l'école

Aujourd'hui, 9% des adolescents sont obèses tandis que 19% des 10-12 ans sont en situation de surpoids. L'exercice physique proposé à l'école est nécessaire mais généralement insuffisant et dispensé dans des infrastructures trop souvent vétustes et inadaptées, alors qu'un centre sportif (communal ou même appartenant à la Communauté française) se situe dans un rayon proche du bâtiment scolaire.

Au-delà de l'exercice, il importe également de sensibiliser les élèves à l'éducation à l'alimentation et à l'hygiène du corps au sens large. Prendre une douche après avoir fait du sport est nécessaire.

La Promotion de la Santé à l'École poursuit quant à elle quatre grandes missions : la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé; le suivi médical des élèves, qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination; la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles; l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

Le MR propose :

- De regrouper les périodes d'éducation physique par groupe de 2 au minimum;
- De faire venir dans l'école des moniteurs sportifs de haut niveau pour attirer les élèves vers le sport et d'optimiser le partage des infrastructures entre les écoles et les centres sportifs;
- D'organiser des transports de l'école vers les clubs sportifs à la fin des cours;
- D'associer au cours d'éducation physique des éléments d'hygiène et de diététique;
- De faire en sorte que tous les professeurs d'éducation physique possèdent le brevet de premiers soins;
- qu'une "coordination de la promotion de la santé à l'école" soit effectivement assurée dans chaque établissement, en collaboration avec toutes les personnes et instances concernés (enseignants, éducateurs, parents, jeunes...);
- De rapprocher les services PSE des centres PMS.

L'évaluation

a. Les épreuves externes : des outils pour renforcer les apprentissages

Bien faites et à finalités exclusivement pédagogiques, l'évaluation externe présente de nombreux avantages. Parmi ceux-ci :

- le professeur n'est plus celui qui sanctionne, mais celui sur qui l'élève compte pour construire le savoir nécessaire à la réussite de l'épreuve : la relation pédagogique en sort gagnante;
- dans une dynamique de renforcement des apprentissages, cela permet à l'élève (et à ses parents) de se situer par rapport à ses pairs –et donc de demander, le cas échéant, une remédiation ou un rattrapage : tout bénéfique pour les apprentissages;
- cela fournit des informations précieuses à l'enseignant et à l'école qui peuvent aussi se situer et déterminer leurs points forts et leurs points faibles : un atout pour le pilotage de l'école;
- cela oblige l'école à assurer la qualité des apprentissages, et que cela participe donc à renforcer par le haut le niveau de toutes les écoles.

Dans son récent rapport⁷, McKinsey relève également les bienfaits de l'évaluation externe.

Le MR propose :

- D'inscrire la moyenne de la classe dans le bulletin des élèves pour leur permettre de situer leur niveau de performance;
- De généraliser les épreuves externes à chaque fin de cycle;
- D'instaurer un test d'aptitude communautaire en fin de rhéto pour aider les élèves à faire leur choix d'orientation.

b. Du bon usage de l'inspection : évaluer pour mieux avancer

Si l'on prône un système basé sur l'autonomie et la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux, l'inspection ne peut qu'y jouer un rôle central.

Cela implique des inspecteurs qu'ils soient de conduite absolument irréprochable, mais cela implique aussi des enseignants qu'ils acceptent, le cas échéant, de se remettre en question. Et cela demande aussi que le tandem inspection / conseil pédagogique fonctionne mieux.

Il va sans dire que, dans un tel schéma, le corps d'inspection doit être composé d'enseignants aguerris ayant fait leurs preuves et non plus le résultat d'un arbitrage entre partis politiques de la majorité !

⁷ " Les Clés du succès des systèmes scolaires les plus performants ", McKinsey & Company, septembre 2007.

Le MR propose :

- De restaurer la confiance et de développer une relation triangulaire entre l'enseignant, le conseiller pédagogique et l'inspecteur;
- De rendre à l'inspection un véritable rôle d'évaluation, complémentaire au travail de soutien effectué par les conseillers pédagogiques;
- De prévenir et, le cas échéant, de sanctionner immédiatement les abus;
- De dépolitiser la fonction en organisant des formations et des brevets qui répondent aux standards de transparence et d'impartialité.

Autour de l'école

a. Le travail à domicile : complément nécessaire du travail en classe

“La Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'U.H.M. a étudié la question suivante : pourquoi des enfants qui connaissent des handicaps sociaux, culturels, familiaux, économiques – ce qui porte à croire qu'ils vont sans doute échouer -, réussissent-ils voire réussissent-ils bien à l'école? Deux points communs ressortent de ces analyses de situations individuelles : les parents sont convaincus que l'école c'est important pour leur enfant (même s'ils ne comprennent pas tout ce que l'enfant étudie) et il y a à la maison en endroit calme où l'enfant étudie et fais ses devoirs⁸.”

Travail et implication parentale : voilà les clés d'un parcours scolaire réussi.

Prévoir du temps pour asseoir les apprentissages faits en classe, vérifier par des exercices que ces apprentissages sont compris sont nécessaire. Le moment des devoirs est un moment privilégié pour l'enfant, car il peut travailler à son rythme. Prendre le temps, éventuellement avec l'aide d'un parent, pour aller au fond des choses.

Les enfants ne disposant pas tous, à la maison, d'un endroit ou d'un moment pour faire leurs devoirs doivent pouvoir trouver à l'école ou en dehors de celle-ci une structure leur permettant de le faire (voir ci-dessous).

Enseignement

Le MR propose :

- De réintroduire les devoirs à domicile qui permettent à l'élève de progresser à son rythme;
- De corriger les devoirs en classe pour vérifier en permanence si les apprentissages sont maîtrisés par tous les élèves.

b. Optimisation de l'accueil extrascolaire

Trop souvent, l'accueil extrascolaire se résume à parquer les enfants. Or, pris dans son acception la plus large, il se situe idéalement à l'intersection des intérêts scolaires et familiaux :

- Quand c'est nécessaire, l'élève doit pouvoir trouver en dehors de l'école un endroit où il peut faire ses devoirs et, au besoin, se faire réexpliquer ce qui n'a pas été bien compris;
- L'"après école" est aussi le moment idéal pour se défouler, se détendre ou décompresser : faire du sport, développer sa flamme artistique, son goût pour la lecture...

Un accueil extrascolaire bien conçu valorisera et mettra en relation les différentes structures financées par la Communauté française et les pouvoirs publics : bibliothèques, académies, centres sportifs, écoles de devoirs...

Le MR propose :

- D'évaluer et, le cas échéant, de redéployer l'accueil extrascolaire dans une double dimension de soutien aux apprentissages et d'instrument d'ouverture et de développement;
- De renforcer, dans cette perspective, les synergies entre les structures financées par la Communauté française ou les pouvoirs publics (bibliothèques, académies, centres sportifs, écoles de devoirs...);
- Qu'il y ait dans chaque école une personne ressource (issue ou non du personnel de l'école) sur les possibilités offertes au jeune en dehors de l'école;
- D'organiser les transports entre l'école et ces structures.

c. Renforcement des centres psycho-médico-sociaux, ponts entre l'école et les intervenants extérieurs.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : la barque de l'école est prête à chavirer tellement sa charge est lourde. Nous disons : stop ! Les enseignants sont des enseignants.

Ils ne sont ni psychologues, ni assistant(e)s sociaux(-ales), infirmiers(-ères), nutritionnistes, sexologues, pédiatres ou quoi que ce soit d'autre.

Mais pour autant, l'élève doit pouvoir trouver dans ou autour de l'école le soutien qu'il ne trouve pas ailleurs. Comment ? Nous voulons réaffirmer ici le rôle central des centres PMS dans le processus éducatif, par leur composition pluridisciplinaire d'abord, par leurs missions et leur position d'interface entre l'école et les intervenants extérieurs.

⁸ Robert Deschamps, "Enseignement francophone, peut mieux faire", 2008.

Le MR propose :

- D'adapter le nombre de centres PMS aux défis actuels et aux réalités nouvelles;
- que les centres psycho-médico-sociaux disposent de moyens (humains, financiers, matériels...) suffisants et adaptés pour répondre, en collaboration avec l'équipe éducative des écoles, à la multiplicité des services qui leur sont demandés par les jeunes, les parents et les enseignants;
- de renforcer la présence des agents des centres PMS dans les écoles;
- De doter les centres PMS de véritables sources et moyens d'information mis à jour régulièrement.
- De faire participer au processus d'orientation des acteurs issus de tous les horizons professionnels, notamment des métiers techniques et manuels;
- De réaffirmer le rôle d'interface du centre PMS dans les relations entre l'école et les intervenants extérieurs.

d. Donner aux internats les moyens nécessaires pour assurer leurs missions

Le rôle et la composition sociologique des internats ont évolué au fil du temps, surtout les 20 dernières années.

En plus de leur rôle historique, les internats sont aujourd'hui de plus en plus sollicités pour prendre le relais des familles défaillantes au point de devenir, dans certains cas, des alternatives aux services du secteur de l'aide à la jeunesse. La mission de resocialisation qu'ils exercent à ce niveau –souvent avec succès– est primordiale, mais réclame des moyens humains et financiers adéquats.

Le MR propose :

- Mettre en place un groupe de travail chargé de redéfinir les missions des internats et de définir les moyens (humains, financiers) nécessaires;
- De clarifier les différentes fonctions (éducateurs, administrateur) et d'en moderniser les statuts;
- D'étudier l'opportunité d'un cofinancement –voire une cogestion– par les secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse.

F2 Une école pour tous

Stop aux ghettos, oui à la mixité : Le financement différencié portable

“Le PS-CDH ont constaté, comme chacun peut le faire, la profonde inégalité de niveaux entre écoles au sein de la Communauté française, cette inégalité pouvant même être qualifiée de dualité dans une région comme Bruxelles-Capitale. Ne nous voilons pas la face plus longtemps : il y a réellement des écoles dans lesquelles tout le monde veut aller, d'autres dont le niveau est tolérable et d'autres dans lesquelles on se bat pour ne pas devoir aller. C'est la situation de notre enseignement aujourd'hui, et qui n'a fait que s'aggraver ces cinq dernières années. Ne pas avoir tenté de changer cet état de fait est déjà un scandale en soi. Avoir essayé de le faire croire en détournant la problématique sur les inscriptions est en outre une escroquerie idéologique.

En effet, l'action du gouvernement en terme de mixité se résume à résignation suivie d'un énorme coup de bluff : au lieu de se battre pour atténuer les différences qualitatives entre écoles et les niveler vers le haut au bénéfice de tous les enfants et parents, il a accepté la situation d'inégalité et décidé que l'inégalité, la vraie, concernait non les différences entre écoles mais... l'accès des élèves aux écoles - aux bonnes écoles, s'entend. Bon sang, mais bien sûr, il suffisait d'y penser : l'inégalité n'a rien à voir avec les différences entre écoles, leur réputation, les moyens octroyés, la motivation des enseignants et ce genre de bêtises. Non, pensez-vous. C'est juste une question d'inscriptions. Etrange postulat que de se croire idéologiquement quitte de l'égalité non en s'attaquant aux différences entre établissements mais en égalisant... la ligne de départ.

Incroyable mais vrai : on lutte contre les différences de qualité d'enseignement non en haussant le niveau des plus faibles, mais en faisant en sorte que tout le monde puisse avoir la “chance” de tomber dans une école “bonne”, “moyenne” ou “poubelle”, et en clichant au passage définitivement ces étiquettes.

La piste suivie par le gouvernement au nom d'une égalité des résultats eu lieu d'une égalité des chances, par simple aveuglement idéologique, a avalisé une logique de loi de la jungle qui n'a plus grand-chose à voir avec une quelconque recherche d'égalité : maintenir les différences entre écoles et mettre tout le monde à égalité sur la ligne de départ, c'est accepter que des élèves continueront à se retrouver dans de mauvaises écoles – et cela, c'est insupportable. C'est accepter qu'à l'arbitraire des pratiques de certaines écoles, qui auraient du être combattues de manière localisée et proportionnée, on substitue l'arbitraire de critères généraux qui ne pouvaient, à l'évidence, que cliquer la compétition (ordre d'arrivée, puis tirage au sort), l'étiquetage et la stigmatisation des établissements comme jamais. C'est surtout consacrer une somme d'énergie folle pour se faire idéologiquement plaisir au lieu de l'employer à la réduction de l'inégalité réelle : celle entre établissements.

Un jour peut-être, ces mal nommés “progressistes” daigneront-ils s'ouvrir à l'idée, acquise au sein du MR, que la vraie égalité ne peut s'atteindre au détriment de la liberté de choix. Et que ce qui garantit cette liberté de choix, c'est de ne pas être forcé de devoir choisir une école pour sa qualité - puisque, un beau jour, quand un gouvernement aura décidé de s'y attaquer, toutes les écoles tendront vers une qualité équivalente - mais pour son projet pédagogique, par lequel en effet, et pourquoi pas, des nuances peuvent apparaître sans conséquence nuisible. Oui, il n'est pas impossible d'espérer qu'après avoir tout essayé, les partis prônant l'égalité comme slogan réalisent que l'égalité à l'école n'est pas celle des inscriptions aux bonnes écoles, mais de celle du droit de tous les enfants à bénéficier d'un enseignement de qualité. Et le bon sens, c'est qu'il n'y a qu'une seule manière

de favoriser l'égalité des chances, la mixité sociale tout en sauvegardant les choix des parents : c'est de diminuer les différences entre écoles, d'investir massivement dans les écoles les plus dévalorisées pour les rehausser au niveau le plus haut.

On n'égalise rien du tout en égalisant la ligne de départ si les couloirs restent de longueurs différentes⁹."

Par ailleurs, tel que conçu, le mécanisme instauré par le décret du 30 juin 1998 a montré ses limites en concentrant l'ensemble des difficultés (scolaires et extrascolaires) dans les établissements en discriminations positives, à tel point qu'ils ne sont plus en mesure aujourd'hui de remplir leur mission d'instruction et d'éducation. Les écoles les plus défavorisées sont encore plus dévalorisées aujourd'hui qu'hier, alors que la seule solution raisonnable permettant de concilier mixité sociale et libre choix passe par la revalidation de ces écoles, et par un tirage vers le haut de la qualité de l'ensemble de notre enseignement.

Partant du principe qu'il convient en effet de "donner plus à ceux qui ont besoin de plus", le MR propose la mise en place d'un financement différencié portable. Le principe est mutatis mutandis celui de la discrimination positive, à cette différence près que les moyens complémentaires sont "portés" par l'élève, quel que soit l'établissement où il s'inscrit.

Ces moyens complémentaires devenant "mobiles", car "portés" par l'élève, ils permettent de donner toutes ses chances à l'élève qui en a besoin et qui n'est dès lors plus "contraint" de fréquenter certains établissements scolaires. La liberté de choix de l'école s'en trouve ainsi renforcée. Ce faisant, ce mécanisme contribuera en outre à réduire la dualité de l'enseignement qui caractérise Bruxelles, et à renforcer la mixité des publics scolaires. Et, last but not least, permettra, en déconcentrant la difficulté –qu'elle soit scolaire ou sociale–, de lui apporter une réponse plus efficace et plus rapide.

Le MR propose :

- D'établir en urgence un plan prioritaire de réinvestissements (humains, matériels...) dans les écoles les plus dévalorisées;
- De permettre à chacun d'accéder à l'école de son choix en adhérant en connaissance de cause à un projet pédagogique;
- Un financement différencié portable prenant en compte les indices socio-éco-culturels de l'élève lui permettant de choisir une école en dehors de toute contrainte, et visant à répondre plus rapidement et plus efficacement aux difficultés que le jeune rencontre.

Enseignement

Soutenir les élèves dans leurs difficultés

a. Détecter et prendre en compte les troubles de l'apprentissage

Les troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe...) concernent un grand nombre d'élèves qu'on a parfois tendance à trop vite –et mal– orienter vers l'enseignement spécialisé, soit parce que les enseignants ne sont pas suffisamment formés pour les prendre en charge, soit parce que l'élève ne dispose pas des outils qui lui permettraient de compenser ces difficultés.

Le MR propose :

- D'intégrer la gestion des troubles de l'apprentissage dans la formation initiale de tous les enseignants;
- De donner plus d'autonomie aux écoles, y compris pour engager du personnel spécialisé (puéricultrices, maitres spéciaux...);
- De permettre aux élèves souffrant de troubles d'apprentissage de bénéficier d'outils (dictionnaire, calculatrice...) pour les aider à compenser ces difficultés.

b. Les primo-arrivants : aider aussi les parents

L'image que les parents ont –et donnent– de l'école, et leur implication dans le cursus scolaire de leur(s) enfant(s) influence considérablement l'issue de ce cursus.

Un certain nombre de parents –malgré une volonté évidente– ne sont ou ne s'estiment toutefois pas capables d'assurer ce suivi. Il est du rôle des pouvoirs publics de les aider, car aucune politique éducative ne peut se désintéresser de l'environnement familial.

Il faut leur en donner les moyens, et ces moyens sont de deux ordres : comprendre et être à même d'utiliser la langue dans laquelle se fait l'enseignement, et comprendre "dans quel jeu ils jouent". Ces moyens se conjuguent au renforcement de l'apprentissage du français à l'école.

Le MR propose :

- De former les parents à la langue de l'enseignement et à la structure de l'enseignement.
- De développer pour les parents aussi les techniques d'apprentissages du français langue étrangère.

c. L'enseignement spécialisé : l'intégration scolaire comme vecteur d'intégration sociale

L'enseignement spécialisé –qui scolarise environ 30.000 élèves en Communauté française– offre aux enfants souffrant d'un ou de plusieurs handicaps la possibilité de suivre un enseignement adapté à ce ou à ces handicaps. C'est un outil que nombre de pays nous envient et dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Cet enseignement est organisé à côté de l'enseignement ordinaire avec qui il n'entretient que peu de rapport. Or, l'intégration

⁹ D'après François De Smet.

permet, quand c'est possible, à des élèves de l'enseignement spécialisé de suivre tout ou partie de leur cursus dans l'enseignement ordinaire, tout en bénéficiant d'un encadrement adapté.

Aujourd'hui, moins de 200 élèves font usage de cette possibilité. C'est trop peu. Une politique volontariste avec des objectifs précis et réalistes doit être menée en la matière pour inclure de plus en plus d'élèves dans l'enseignement ordinaire, prélude à une meilleure intégration dans la société ensuite.

Le MR propose :

- D'évaluer la réforme de l'enseignement spécialisé et d'apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires;
- D'encourager l'intégration dans l'enseignement ordinaire de l'enfant en situation de handicap, notamment en mettant en œuvre le décret relatif à l'accueil de l'enfant et de l'adolescent à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire.

d. Les jeunes à haut potentiel : un potentiel à exploiter

Contrairement aux idées reçues, si ces surdoués ont la chance de disposer de ressources intellectuelles hors normes, ils ne s'en sortent pas toujours. Les études démontrent même que la difficulté de l'intégration dans les classes peut enclencher un processus suicidaire chez l'enfant, et crée en tous cas des problèmes au sein de la famille peu armée pour les affronter et les résoudre.

Bien trop souvent ignorés des politiques éducatives.

Ces jeunes à haut potentiel représentent environ 2,5% de la population scolaire. Hors normes, ils sont depuis presque toujours les grands absents des mécanismes de différenciations qui ne conçoivent par d'aucuns que pour les élèves plus faibles. On pourrait cependant se demander si la société ne se porte pas préjudice à elle-même en négligeant d'encadrer ces intelligences innovantes et créatrices.

Le MR propose :

- Un suivi et une prise en charge incitative en veillant à ne pas isoler les jeunes à haut potentiel de leurs compagnons de classe.

e. Absentéisme et violence scolaire : tolérance zéro

Etre en sécurité à l'école est un droit pour tous les élèves et tous ceux qui les encadrent. Assurer la sécurité dans chaque école est un devoir du Gouvernement de la Communauté française et est une condition indispensable pour que la liberté de choix de l'école puisse s'exercer.

La multiplication des perturbations des cours, d'actes violents, des injures ou du racket scolaire est injustifiable.

Quand il n'y a pas de sérénité dans l'école, quand les élèves, les enseignants, les éducateurs, etc. arrivent à l'école la peur au ventre, la motivation scolaire et la pédagogie ne s'imposent plus comme des préoccupations essentielles.

La question de la violence scolaire et le développement d'outils pour l'enrayer a toujours été fondamentale pour le MR.

Dans cette lutte contre la violence scolaire, l'école doit pouvoir s'appuyer sur des partenaires (centres PMS renforcés, points de contact dans les zones de police...). Elle n'est en effet pas outillée pour remédier seule à tous les maux de la société, et ce n'est par ailleurs pas sa mission.

Enfin, parce qu'il est porteur d'échec et parce qu'il met le jeune en danger, le phénomène du décrochage scolaire doit faire l'objet de réponses appropriées et efficaces dès le premier jour d'absence. Le rôle des centres PMS est ici fondamental.

Le MR propose :

- De lutter contre le décrochage scolaire en réagissant dès le premier jour d'absence et supprimant la possibilité de s'absenter sans motifs (30 demi-jours d'absences injustifiées sont permis aujourd'hui);
- De responsabiliser les parents face au décrochage scolaire et d'étudier les possibilités de sanction des parents refusant d'assumer leur rôle vis-à-vis de l'école et de leur enfant;
- De soutenir les directions d'écoles qui prennent des initiatives pour lutter contre la violence dans leur école;
- De renforcer les collaborations entre l'école et ses différents partenaires en matière de lutte contre la délinquance juvénile (centres PMS, éducateurs de rue, services de l'aide à la jeunesse, forces de police...);
- D'assurer l'application de la circulaire fédérale organisant des points de contact école – police;
- D'assurer une prise en charge immédiate et responsabilisante de tout jeune qui dérape ou qui se met en danger par des services appropriés.

f. Des structures propres pour assumer les élèves les plus difficiles

Les élèves qui perturbent gravement la vie de l'école n'y ont –temporairement en tous cas– plus leur place. Mais l'exclusion pure et simple n'entraîne... que l'exclusion et, de rejet et rejet, l'élève se retrouve à la rue.

En faisant ça, l'école reconnaît qu'elle ne peut plus rien faire pour ces élèves; qu'ils sont perdus. Ce n'est pas acceptable.

Si l'école a raison d'exclure ces jeunes de ses classes parce qu'ils mettent la santé et la sécurité de tous en danger, elle a le devoir de leur proposer une alternative qui leur permet par la suite de reprendre un parcours scolaire normal.

Le MR propose :

- D'ouvrir dès la rentrée scolaire 2010-2011 un centre de rescolarisation et de resocialisation visant la prise en charge complète du mineur déviant dans une structure propre et sur base d'un projet éducatif et pédagogique sur mesure, avec pour finalité sa réinsertion dans le cursus scolaire;
- De garantir la prise en charge complète de tous les acteurs de l'école victimes d'actes de violence;
- De mener une véritable politique à l'égard des mineurs délinquants et lutter contre tout sentiment d'impunité.

Les enseignants

a. Les enseignants sont des professionnels et ils méritent le respect

Tous les projets, toutes les volontés seront sans lendemain s'ils ne reposent pas sur l'envie de les mettre en œuvre par celles et ceux qui sont à la fois le terreau et le ciment de l'école : les enseignants, les éducateurs, les puériculteurs, les directeurs, les inspecteurs, les agents des centres PMS, les personnels administratifs et ouvriers ... bref, l'ensemble des personnes qui sont quotidiennement aux côtés de nos enfants, celles et ceux qui, jour après jour, exercent "le plus beau métier du monde".

L'enseignement est un métier. Les personnels de l'enseignement sont des professionnels. Ils méritent notre confiance.

Leur formation doit leur permettre d'exercer avec professionnalisme la liberté pédagogique qui est la leur et ce professionnalisme doit être reconnu et respecté. Cette liberté de moyens entraîne une plus grande responsabilisation qui va évidemment de pair avec le contrôle des résultats.

Le MR propose :

- De remettre la confiance au centre des relations entre l'école et le politique;
- Que les rôles de chacun soient clairement définis et que le professionnalisme de tous soit reconnu.

b. Un statut moderne et attractif

1. La charge de travail : pas seulement le temps passé devant les élèves

Quoique certains en pensent, être enseignant, ce n'est pas juste 20 heures et quelques par semaine dans une classe et plusieurs semaines de vacances par an. A l'horaire presté devant la classe, s'ajoute les préparations, les corrections, la formation en cours de carrière...

Pourtant, la définition du temps de travail –et donc aussi tant la question de la charge de travail que celle des ressources humaines disponibles– ne se base quasi-exclusivement que sur le temps en classe.

Outre l'évidente clarté sur la réalité et les attentes du métier d'enseignant qu'apporterait une approche du temps de travail englobant le temps passé devant et en dehors de la classe, celle-ci participerait aussi certainement indirectement à revaloriser l'image des enseignants en dehors de l'école.

Le MR propose :

- De définir, dans le cadre d'une actualisation et d'une simplification des statuts, le temps de travail en dehors du seul temps d'enseignement.

2. Le paiement des heures supplémentaires : remplacer plus vite les professeurs absents

Actuellement l'enseignant qui preste une ou deux heures supplémentaires ne reçoit aucune rémunération pour ces heures. C'est ce qu'on appelle assez inopportunistement les heures de plage. Les heures suivantes sont, elles, payées mais au barème minimum et à ancienneté zéro.

Le moins que l'on puisse dire est que le mécanisme est peu encourageant. Or, fournir un cadre attractif pour un nombre d'heures supplémentaires à déterminer présenterait notamment les intérêts suivants :

- le remplacement des professeurs absents¹⁰ est une nécessité... et un calvaire. Une rémunération attractive de quelques heures supplémentaires permettraient à des enseignants en place d'assurer tout ou partie du remplacement : les apprentissages sont donc assurés, et les démarches de l'école pour trouver un remplaçant réduites au minimum;
- certains enseignants ont parfois l'envie –voire le besoin– et le temps de travailler plus à un moment donné de leur carrière;
- ces heures supplémentaires pourraient être des heures de remédiation ou de rattrapage : on offre ainsi à l'enfant une possibilité supplémentaire –et gratuite– de surmonter une difficulté ou de combler une lacune.

Le MR propose :

- Une rémunération attractive d'un quota d'heures supplémentaires à déterminer.

3. Une expérience utile reconnue, quel que soit l'employeur

Les statuts ne permettent de valoriser que l'ancienneté acquise auprès du même pouvoir organisateur. Lorsqu'il s'agit d'un gros pouvoir organisateur, des possibilités de mobilité existent. C'est moins vrai pour les plus petits pouvoirs organisateurs.

¹⁰ Au 1.09.2010, le remplacement est prévu dès le 6^e jour d'absence.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'expérience utile acquise hors de l'enseignement, celle-ci ne sera (en 2010) reconnue qu'à concurrence de 10 années. Cela n'incite pas les personnes expérimentées de réorienter leur carrière vers l'enseignement.

Le MR propose :

- De prendre en compte l'ancienneté (de même spécificité) quel que soit le PO ou le réseau dans lequel l'expérience est acquise;
- De valoriser, dans les limites budgétaires disponibles, au plus près l'ancienneté utile acquise en dehors de l'enseignement.

4. Le début et les fins de carrière : encadrer les jeunes recrues et retenir les anciens

Les études nous livrent plusieurs constats qui interpellent : l'enseignement est de plus en plus souvent un second voire un troisième choix de carrière, le nombre de jeunes enseignants qui abandonnent en début de carrière connaît une explosion (la moitié abandonnent après 5 ans) et le succès des mesures de fin de carrière va croissant lui aussi.

Pour le dire platement, les enseignants fuient l'école. Les raisons sont multiples : dévalorisation de la fonction, conditions de travail de plus en plus difficiles... Que faire ? Le chantier, ici aussi, est énorme et un certain nombre de propositions présentées dans le présent programme s'y attaquent, directement ou indirectement. Il y a aussi moyen d'agir sur les débuts et les fins de carrière, pour encourager les enseignants à rester à l'école.

Le MR propose :

- D'organiser un tutorat pour les jeunes enseignants (par exemple, en libérant une fraction de charge d'un enseignant plus expérimenté) et en redéfinissant le rôle de la direction par rapport à ces jeunes enseignants
- D'appliquer les mesures prises dans l'accord sectoriel 2009-2010 et qui visent à anticiper les augmentations barémiques des jeunes enseignants;
- D'alléger l'horaire presté seul devant des élèves pour les personnels de plus de 55 ans;
- D'évaluer et, le cas échéant, de compléter les mesures de soutien de fin de carrières (valorisations barémiques à 57 et à 58 ans).

5. "Articles 20" : former pour stabiliser

La pénurie impose de recourir à des gens qui n'ont pas les qualifications exigées pour enseigner. Il s'agit des fameux "articles 20", en référence à l'arrêté royal du 22 mars 1969, et qui représentent aujourd'hui de 15 à 20% du corps enseignant.

Certes, la pénurie a rendu nécessaire l'élargissement des conditions d'accès. Mais cela ne devrait pas se faire à n'importe quel prix. Il en va de la qualité de l'enseignement, mais aussi de son image.

Pourquoi dès lors ne pas organiser, pour les candidats enseignants ne disposant pas les titres requis :

- un test d'embauche qui vérifierait les compétences en langue française (parlée et écrite), la connaissance suffisante de la matière pour laquelle on postule, et que la personne dispose du minimum de pédagogie nécessaire pour transmettre ses connaissances;
- l'horaire deux parties : l'une devant la classe, l'autre consacré à une formation obligatoire dont la réussite serait sanctionnée par l'accès au classement des temporaires.

L'échec au test ou le refus de suivre la formation aurait pour effet de mettre fin à la candidature.

Le MR propose :

- De mesurer les compétences linguistiques, pédagogiques (sur le fond et sur la forme) et les aptitudes à se faire respecter avant tout engagement de personnels ne justifiant d'aucun titre pour enseigner;
- Une formation obligatoire pour les personnels qui n'ont pas de titre pour enseigner et donnant accès, moyennant réussite, au classement des temporaires.

6. Plus de transparence dans les désignations et les nominations

L'accès à la désignation ou à la nomination dépend de plusieurs paramètres, dont certains sont prévisibles, comme par exemple l'ouverture d'une fonction suite au départ du membre du personnel qui l'occupait.

D'autres paramètres sont plus obscurs (politisation à outrance de la dernière législature) et obéissent parfois à des règles qui dépassent le cadre de l'application stricte des statuts.

Le MR propose :

- Que, dans le cadre d'une actualisation et d'une simplification des statuts, une attention particulière soit portée à la transparence des règles en matière de désignation et de nominations.

7. Pouvoir sanctionner les comportements abusifs

Comme dans toute autre profession, il peut arriver qu'un enseignant se comporte de telle manière qu'il devient impossible de le maintenir en activité.

Or, si cet enseignant est nommé, il est aujourd'hui quasiment impossible de le sanctionner. Il est donc mis à l'écart, la plupart du temps en puisant sur l'encadrement dont bénéficier les écoles et qui serait bien mieux utilisé autrement.

Le MR propose :

- De négocier un régime de sanctions opérationnelles pour sanctionner les comportements abusifs.

8. Des statuts lisibles et simplifiés

Les statuts des enseignants complexes et, pour certains, véritablement poussiéreux. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout changer, mais force est de constater que sur un certain nombre d'éléments, ces statuts ne sont plus en phase avec l'évolution de la société, par exemple en ce qui concerne le régime des titres et fonctions.

Par ailleurs, ils sont devenus, à coup de réformes partielles successives, de moins en moins lisibles et bien rare sont les enseignants aujourd'hui qui connaissent véritablement leurs droits et leurs devoirs.

Le MR propose :

- D'actualiser et de simplifier les statuts, dans une perspective de modernité et de mobilité des agents.

c. Former et apprendre à se former : les enjeux de la formation des enseignants

1. Une définition claire des compétences attendues au long de la carrière

Aujourd'hui, être enseignant demande bien plus qu'une bonne connaissance de la matière et quelques clés pédagogiques pour transmettre celle-ci.

Accomplir les missions prescrites et répondre aux besoins des élèves et aux demandes des parents réclament en effet des compétences étendues et des attitudes diverses, ainsi que la capacité de s'auto-évaluer. Ces qualités sont simplement énoncées de manière générale dans les textes définissant la formation des enseignants.

La complexité du métier implique désormais que soient précisées de manière très claires quelles sont les compétences attendues aux diverses étapes de la carrière, et de déterminer ainsi un véritable profil de recrutement, lequel participera aussi indirectement à la reprofessionnalisation du métier (opérationnalisation des objectifs de formation et d'accompagnement du parcours professionnel et mise en place une approche plus professionnelle de l'évaluation et de la promotion des enseignants).

Le MR propose :

- D'établir des profils de recrutement détaillant précisément l'ensemble des compétences attendues au long de la carrière enseignante et qui intègrent l'auto-évaluation et la dimension de formation en cours de carrière.

2. La formation initiale : apprendre à construire son bagage

D'après McKinsey¹¹, les meilleurs systèmes d'enseignement ont en commun de recruter les meilleurs candidats. Or, le constat est quasi unanime à ce propos : le niveau des candidats enseignants est très insuffisant. En d'autres termes, les futurs enseignants ne maîtrisent pas toutes les compétences qu'ils vont devoir transmettre à leur tour. A terme, cela pourrait avoir pour effet d'entraîner le niveau général de l'enseignement dans une spirale vers le bas qu'il deviendra de plus en plus difficile d'enrayer.

Dans l'immédiat, et pour freiner cette tendance, trois mesures devraient retenir notre attention :

- Attacher la plus grande importance à la qualité des formateurs d'enseignants : pourquoi ne pas recruter ceux-ci sur base d'un concours réservés aux enseignants porteurs des titres requis et faisant état d'une certaine expérience utile (5 ans, 10 ans...) ? Cela revaloriserait aussi la profession dès lors l'enseignant qui se démène sera récompensé (il pourra former les autres, cette fonction s'accompagnant d'une gratification financière), et cela permettra de ne plus avoir de formateurs d'enseignants qui soient totalement déconnectés de l'école.
- Remettre à niveau le candidat enseignant qui présente des lacunes dans une ou plusieurs matières (test diagnostique suivi d'une remise à niveau obligatoire et conditionnant la réussite de la formation);
- Former le futur enseignant à la gestion des difficultés scolaires (remédiation, troubles de l'apprentissage) et à la diversité des publics (notamment par la réalisation de stages au sein des différentes filières de l'enseignement ordinaire et spécialisé).

Il est probable qu'un débat aura lieu sur la possibilité de faire évoluer la formation initiale des instituteurs et des régents d'un baccalauréat vers un master. Se posera alors inévitablement la question de la rémunération et de la pénurie. Il ne servira cependant à rien d'allonger les études tant qu'on n'aura pas revu profondément les 3 années du baccalauréat.

Le MR propose :

- De recentrer la formation sur la pédagogie (méthodologie, apprendre à construire et à donner une leçon, maîtrise des outils de remédiation, prise en compte des difficultés / troubles d'apprentissage, langue maternelle, mise en situation, gestion des publics...) et les contenus;
- Que les stages confrontent le futur enseignant aux différentes réalités scolaires : enseignement ordinaire primaire et secondaire général, technique, professionnel (plein exercice et CEFA), et enseignement spécialisé;
- D'organiser le recrutement des formateurs d'enseignants sur base de leurs capacités démontrées et leur expérience utile;
- D'aménager les horaires de travail pour que les formateurs d'enseignants gardent un pied dans l'école.

¹¹ " Les Clés du succès des systèmes scolaires les plus performants ", McKinsey & Company, septembre 2007.

3. Une formation en cours de carrière à haute valeur ajoutée

Les critiques à l'égard de la formation en cours de carrière sont nombreuses : multiplicité des opérateurs, formations trop généralistes et d'intérêt inégal, inaccessibilité des formations à la mode, désorganisation des écoles, qualité des formateurs, non adéquation avec le projet pédagogique de l'école ou avec le décret Missions, absence de suivi après la formation...

Sont-elles fondées ? Dans certains cas, certainement. Sans doute reflètent-elles aussi parfois des réflexes protectionnistes. On évitera donc toute généralisation qui serait forcément abusive.

Quoi qu'il en soit, l'enseignement est en droit d'attendre de la formation en cours de carrière qu'elle lui apporte un véritable plus, qu'elle réponde entièrement à ses attentes. Encore faut-il que celles-ci soient clairement identifiées.

Le MR propose :

- En lien avec la formation initiale, de mieux former les enseignants à identifier précisément leurs besoins –nécessairement évolutifs– en terme de formation en cours de carrière;
- De renforcer, voire de créer, des synergies entre formation en cours de carrière, conseil pédagogique et inspection;
- De proposer des formules de remédiation immédiate à l'enseignant qui traverse de graves difficultés;
- Une distinction claire entre les formations généralistes et plus ciblées, sur base du descriptif de formation;
- De proposer des formations spécifiques aux enseignants de cours pratiques (remises à niveau en entreprises...);
- De prendre en compte les formations suivies volontairement en dehors des 3 jours annuels obligatoires ou durant les congés scolaires;
- De confier au chef d'établissement un pool d'heures de formation en cours de carrière qu'il attribue en fonction du projet pédagogique de l'école et en concertation avec son équipe éducative;
- D'étudier la possibilité d'organiser une partie des formations en cours de carrière sur site, lorsqu'il s'agit de formations plus ciblées en lien avec le projet pédagogique ou des besoins particuliers d'un établissement;
- D'étudier la possibilité d'assurer un suivi après la formation.

4. Apprendre à s'auto évaluer et évoluer

Cela a déjà été dit : le métier d'enseignant aujourd'hui réclame des compétences étendues et des attitudes diverses, ainsi que la capacité de s'auto-évaluer. Or, l'enseignant n'étant pas formé à l'auto-évaluation, il a parfois du mal à accepter l'évaluation venant d'autres personnes (direction, inspection...).

Par ailleurs, cette lacune dans la formation des enseignants a pour conséquence que, bien souvent, ceux-ci ne sont pas maître de leur carrière et n'entrevoient pas les possibilités –trop rares, il est vrai– d'évolution et de mobilité que celle-ci peut leur offrir.

Le MR propose :

- De former les enseignants à l'auto évaluation et permettre une démarche proactive vers les structures d'aides (conseillers pédagogiques, formation en cours de carrière...);
- De rendre possible l'orientation ou la réorientation de carrière en fonction du plan de formation choisi par l'enseignant.

5. Un Service d'Appui Pédagogique pour soutenir les enseignants

Le MR propose :

- De créer un Service d'Appui Pédagogique permettant aux enseignants rencontrant des difficultés au cours de leur carrière ou dans l'utilisation des nouvelles technologies de trouver l'appui nécessaire.

6. Pour un exercice plein et responsable de la liberté pédagogique

L'ensemble du processus de formation doit conduire l'enseignant à être à même d'exercer pleinement et de manière responsable la liberté pédagogique qui caractérise la profession.

Qui dit liberté pédagogique ne veut pas dire laisser faire. Et il faut reconnaître que, la pénurie ayant entraîné un élargissement presque sans limite de l'accès à la profession, tous les enseignants ne sont pas outillés pour exercer pleinement et de manière responsable cette liberté qui leur est conférée.

Cette liberté doit s'apprendre, et va évidemment de pair avec la responsabilisation de qui s'en réclame. Cela implique que les contours de son exercice doivent être clairement délimités.

Parallèlement, l'autonomie pédagogique ne semble pas mieux respectée aujourd'hui qu'hier.

Si personne ne remet le concept en question, le problème vient plus aujourd'hui de la manière dont les instructions sont transmises : les détails sont à ce point cadenassés qu'il ne reste plus d'espace à la liberté pédagogique pour s'exprimer (on dit moins aux enseignants ce qu'ils doivent faire, on leur dit plus comment ils doivent le faire). Certains procédés (les recours, par exemples) sont vécus comme de véritables atteintes à la liberté pédagogique.

Par ailleurs, on a changé profondément et régulièrement la manière d'exercer le métier d'enseignant. Par exemple, en demandant aux enseignants d'enseigner par compétences sans leur expliquer quoi que ce soit, alors qu'ils ont appris à enseigner des savoirs.

Le MR propose :

- D'aider, à travers la formation initiale et en cours de carrière, les acteurs de terrain à se construire leurs propres outils d'évaluation;
- De légiférer en fixant un point de départ et des objectifs à atteindre –évaluation ex ante et ex post– afin de permettre à la liberté pédagogique de s'exercer tout en étant clair sur l'objectif à atteindre;
- De rendre du temps aux directions pour faire de l'animation pédagogique.

d. Lutter contre la pénurie : réveiller les vocations pour les filières pédagogiques

Chaque année, le Gouvernement de la Communauté française arrête la liste des fonctions touchées par la pénurie. Pour l'année scolaire 2007-2008, cette liste fait presque 3 pages et concerne tous les niveaux d'enseignement et presque toutes les fonctions ! Trouver un enseignant, même en début d'année, même pour école réputée devient de plus en plus mission impossible, en particulier dans les zones de Bruxelles, de Namur et du Luxembourg. A côté des emplois non pourvus, s'ajoutent ceux occupés par les membres du personnel non porteur des titres requis (les "articles 20").

Les raisons qui expliquent la désertion des filières pédagogiques sont nombreuses : dépréciation du métier, difficultés rencontrées sur le terrain et manque d'assistance, pressions et affrontements avec les parents, inconfort inhérent à un encadrement insuffisant, fragmentation des charges, dispersion entre plusieurs lieux de travail, difficulté d'organiser le travail en tenant compte de consignes éparpillées voire contradictoires, insécurité de l'emploi d'une année à l'autre, absence d'encadrement des plus jeunes, carences de la formation initiale...

Selon une source syndicale, l'an dernier, 10% des cours n'ont pas été donnés faute de professeurs (et surtout des cours généraux) dans l'ensemble de la Communauté française (tous réseaux confondus), ce qui prédit une pénurie de 38% d'enseignants (sur la base des étudiants inscrits à l'agrégation) dans 10 ans !

Lutter contre la pénurie réclame donc des mesures drastiques à court et à moyen termes, et d'initier des travaux de fond sur le plus long terme : il s'agit en effet d'une part d'arrêter l'hémorragie au plus vite et, dans le même temps, de trouver les remèdes pour guérir la blessure.

Le MR propose¹² :

- D'encadrer les jeunes enseignants et de leur offrir un package (rémunération, stabilité de l'emploi) attractif;
- Le paiement des temporaires à terme échu;
- De rémunérer un quota d'heures supplémentaires à déterminer;
- D'encourager les enseignants proches de la retraite à rester dans l'enseignement : rester dans l'enseignement après 55 ans doit être attractif;
- D'assouplir le régime des titres et fonctions pour favoriser le regroupement des charges dans un seul établissement;
- De renforcer la formation initiale et en cours de carrière;
- Une meilleure reconnaissance de l'expérience utile;
- De sortir la violence de l'école;
- De dépolitiser l'école;
- De restaurer la confiance et le respect au cœur des relations et de reconnaître le professionnalisme de chacun, de les laisser respirer.

Enseignement

Les autres personnels de l'école

a. Soulager les directions

D'une part, les directions d'école sont confrontées à une véritable invasion administrative qui les monopolise de plus en plus. D'autre part, le directeur –et plus encore le directeur d'école primaire– est souvent seul pour tout faire : conduire à l'infirmerie ou à l'hôpital un enfant qui s'est blessé, changer l'ampoule dans le couloir, réparer une porte des toilettes qui ne ferme plus, accueillir les parents, recevoir les agents de police qui signalent un jeune en décrochage... tout sauf de l'animation pédagogique.

Ajoutons à cela que, dans l'enseignement organisé par la Communauté française, le directeur d'école se voit confier en plus un certain nombre de missions qui, dans l'enseignement subventionné, sont confiées aux pouvoirs organisateurs.

Or, le dynamisme d'un établissement dépend en grande partie des capacités d'animation des équipes et de suivi des projets que la direction peut mobiliser.

La formation, le recrutement et le statut des directeurs ont fait l'objet d'une nouvelle réglementation au cours de la législature 2004-2009. C'est un début et il importe, à l'avenir, de veiller à l'attractivité de la fonction.

Le MR propose :

- De moderniser et d'organiser l'administration pour soulager les directions d'école;
- De privilégier en accord avec les directions d'école les mesures qui restaureront le directeur dans sa mission première : l'animation du projet d'établissement et le soutien des équipes éducatives;
- D'évaluer et, le cas échéant, de renforcer les aides aux directions;
- De renforcer l'administration pour qu'elle puisse offrir un pool de compétences et d'informations au service des écoles.

¹² Voir aussi l'ensemble des mesures proposées dans le présent programme.

b. Professionnaliser les personnels administratifs et ouvriers et stabiliser les auxiliaires d'éducation

Qu'il s'agisse des fonctions administratives (secrétariat), de gestion ou de logistique (économat), la complexité croissante des professions exige un personnel de plus en plus formé.

La logique qui prévaut actuellement –promotion d'éducateurs vers des postes d'économistes et de secrétaires de direction– ne devrait-elle pas progressivement laisser la place à une logique de recrutement –ouvert à tous– de personnes formées à la gestion financière et administrative du personnel ?

Pour ce qui est du personnel éducatif –éducateurs, puéricultrices...–, les besoins sont particulièrement importants dans l'enseignement fondamental et le deviennent dans un nombre croissant d'écoles secondaires. Or, cet encadrement repose aujourd'hui sur des moyens complémentaires de type PTP/APE/ACS. Il est nécessaire de stabiliser et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements et d'améliorer la formation de base du personnel ainsi recruté.

Le MR propose :

- De professionnaliser les fonctions administratives en passant d'une logique de promotion à une logique de recrutement;
- De stabiliser les personnels auxiliaires d'éducation et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements;
- De renforcer la présence des personnels auxiliaires d'éducation dans les écoles.

Les parents et l'école : les deux piliers de l'éducation d'un enfant

“On entend d'ailleurs souvent ce commentaire : “Les parents se mêlent de tout : ils demandent aux enseignants pourquoi et comment ils enseignent. Mais, lorsqu'ils voyagent en avion vont-ils demander des explications au pilote ? Non, ils s'en remettent à ses compétences. C'est la même chose à l'école : à chacun son rôle”.”¹³

A l'inverse, force est également de constater que certains parents ne remplissent plus le rôle que la société attend d'eux, et qui s'articule avec les missions de l'école : l'école doit de plus en plus éduquer, et les enseignants ne sont pas formés pour cela.

Nous considérons, au MR, que la famille et l'école sont les deux piliers de l'éducation de nos enfants. Ce qu'ils ou elles feront de leur avenir, les valeurs qu'ils ou elles défendront dépendent très largement de celles véhiculées par leurs parents et de celles que l'école leur transmet.

Parents et école sont complémentaires. Leur rôle n'est pas de se substituer l'un à l'autre mais, au contraire, de travailler dans la même direction pour faire de chaque enfant un être épanoui et porteur d'avenir.

En aucun cas, il ne revient à l'école de se substituer aux parents. Dans l'hypothèse où ceux-ci ne rempliraient pas leurs tâches, il ne revient pas à l'école mais bien aux partenaires qui l'entourent, au premier rang desquels figurent les centres psycho-médico-sociaux, de venir prioritairement en aide au jeune en souffrance.

A l'inverse, il n'est pas attendu non plus des parents qu'ils remettent sans cesse en cause le mode de fonctionnement de l'école ou l'autorité des enseignants.

L'association de parents est le lieu idéal de l'implication des parents dans l'école. Trop souvent, ces associations ne parviennent pas encore à s'organiser efficacement.

Le MR propose :

- De simplifier et d'optimiser les structures de communication entre l'école et les parents;
- De développer des outils de communication;
- D'encourager une école “parents admis” où la relation entre l'école et les parents est axée sur la complémentarité des rôles;
- D'assurer les conditions d'un fonctionnement efficace d'une association de parents dans toutes les écoles.

Des bâtiments qui donnent envie d'apprendre : impliquer le partenaire privé

La théorie des “fenêtres cassées” est bien connue des criminologues. Elle postule que la différence entre un immeuble propre et joli, et un autre en très mauvais état peut être la conséquence d'une simple fenêtre cassée. Cette simple fenêtre cassée laisse une impression de négligence et d'impunité. Des personnes commencent à laisser traîner des débris, puis des tags apparaissent, et en un rien de temps, l'immeuble est devenu insalubre et mal fréquenté. La morale ? Il ne faut pas laisser traîner des fenêtres cassées, mais au contraire, les réparer de suite pour éviter que des dégâts plus sérieux n'arrivent.

A grande échelle, cette théorie a été appliquée dans certaines grandes villes (comme New York par exemple), pour endiguer –avec succès– la criminalité urbaine. Si cela marche à New-York, pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas en Communauté française pour maintenir en état le patrimoine immobilier ?

L'état actuel des bâtiments scolaires et la vétusté de certains font que la Communauté française n'a pas les moyens d'y remédier seule. Il faut donc imaginer un financement complémentaire qui passe par un partenariat avec le secteur privé (PPP). Cette

¹³ Source : « Pour un plan Charlemagne », FAPEO.

formule a fait ses preuves dans d'autres pays et présente l'avantage d'un investissement rapide et massif dans les bâtiments scolaires.

Le PS et le CDH affirment depuis 5 ans avoir injecté un milliard d'euros pour les bâtiments scolaires. A ce jour, à part des frais d'études et d'expertises, pas le moindre cent n'a encore servi à rénover quelque école que ce soit. En fait, pour être possible, ce mécanisme de PPP ne doit pas être considéré comme une dette à charge de la Communauté française. En 5 ans, PS et cdH n'ont même pas obtenu la moindre garantie de la Banque Nationale sur cette condition élémentaire. A ce jour, le PPP reste donc toujours hypothétique !

Par ailleurs, dans certaines hypothèses, les élèves de certaines filières techniques ou professionnelles pourraient tester au profit des bâtiments qui les hébergent les connaissances et les techniques acquises au cours de leur formation.

Le MR propose :

- De conclure un partenariat public-privé pour rénover les infrastructures scolaires et de démarrer au plus vite une première phase pilote sur base d'un cadastre de tous les bâtiments scolaires qui recense la liste des besoins et des priorités en termes de sécurité, de salubrité et de pédagogie;
- De rendre les infrastructures moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement;
- De fixer un plan pluriannuel global pour gérer de façon saine, transparente et optimale les moyens affectés aux bâtiments scolaires;
- De maintenir une capacité financière propre à la Communauté et complémentaire aux investissements réalisés en partenariat avec le secteur privé.

F3 Stopper la politisation et les dérives idéologiques

Stop à la politisation, place à l'efficacité

Enseignement

a. Un enseignement officiel autonome et distinct du pouvoir politique

L'existence de différents réseaux d'enseignement en Communauté française fait sa richesse. En garantissant la liberté pédagogique, notre enseignement doit permettre à chaque élève, à chaque parent, de trouver l'école adaptée à son projet et conforme à ses valeurs. Cette richesse doit être préservée et la pluralité des réseaux garantie.

Les chiffres de population scolaire dans le secondaire traduisent un glissement des réseaux officiels vers l'enseignement libre.

Le réseau officiel souffre de tous les maux, au premier rang desquels une politisation accrue et dévastatrice pour la qualité de l'enseignement.

Aujourd'hui, il existe en effet une confusion dans les rôles du Ministre de l'enseignement puisqu'il se trouve être à la fois régulateur de l'ensemble des réseaux (autorité ministérielle), et pouvoir organisateur de l'un d'entre eux (enseignement organisé par la Communauté française).

En d'autres termes, le Ministre est à la fois juge et partie : d'un côté il définit les orientations de la politique de l'enseignement pour tous, de l'autre il est opérateur de ses propres décisions. Cela pose de nombreux problèmes parmi lesquels le fait qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'avoir une discussion d'égal à égal entre pouvoirs organisateurs des différents réseaux, et que l'action du Ministre doit toujours se décliner différemment selon qu'elle concerne l'enseignement organisé par la Communauté française (pour lequel il est pouvoir organisateur) ou l'enseignement subventionné par elle (vis-à-vis duquel il n'est que Ministre).

Doter l'enseignement officiel organisé ou subventionné par la Communauté française de pouvoirs organisateurs qui soient distincts du Ministre apparaît comme une évidence. D'abord parce que les rôles et les intérêts sont différents. Ensuite parce qu'aujourd'hui, un directeur –surtout dans l'enseignement organisé par la Communauté française– est seul parce qu'il est loin, et n'est pas autonome parce qu'il n'a le droit que d'appliquer les directives venues d'en haut. Enfin pour éloigner ce réseau de la sphère politique et de Ministres qui ont souvent eu tendance à confondre les intérêts de l'école avec ceux des élections.

Il faut donc des pouvoirs organisateurs distincts du Ministre et du pouvoir politique et suffisamment proches des écoles qu'ils englobent. En un mot, pour professionnaliser ce réseau d'enseignement et lui donner la possibilité de défendre ses intérêts propres.

Le MR propose :

- La création de pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel organisé ou subventionné par la Communauté française;
- D'étudier la manière d'intégrer l'ensemble des établissements officiels organisés ou subventionnés par la Communauté française au sein d'une même fédération de pouvoirs organisateurs.

b. Une gouvernance moderne et responsabilisante

1. Une gouvernance moderne et efficace

Quel est le rôle d'un Ministre de l'enseignement ?

Lui revient-il de faire fouiller les cartables parce qu'il ou elle a décidé que tel ou tel produit de consommation n'avait pas sa place

à l'école, ou ne vaut-il pas mieux qu'il définisse un certain nombre d'objectifs en matière de sensibilisation à une alimentation saine et de laisser les opérateurs les mettre en œuvre ?

Attend-on d'elle ou de lui qu'il se lève le matin en décrétant que telle option devait disparaître, ou son rôle n'est-il pas, sur base des évaluations internes et externes de notre enseignement, d'initier les mesures et de dégager les moyens nécessaires pour remédier aux lacunes ainsi mises en évidence ?

Est-ce vraiment son job de tirer au sort les élèves de tel ou tel établissement, où ne serait-ce pas plus productif d'examiner les raisons pour lesquelles certains établissements ont plus la cote que d'autres et, en concertation avec les opérateurs de l'enseignement, définir les lignes directrices d'une politique visant à réduire les vraies inégalités ?

Au MR, nous pensons en effet que la gouvernance doit être centrée sur la définition des objectifs généraux du système et de garantir de l'intérêt collectif (ensemble des réseaux).

Nous pensons aussi qu'après des années de réformes successives en tous genres, il faut laisser respirer l'école. Deux éléments devront impérativement être pris en compte sous la prochaine législature : concerter les acteurs et marquer un temps d'arrêt dans le processus perpétuel de réformes.

Le MR propose :

- De ne légiférer qu'en fixant un point de départ et des objectifs à atteindre;
- D'assurer la stabilité du cadre décretaal et réglementaire pour permettre aux établissements de développer des plans d'action pluriannuels;
- De faire un inventaire des mesures inutiles et de réduire le nombre de circulaires et mieux les travailler pour éviter les (nombreuses) circulaires correctrices;
- Un meilleur timing et communication plus efficace sur l'organisation de l'école;
- De renforcer l'administration pour qu'elle puisse offrir un pool de compétences et d'informations au service des écoles.

2. Vers un pilotage par les résultats : établir des relations de type "contrat de gestion" avec les établissements scolaires, basée sur le binôme autonomie – responsabilisation. Evaluation des établissements sur base de leur projet pédagogique

Qu'est ce qu'un directeur ? Une équipe éducative ? Des exécutants de décisions venues d'en haut ou des professionnels qui connaissent leur métier et qui sont formés et outiller pour répondre adéquatement à des objectifs à atteindre ?

A quoi sert-il d'établir un projet d'établissement si aucune marge de manœuvre n'existe pour sa mise en œuvre et que, de toutes façons, la manière dont l'établissement s'y tient ou non n'est jamais vérifiée ?

Encore une fois : revient-il au Ministre de l'enseignement de dire à chaque école ce qu'elle doit faire et comment elle doit le faire, ou bien, dans le respect des prérogatives de chacun, ne revient-il pas à l'établissement de définir, en conformité avec les objectifs généraux fixés, eux, par le Ministre, les axes prioritaires de son action et d'être évalué sur base de leur mise en œuvre ?

Nous ne nous cachons pas, au MR, de préférer de loin cette seconde façon de faire.

En parallèle des objectifs généraux définis par l'autorité régulatrice, les établissements doivent donc disposer également d'outils leur permettant d'analyser leur progression par rapport à ces objectifs. L'inspection et les conseillers pédagogiques en font partie.

Dans cette perspective, l'établissement du projet pédagogique et d'établissement s'accompagnera de la définition d'un nombre limité d'indicateurs qui tiennent compte du public scolaire et qui permettront d'évaluer la progression, les forces et les faiblesses de l'établissement.

Il va sans dire que les établissements doivent aussi disposer de l'autonomie nécessaire (notamment au niveau de l'utilisation des moyens accordés aux établissements) pour mener à bien les objectifs fixés par eux en conformité avec ceux, plus généraux, fixés par l'autorité régulatrice.

Enfin, dès lors que l'évaluation de l'établissement serait défavorable ou insuffisante, il convient également de prévoir les conditions dans lesquelles interviendrait de manière plus prononcée l'autorité régulatrice.

Le MR propose :

- De définir en concertation le périmètre et la manière d'utiliser l'autonomie organisationnelle accordée aux établissements;
- D'évaluer périodiquement, avec l'aide de l'inspection notamment, les établissements sur base de leur projet pédagogique;
- De fournir aux établissements des outils pour évaluer leur progression et les inviter à construire eux-mêmes des indicateurs complémentaires pour leur propre pilotage;
- D'accorder un bonus sur base du delta entre compétences à l'arrivée de l'élève et au départ de l'élève (évaluation sur plus value apportée par l'école).

3. Inciter les coopérations entre établissements

Le dynamisme du système scolaire dans son ensemble dépendra toujours du dynamisme de chacun des établissements qui le composent. Mais ce dynamisme ne doit pas se transformer en concurrence.

Or, le mode de financement de l'enseignement (financement par élève) tend précisément à faire entrer en concurrence les établissements scolaires : c'est à celui qui aura le plus d'élèves qui disposera du financement le plus conséquent. Il s'agit d'une réalité, mais qui doit toutefois être nuancée : aucun établissement ne pourra jamais accueillir un nombre infini d'élèves (les locaux ne sont pas extensibles).

Il importe donc, pour que cette dynamique ne prenne pas la forme d'une concurrence stérile, d'inciter les établissements scolaires à coopérer davantage entre eux dans l'optique d'une contribution aux objectifs généraux du système éducatif plus efficace et plus coordonnée.

Les grands axes de cette coopération entre établissements et les incitants y liés devront être définis clairement, et concerner notamment la prise en charge et le suivi des élèves en difficulté, l'optimisation de l'offre d'enseignement et des options, et la gestion administrative des établissements (sur base, par exemple, des centres de gestion mis en places dans le cadre du décret fixant le statut des directeurs).

Ici également, il conviendra de développer des indicateurs mesurant les avancées, les forces et les faiblesses des coopérations ainsi mises en œuvre.

Le MR propose :

- De favoriser les rapprochements ou les partenariats entre pouvoirs organisateurs;
- D'introduire le principe de différenciation du calcul de l'encadrement dans la perspective d'une meilleure prise en charge collective des difficultés scolaires;
- De développer des indicateurs mesurant les avancées, les forces et les faiblesses des coopérations ainsi mises en œuvre.

4. Une organisation objective des formations conduisant aux fonctions de promotion et de sélection

Pour celles et ceux qui y sont confrontés, l'actuelle saga des formations conduisant au brevet de directeur et, plus encore, à celui d'inspecteur démontre l'extraordinaire inventivité dont certains font preuve dans les mille et une façons de détourner à des fins strictement électoralistes une procédure qui se veut –et se vend– objective.

Au fond, l'actuelle majorité PS-cdH ne fait rien d'autre que transposer la méthode qu'elle a utilisée pour le renouvellement des mandats dans l'administration de la Communauté française.

Ces pratiques moyenâgeuses doivent disparaître une fois pour toute de la Communauté française !

Le MR propose :

- D'objectiver l'ensemble du processus d'organisation des formations conduisant aux fonctions de promotion et de sélection;
- De définir des règles claires, objectives, transparentes et qui soient les mêmes pour tout le monde dans tous les processus de recrutement;
- De garantir l'objectivité des jurys amenés à se prononcer sur la valeur des candidats à une fonction, quelle qu'elle soit.

Enseignement

c. Des négociations tripartites

Pour être efficaces, les négociations doivent associer simultanément les différents partenaires de l'enseignement, en l'occurrence les organisations syndicales, les pouvoirs organisateurs et l'autorité régulatrice. On a pu voir, en effet, au cours de la législature, les effets pervers de négociations bilatérales soumises à concertation par la suite.

Le MR propose :

- D'organiser la négociation en Communauté française en y associant simultanément les organisations syndicales, les pouvoirs organisateurs et l'autorité régulatrice.

Stop aux dérives idéologiques, place à la liberté

a. En matière d'inscriptions

Depuis deux ans aujourd'hui, les parents, élèves et directions d'écoles sont pris en otage par les décrets Inscriptions/Mixité successifs, imaginés par la majorité PS-cdH.

Files devant les écoles, écoles adossées, création de diverses et complexes priorités, tirage au sort... L'actuelle majorité au Gouvernement de la Communauté française n'aura rien épargné à notre enseignement pour, dit-elle, "instaurer plus de mixité sociale" dans les établissements scolaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, non seulement, l'objectif n'a pas été atteint, mais que tous ces décrets n'auront amené que chaos et confusion au sein des familles et des écoles !

Et aujourd'hui encore, à une encablure de la rentrée scolaire, ce sont des milliers d'enfants qui sont toujours sans école ou qui sont "mal servis", à savoir tous les enfants qui ont bien été tirés au sort dans une école, mais qui ne correspondent pas à leur premier choix et/ou qui se trouve très loin de leur domicile. Cette catégorie d'enfants est d'ailleurs totalement ignorée par le Ministre socialiste de l'Éducation Christian Dupont...

Au MR, nous partageons cet objectif de mixité sociale, mais cela ne se décrète pas d'un seul coup de baguette magique. Il faut agir en profondeur et sur le long terme. C'est pourquoi nous avons toujours voté contre les décrets PS-cdH successifs. Quoi qu'il en soit, placer une boule de lotto sur la tête de nos enfants n'est pas la solution qu'envisage le MR pour améliorer la qualité de l'enseignement en Communauté française.

Mais avant de faire ce travail de fond, il faut résorber la bulle des multi-inscriptions créée par le décret Dupont-Milquet et faire en sorte que chaque élève ait une école, le plus proche de son choix, pour la rentrée 2009. Nous ne pensons pas que le sparadrap voté par le PS et le cdH apportera une vraie solution à cet égard.

Le MR propose :

- D'établir le relevé de la situation de chaque élève en âge d'être inscrit en 1^{ère} année secondaire au 1^{er} septembre 2009 en tenant compte des enfants qui n'ont pas obtenu d'inscription, de ceux qui sont mal servis par rapport à leur premier choix d'école, de ceux qui sont satisfaits et aussi de ceux qui n'ont encore entamé aucune démarche d'inscription;
- Qu'une "Commission Inscriptions", sur base du relevé établi, procède aux inscriptions de manière à ce que tous les élèves soient inscrits dans une école correspondant le plus possible au choix des parents;
- D'abroger véritablement et définitivement le décret "mixité" et d'en revenir aux principes énoncés par le Décret "Missions" du 24 juillet 1997. Ce retour à la situation qui prévalait avant la succession des décrets "inscriptions" et "mixité" doit nécessairement s'accompagner de mesures visant à répondre aux sentiments de pénurie et de peur nés chez les parents par l'application successive de ces décrets;
- D'étudier les mesures d'accompagnement nécessaires pour préserver les intérêts légitimes nés des priorités.

b. Des manuels scolaires et des outils pédagogiques indépendants et de qualité

Les enseignants sont-ils des enfants ? Ne sont-ils pas libres et égaux comme tout citoyen ?

A en croire les motivations qui ont poussé la majorité PS-cdH à accompagner le retour du manuel scolaire dans les classes d'une labellisation qui, dans les faits, n'est pas que pédagogique, on pourrait en douter...

Mesdames et messieurs les enseignants : la raison de cette labellisation est simple : ils n'ont pas confiance en vous !

Nous faisons le pari exactement inverse et posons que, formé correctement, l'enseignant est parfaitement à même de choisir les outils pédagogiques qui le seconderont dans la structuration de sa matière, ou qui le compléteront par des exercices appropriés.

Ces manuels et ces outils sont nécessaires, mais leur choix doit rester libre.

Le MR propose :

- De considérer les enseignants comme des professionnels capables de choisir les outils dont ils ont besoin;
- D'encourager les productions individuelles et la validation par les pairs;
- De consolider les moyens octroyés au fonds des manuels scolaires.

F4 L'enseignement en quelques chiffres

1. Population scolaire

En 2006-2007¹⁵, l'enseignement dispensé en Communauté française de Belgique, comptait, du maternel au secondaire près de 900.000 élèves répartis comme suit¹⁶ :

	Communauté française	Officiel provincial	Officiel communal	Libre subventionné	Total
Fondamental ordinaire	39.344	1.172	243.121	195.454	479.091
Secondaire PE	83.149	31.447	25.186	208.936	348.718
CEFA	1.878	1.646	1.003	4.194	8.721
Ens. spécialisé	7.738	2.543	5.609	14.840	30.730
Total	132.109	36.808	274.919	423.424	867.260

Entre 2004-2005 et 2006-2007, la population scolaire évolue comme suit entre les différents réseaux :

	Communauté française		Officiel provincial		Officiel communal		Libre subventionné	
	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06
Maternel ordinaire	-2,98%	-1,81%	-3,48%	+4,20%	+0,18%	+0,16%	+0,45%	-0,57%
Maternel spécialisé	+16,44%	-11,76%	+3,57%	+8,05%	+0,75%	-5,97%	+0,23%	0%
Primaire ordinaire	-2,30%	-1,06%	+0,98%	+0,24%	+0,43%	+0,81%	-0,60%	+0,33%
Primaire spécialisé	-0,63%	+0,61%	+2,96%	-0,58%	-1,43%	+0,10%	+0,03%	+0,41%
Secondaire ordinaire	-1,16%	-2,34%	+4,71%	+0,11%	-1,67%	-0,02%	+0,49%	+0,28%
Secondaire CEFA	+3,06%	+2,52%	+2,59%	+0,45%	+6,70%	+3,54%	+1,55%	+1,42%
Secondaire spécialisé	-18,91%	-1,16%	+69,52%	+5,31%	+5,76%	+9,26%	+5,46%	+6,45%

¹⁵ Dernière année pour laquelle les statistiques de l'ETNIC sont disponibles.

¹⁶ Source : « L'enseignement en chiffres 2006-2007 », ETNIC.

2. Budget

Budgétairement parlant, l'enseignement représente –et de loin– la part la plus conséquente des dépenses de la Communauté française. Voyons brièvement ce qu'il en est pour l'enseignement maternel et obligatoire.

Afin de permettre la comparaison avec les chiffres de population scolaire évoqués ci-avant, voici la manière dont se ventile globalement le budget enseignement pour l'année scolaire 2006-2007¹⁷ :

	Communauté française	Officiel provincial et communal	Libre subventionné	Total
Fondamental ordinaire	133.833 m€	783.576 m€	610.668 m€	1.528.097 m€
Secondaire PE	582.288 m€	394.392 m€	1.215.132 m€	2.191.812 m€
CEFA	8.361 m€	11.690 m€	21.831 m€	41.882 m€
Ens. spécialisé	118.463 m€	94.238 m€	174.197 m€	386.898 m€
Enseignement à distance	2.750 m€	-	-	2.750 m€
Centres PMS	22.578 m€	19.457 m€	31.187 m€	73.222 m€
Fonds des bâtiments scolaires	31.430 m€	13.858 m€	-	45.288 m€
Total	899.703 m€	1.317.211 m€	2.053.035 m€	4.269.949 m€

On notera qu'entre 2005 et 2009, le refinancement de l'enseignement obligatoire se monte à plus de 400 millions d'euros¹⁸. Ce chiffre correspond à la baisse projetée des recettes pour la seule année 2009 !

En ce qui concerne l'année 2009¹⁹, le budget des dépenses de la Communauté française se chiffre à **8.548.570.000 €**, dont 6.367.990.000 € sont inscrits au chapitre III "Education, Recherche et Formation".

Deux éléments, développés en commission des finances, sont à prendre en considération :

- D'une part les recettes augmentent de 4,55% et les dépenses de 4,58%; d'autre part la part des transferts en provenance du fédéral est de 5,7% alors que l'augmentation des recettes n'est que de 4,5%.
- Cela signifie donc que :
 - la majorité dépense plus que l'augmentation du budget : delta de 0,03% qui se confirme par une augmentation du solde net à financer;
 - la majorité fait preuve d'imprudence dans la mesure où la moindre diminution des transferts en provenance du fédéral pourrait mettre à mal les politiques en cours.

En comparant avec le budget initial 2008, on constate que la part du budget consacré au chapitre III augmente tant en termes absolus, qu'en termes relatifs :

- Le budget inscrit au chapitre III augmente de 391.304.000 EUR (+ 212.333.000 € par rapport au budget ajusté de 2008);
- La part relative du budget "Education – Recherche – Formation" dans le budget général des dépenses augmente de 73,43% à 74,82%.

Au total, toutes divisions organiques confondues, le **budget de l'enseignement obligatoire** s'élève, en termes de moyens de paiement, à un total de **4.919.907.000 €** pour 2009, soit une augmentation de 287.372.000 € par rapport au budget initial 2008. Cela correspond à une augmentation de **6,20% en terme nominal**, soit de 3,5% compte tenu du taux d'inflation retenu pour 2009 (2,7%). **Il s'agit de la plus forte augmentation de toute la législature.**

Les principaux facteurs qui influencent transversalement les crédits inscrits aux différentes allocations de base²⁰ sont :

- L'application du décret du 12 juillet 2001 dit de la "Saint Boniface", qui conduit à une augmentation globale des budgets totaux consacrés aux dotations et subventions de fonctionnement de 9,86% par rapport au budget initial 2008²¹ :
 - Augmentation des forfaits par élève :
 - dans le fondamental : +5,00% (+6,15% écoles en D+);
 - dans le secondaire : +4,02% (+5,14% écoles en D+);
- Le calcul de l'ensemble des allocations de base "Traitements" aboutit à une masse globale de près de 4,2 milliards d'euros (soit 84,94 % du budget enseignement), soit une augmentation de 5,60% par rapport au budget initial 2008; Ce calcul est basé sur la méthodologie habituelle suivante :
 - La base de référence est l'extrapolation 2008 des dépenses de traitement établie par l'ETNIC, compte tenu de la programmation budgétaire réelle des 9 premiers mois de l'année budgétaire 2008;
 - Sont ajoutées à cette base de départ l'augmentation barémique forfaitaire de à 0,5% (décembre 2008), le pécule de vacances 2009 (avec application des divers protocoles d'accords sectoriels) et la programmation sociale 2009 calculés sur base des paramètres prévisionnels en vigueur en 2009;
 - prise en considération de l'indexation des salaires (coefficient retenu : 1,4859);
 - impact des biennales à intervenir en 2009;

¹⁷ Source : « L'enseignement en chiffres 2006-2007 », ETNIC.

¹⁸ Source : Evaluation du Contrat pour l'Ecole, Gouvernement de la Communauté française.

¹⁹ Source : documents budgétaires 2009, Gouvernement de la Communauté française.

- impact des facteurs exogènes (variation des charges organiques...);
- impact de la budgétisation des montants nécessaires aux nouvelles ouvertures qui se justifieraient dans l'enseignement spécialisé;
- impact des protocoles d'accord sectoriels;
- impact des mesures du Contrat pour l'école ayant des conséquences en terme de personnel : amélioration de l'encadrement dans l'enseignement maternel et primaire, soutien aux directions, réforme de l'inspection et cadre statutaire pour les puéricultrices;
- L'intégration des mesures du Contrat pour l' Ecole qui atteignent pour 2009 un total de 42.000.000 €, soit 4 millions de plus qu'à l'initial 2008.

²⁰ Cf. exposé général, pp. 36-39

²¹ Pour le détail de cette augmentation par niveau et par réseau, cf. tableau en p. 37 de l'exposé général.

G. Enseignement non obligatoire

G1 Enseignement supérieur

Contexte :

Plus de 80.000 étudiants fréquentent l'enseignement supérieur non universitaire (Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des Arts et Instituts d'Architecture), dont environ 64.000 inscrits dans le type court (3 ans).

Nos différentes universités accueillent, elles, plus ou moins 70.000 jeunes.

Depuis 2004, et l'intégration du Processus de Bologne (harmonisation de l'enseignement supérieur) dans notre législation, les 3 Académies interuniversitaires créées se mettent en place progressivement et certaines filières de type long intègrent l'université.

Bilan :

Plutôt que d'avoir une approche globale et d'anticiper ces rapprochements entre établissements - qui vont entraîner un bouleversement financier considérable -, la Ministre a opté pour une approche partielle, privilégiant des regroupements "à la carte" selon les stratégies politiques des uns et des autres. Il s'agit d'intégration "par appartements", au cas par cas, ce qui pose la question des filières "laissées pour compte" ou "forcées de s'intégrer".

Par ailleurs, la ministre démontre qu'elle n'a aucune vision quant à l'avenir du type court en Communauté française, totalement oublié dans ce processus de regroupements.

De plus, si les Académies autour de l'ULg et de l'UCL se dessinent peu à peu, il semble que la nouvelle Université de Mons imagine un futur repliée sur elle-même, coupée de l'ULB.

Alors qu'en 2004, le découpage de notre enseignement supérieur était clair, en 2009, il s'agit d'une mosaïque sans beaucoup de cohérence.

La Communauté française a profité durant cette législature d'une embellie budgétaire très importante, et certains secteurs de notre enseignement supérieur ont pu être refinancés : la recherche scientifique, les allocations d'études...

La ministre a mis l'accent sur la promotion de la réussite, la démocratisation des études, mais a évité d'aborder les vrais problèmes.

En effet, il n'y a eu au sein du Gouvernement de la Communauté française aucune réflexion concrète sur une modification des critères de financement de notre enseignement supérieur, ni sur des financements alternatifs à trouver. Il s'agit le plus souvent de mesures ponctuelles, non structurelles.

En matière de mobilité, la position défendue par la majorité PS-CDH en Communauté française est ambivalente. D'un côté elle prône les synergies, les collaborations et parle de l'importance de la mobilité étudiante, d'un autre côté, elle limite le nombre d'étudiants non-résidents dans certaines filières.

La gestion du dossier du numerus clausus en médecine est un échec de cette législature. PS et cdH se renvoient la responsabilité d'un niveau de pouvoir à l'autre, tout en faisant partie de chaque majorité. La formule de l'épreuve d'orientation en fin de première année a montré ses limites. Et en juillet 2008, les Présidents de parti de la majorité ont voulu jouer les sauveteurs pour des reçus-collés de l'année 2007-2008, alors qu'ils n'avaient pas levé le petit doigt pour les "reçus-collés" des promotions précédentes.

Le MR propose :

- Proposer enfin une vision d'avenir pour notre enseignement supérieur :
 - adopter un décret-cadre;
 - intégrer progressivement tous les cursus de type long hors-université au sein des institutions universitaires, en fixant des balises à ces rapprochements et en veillant au respect des spécificités des différents partenaires;
 - positionner clairement l'enseignement supérieur de type court (par exemple sur le modèle des Instituts universitaires de technologie français);
 - offrir un système de passerelles simple et raisonnable entre filières (en termes de durée et de contenus).
- Les fusions entre universités et l'absorption du type long non universitaire dans les universités vont obliger à repenser tout le système de financement de notre enseignement supérieur (lois fédérales, décrets de la Communauté française...).

Une plus grande place pourrait être accordée à la place réelle de la recherche scientifique. Une réflexion sans tabous devrait se mettre en place à propos de financements alternatifs (formules de prêts étudiants comme dans d'autres pays, participation plus active du monde des entreprises...)

La mobilité intra-belge et intra-européenne doit être envisagée comme une priorité en y mettant les moyens financiers nécessaires, et les contacts au niveau européen doivent être poursuivis.

- Améliorer le système des allocations et prêts d'études, clé de l'accès de tous à cet enseignement supérieur : assouplir les conditions et les délais d'octroi, tenir compte avec plus de flexibilité des situations réelles vécues par les étudiants et leurs familles, envisager les revenus de manière globale.
- Revoir la formation initiale des instituteurs et des régents. Pour les outiller davantage (par exemple l'apprentissage du français), pour leur permettre d'appréhender certaines difficultés (par exemple le handicap, les enfants à haut potentiel, la violence, la remédiation). Voir la partie Enseignement obligatoire.

Réfléchir à la possibilité, au-delà du baccalauréat, d'organiser un Master, pour spécialiser certains enseignants.

- En médecine et médecine dentaire, tant qu'il y aura des quotas fédéraux, les Communautés devront prendre leurs responsabilités et maintenir des mesures de sélection. Cependant, il faut arrêter de les prendre en cours de cursus, sanctionnant des étudiants ayant réussi (les "reçus-collés"), mais plutôt à l'entrée. Par ailleurs, des mesures doivent être prises afin de revaloriser les études de médecine générale, profession en pleine mutation et dont le rôle en 1ère ligne est primordial.
- Harmoniser progressivement le statut du personnel des différentes filières d'enseignement supérieur impliquées dans ce processus de fusions/collaborations.

G2 Enseignement artistique

Contexte :

Il y a 16 Ecoles Supérieures des Arts (environ 6.700 étudiants) et 4 Instituts d'architecture (environ 2.500 étudiants) en Communauté française. Le rapprochement d'avec les universités est une question qui ne fait pas l'unanimité au sein des Instituts d'architecture.

La population étudiante a crû ces dernières années dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (112 "Académies"), sans que les subventions suivent.

Plus de 98.000 enfants (dès 5 ans), adolescents et adultes y sont inscrits (dont plus de 85 % dans les sections Musique). Il s'agit très majoritairement d'établissements dont le PO est communal.

Bilan :

La ministre n'a lancé aucun refinancement important des Ecoles Supérieures des Arts et s'est contentée de faire adopter des mesures ponctuelles.

Elle n'a pas pris position envers la seule filière prévue par décret mais non encore organisée : la Danse (alors que des propositions concrètes du secteur existent pour la mettre en place).

La consultation annoncée des différents acteurs de terrain (pour une meilleure compréhension de leurs attentes et besoins) n'a été mise en place qu'en fin de législature.

Les Instituts d'architecture n'étant pas d'accord sur le sujet, la ministre CDH a longtemps tergiversé, avant de trancher en fin de législature : ils rejoindront les universités.

L'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit est géré par le ministre PS qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions. Visiblement, il ne s'agit pas d'une de ses priorités.

Le MR propose :

- De revoir l'extra-scolaire en profondeur (voir la partie Enseignement obligatoire), par exemple les collaborations avec l'enseignement artistique à horaire réduit.
- D'offrir à ces établissements un matériel technologique et pédagogique adéquat et de réaliser un audit sur les bâtiments des Ecoles Supérieures des Arts pour prendre, au besoin, les mesures qui s'imposent.
- D'accroître dans la mesure du possible la présence d'artistes pour enseigner les cours artistiques, afin que l'étudiant soit confronté à des gens qui ont l'expérience de leur discipline sur le terrain.

G3 Enseignement de promotion sociale, formation continue et enseignement à distance

Contexte :

Promotion sociale :

Cet enseignement (modulaire et destiné à des adultes) joue un rôle éducatif et social très important. Il permet à chacun de compléter sa formation, d'acquérir un diplôme supplémentaire, de perfectionner ses connaissances, par exemple en langues.

Alors que le nombre de jeunes qui quittent l'enseignement obligatoire sans diplôme ne cesse d'augmenter, cet enseignement de la deuxième chance, diplômant, est d'une importance cruciale.

En Communauté française, 164 établissements et 172.000 étudiants sont concernés : 140.000 jeunes pour le niveau secondaire (60.000 pour le secondaire inférieur, 80.000 pour le secondaire supérieur), 32.000 étudiants pour l'enseignement supérieur.

Formation continue :

En 2002, la Commission européenne publie un Livre blanc sur la formation continue tout au long de la vie.

Objectifs : compléter et/ou actualiser - une formation supérieure initiale
- une expérience de vie équivalente Ces formations sont destinées à tous ceux qui souhaitent réactualiser, approfondir ou élargir leurs connaissances, en vue d'une reconnaissance professionnelle ou personnelle.

Dans certaines disciplines, la formation continue est obligatoire : les enseignants, les médecins...

Une multitude d'acteurs différents se positionnent pour offrir des formations continues en Communauté française : universités, syndicats, organisations professionnelles...

Les décrets du 31 mars 2004 qui installent le Processus de Bologne en Communauté française (harmonisation de l'enseignement supérieur européen) prévoient la prise en considération de la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience de vie).

Enseignement à distance :

Cet enseignement est multiforme : outre les supports d'apprentissage "papiers", les supports multimédias sont de plus en plus utilisés.

Il est également multidisciplinaire : il couvre des matières correspondant à tous les niveaux d'enseignement, depuis l'enseignement fondamental jusqu'à l'enseignement supérieur, depuis des cours de remise à niveau aux cours qui préparent à un examen spécifique.

Pour certains publics, l'enseignement à distance est une des seules solutions pour suivre une formation de qualité : les jeunes admis en IPPJ, les personnes malades ou hospitalisées pour une longue période, les jeunes habitant à l'étranger, le milieu carcéral...

L'Enseignement à Distance ne délivre pas de diplôme mais une attestation de suivi de cours à la fin de la formation. 10.000 personnes s'inscrivent chaque année dans une des formations proposées.

Depuis des années, des expériences étrangères (ex. la Teluq québécoise, une université à distance) démontrent qu'il y a moyen, avec les nouvelles technologies de l'information, de pratiquer un enseignement à distance interactif, en temps réel, entre enseignant et élève, ce qui permet à celui-ci de maximaliser ses chances d'arriver au terme de son cursus.

Enseignement
non obligatoire

Bilan :

L'enseignement de promotion sociale était, en début de législature, géré par la Ministre-Présidente PS, en plus de l'enseignement obligatoire. Il ne s'est donc rien passé.

Désormais chapeauté par un ministre PS qui a des compétences plus limitées, la promotion sociale a enfin vu voté le décret qui intègre certains de ses programmes au Processus de Bologne. Le secteur l'attendait depuis 2004.

L'enseignement à distance ne fait pas l'objet d'un intérêt majeur de la part du Ministre de l'Education qui en a la charge. Le coût annuel pour la Communauté française est de ± 3 millions €.

Le MR propose :

- De développer ou renforcer les passerelles et synergies qu'entretient la promotion sociale avec l'enseignement obligatoire, la formation professionnelle et les milieux socio-économiques.
- De repenser cette collaboration avec la formation professionnelle (de compétence actuellement régionale) pour valoriser celle-ci par une certification obtenue grâce à l'enseignement de promotion sociale.
- De donner enfin un cadre légal et financier cohérent à la formation continue en Communauté française.
- De développer largement les collaborations qu'entretient l'enseignement à distance avec l'enseignement de promotion sociale et la formation continue.
- De développer encore l'emploi des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement à distance.

H. Accueil de la petite enfance

Moins de Ministres et plus de places

H1 Constat général de cette législature : Pénurie de places !

Le besoin en places d'accueil pour la petite enfance est énorme.

Le MR a toujours considéré qu'au-delà de l'enjeu socio-éducatif, le développement de nouvelles places d'accueil revêtait un caractère économique majeur tant en termes de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle qu'en termes de remise à l'emploi.

En 2002, la Déclaration européenne de Barcelone fixait, pour 2010, le taux de couverture à 33% soit 1enfant sur 3 devant être accueilli dans des structures d'accueil.

En 2005, le Gouvernement de la Communauté française a lancé le plan Cigogne II qui prévoyait l'ouverture de 8.000 places d'accueil entre 2005 et 2009. Malgré les annonces médiatiques, on n'est pas prêt d'y arriver puisque depuis 2004 des places ont été fermées mais non comptabilisées comme telles ! De plus, "création" de places n'est pas synonyme d' "ouverture effective" de places.

Ce gouvernement a toujours privilégié la création de places les plus chères pour la collectivité, le MR souhaitant, lui, plus de soutien à l'initiative privée nettement moins vorace financièrement !

Le MR a souvent tiré la sonnette d'alarme dénonçant le manque de coordination interministérielle qui a freiné la création de places ! La double fonction du Ministre-président de la Région wallonne et de la Communauté française n'a servi à rien.

En 2004, au début de la législature, l'ONE déterminait le taux de couverture à 23%.

Au 31 décembre 2007, d'après l'ONE, on comptabilisait 24,8 places par 100 enfants de moins de 3 ans.

La progression n'est que de 1,8 places par 100 enfants en 4 ans ! L'objectif de départ impliquait une augmentation de 10 places (de 23% à 33%) par 100 enfants.

Encore plus inquiétant, la couverture est aujourd'hui très inégale : de 21,6 à 38,6 places pour 100 enfants. Bruxelles et les trois provinces les plus peuplées de Wallonie sont très en-deçà de l'objectif européen alors que le besoin de garde est, par définition, un besoin de proximité.

A Bruxelles, pour pallier à cette pénurie de places, les parents francophones se dirigent vers les crèches néerlandophones. Echec cuisant de la majorité politique en place.

Il manque plus de 10.000 places en Communauté française pour que ces zones déficitaires atteignent le minimum européen.

L'objectif doit être d'atteindre les minima européens au plus vite. Cela suppose, au minimum, la mise en place d'une batterie de mesures reprises ci-après. Et le MR se veut plus volontariste : offrir aux parents un véritable choix d'accueil pour leur(s) enfant(s) !

Simplification institutionnelle :

Constatons tout d'abord que la répartition des compétences de l'accueil de la petite enfance entre les différents Ministres est totalement kafkaïenne : pas moins de 7 Ministres sont en charge de cette matière, en région wallonne, dont 3 ont été remplacés en cours de législature.

La cacophonie régnant entre le pouvoir régional et le pouvoir communautaire freine la création de places. En effet, pas de coordination en matière de création de lieux d'accueil et d'aides à l'emploi, ou d'aide au niveau de l'infrastructure.

En effet, les critères des uns ne sont pas les critères des autres. Ainsi, des projets d'ouverture de crèches obtenaient une autorisation d'ouverture de l'ONE mais n'avaient pas de bâtiments et à l'inverse, les bâtiments subsidiés par la Région wallonne n'avaient pas d'autorisation ONE...

L'absence de coordination interministérielle est totale.

Le MR propose :

- Un seul ministre pour gérer toutes les compétences liées à l'accueil de la petite enfance :
- Une évaluation extérieure et indépendante de l'ONE en matière de politique de la petite enfance;
- Fin de la discrimination entre milieux subventionnés et non-subventionnés

L'accueil en Communauté française se décline en accueil subventionné (crèches, Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance, crèches parentales, pré-gardiennat, accueillantes conventionnées avec un service, plan Sema) et accueil non-subventionné (maisons d'enfants et accueillantes autonomes).

Le secteur non-subventionné est complètement délaissé par la politique menée aujourd'hui en Communauté française alors qu'il représente près d'un tiers de l'accueil en Communauté française. Le secteur indépendant est complètement laissé pour compte alors qu'il ne coûte rien à la Communauté française. Une place subventionnée coûte 6000 euros par an par enfant à l'ONE alors qu'une place en maison d'enfants ne coûte rien ! On sait que la Communauté française n'aura jamais les moyens de tout subventionner, seul l'apport des milieux non-subventionnés permettra de créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des parents.

De même, au niveau des normes d'encadrement, de grandes différences ne se justifient pas. Ainsi, en milieu d'accueil subventionné, il faut 1 ETP puéricultrice pour 7 enfants; en accueil non subventionné, il faut 2 ETP pour 9 enfants (maison d'enfants) et seulement 4 enfants chez les accueillantes autonomes.

Des diplômes spécifiques sont exigés dans chacun des milieux d'accueil. Une accueillante autonome ou une directrice d'une maison d'enfants ayant reçu une formation à l'IFAPME (Institut de formation en alternance pour indépendants et PME) ne peut prester dans un milieu d'accueil subventionné... mais peut effectuer son stage dans une crèche publique !

En résumé, la réglementation est complexe et les démarches administratives découragent de nouveaux opérateurs. En région bruxelloise, "Kind en Gezin" offre des avantages financiers ignorés par la Communauté française (primes à l'installation et de fonctionnement).

Le bilan est sombre. Un rééquilibrage des moyens entre accueil subventionné et non-subventionné aurait permis une création bien plus importante de places d'accueil. L'idéologie "anti-initiative privée" prive les parents d'un large éventail de possibilités d'accueil pour leurs bambins.

Ceux qui souhaitent se lancer dans la création d'un milieu d'accueil en tant qu'indépendants ne sont pas suffisamment soutenus en matière de conseils, de planification financière, d'orientation administrative et de suivi.

Les membres du personnel arrivant à l'âge de la pension ne peuvent poursuivre leur activité que pour une période d'un an renouvelable une fois, obligeant des accueillantes à fermer.

Le MR propose :

- Harmoniser les normes ONE entre l'accueil subventionné et non-subventionné ainsi que l'assouplissement des réglementations tout en conservant la qualité de l'accueil en Wallonie et à Bruxelles;
- Améliorer le statut des accueillantes d'enfants;
- Encourager les accueillantes autonomes en augmentant la déductibilité fiscale;
- Augmenter la déductibilité fiscale pour les parents;
- Créer un guichet unique pour faciliter l'ouverture de milieux d'accueil : un seul dossier est rentré et ce guichet s'occupe de l'ensemble des démarches auprès des administrations concernées. Une équipe de type "agents conseils" y serait disponible afin d'aider et d'accompagner tous ceux qui souhaitent se lancer dans la création d'un milieu d'accueil (y compris en tant qu'indépendants);
- Analyser le secteur des Maisons d'Enfants afin d'établir un plan d'action pour le promouvoir. Aider les maisons d'enfants par l'octroi de primes annuelles de fonctionnement et aider les accueillantes autonomes par l'octroi d'une prime à l'installation; - Reconnaître les formations IFAPME menant aux mêmes qualifications pour l'encadrement des enfants dans les milieux d'accueil subsidiés;
- Augmenter à 3 ou 4 le nombre d'accueillantes autonomes pouvant s'associer;
- Permettre aux pensionnés qui le souhaitent de poursuivre leurs activités au sein des milieux d'accueil;

Offrir la possibilité de créer des crèches d'entreprise et améliorer le plan SEMA

Nous sommes ici au cœur de la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Le plan SEMA (Synergie Employeurs-Milieux d'Accueil) fut initié en 2003, peu avant la fin de la législature précédente. Le gouvernement PS/cdH, malgré les diverses modifications de règlements et d'objectifs, n'a pas voulu lui donner les moyens de son développement. Ainsi, il est interdit à une entreprise d'ouvrir une structure d'accueil exclusivement réservée pour son personnel. Elle ne peut limiter cette réservation qu'à 50% de la capacité d'accueil pour une participation financière de 3000 € bruts par an/enfant.

Récemment, la région bruxelloise, dans le cadre de l'expansion économique, a décidé de verser les 3000 €/place et par an à la place des entreprises réservant une place d'accueil dans le cadre SEMA.

Les véritables crèches d'entreprise, mises en place par les entreprises elles-mêmes pour leur personnel, n'existent pas (sauf une en région wallonne, entièrement financée par l'entreprise elle-même et qui fonctionne très bien). Rien n'a été fait dans ce sens.

C'est le grand flop de cette législature.

Depuis 2004, 116 places sont dites "ouvertes" c'est-à-dire qu'un certain nombre sont seulement programmées alors que la ministre, après avoir déjà drastiquement revu à la baisse l'objectif de création de places, l'avait ramené à 250 places.

Les opérateurs éventuels se plaignent de la lecture peu claire des textes réglementaires.

Le MR propose :

- Permettre aux chefs d'entreprise de créer leur propre milieu d'accueil, seul ou en synergie avec d'autres entreprises, qu'ils réservent à leur personnel. (Pour ce faire, il sera indispensable de modifier, d'abord, l'arrêté de la Communauté française n'autorisant la création de milieux d'accueil que via l'O.N.E.);
- Simplifier la réglementation;
- De rencontrer le secteur des entreprises (e.a. la FEB, l'Union des Classes moyennes...) pour prendre connaissance de leurs souhaits, expériences, difficultés à créer un milieu d'accueil. La réflexion à mener peut également envisager une participation des entreprises sous différentes formes : infrastructures, emplois, fiscalité, financières et ce, en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir;
- Encourager les partenariats publics-privés. Dans ce cadre, stimuler, entre autres, les administrations et services publics à créer des places d'accueil. Des places extérieures se libéreraient pour d'autres. Encourager la mise à disposition de bâtiments publics, à proximité de gare, de parking de dissuasion...

Accueil temps libre : enfants de 3 à 12 ans

Ce sont les communes qui prennent l'initiative de l'organisation de cet accueil dans le cadre du décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. La procédure est lourde, essouffle l'endurance et tout le monde ne la suit pas.

Le MR a toujours considéré qu'un projet d'accueil, en dehors du temps scolaire, doit comprendre des activités autonomes encadrées, des animations éducatives, culturelles et sportives. Sus à l'occupationnel, ou à la simple garderie 5 jours sur 5 ! L'accueil temps libre doit poursuivre un triple but :

- Contribuer à l'épanouissement global de l'enfant;
- Contribuer à la cohésion sociale;
- Faciliter la conciliation vie familiale et professionnelle.

Encore une fois le bilan est très médiocre.

Dès la fin des activités scolaires, les enfants sont livrés à eux-mêmes peu stimulés à apprendre d'autres choses, tout juste invités à "jouer".

Des écoles, font, de leur côté, appel à des associations spécialisées dans ce type d'animation mais ces dernières éprouvent d'énormes difficultés à obtenir une reconnaissance ou un statut pour pérenniser leur personnel, d'où un risque de mauvaise continuité de projets éducatifs.

Le MR propose de :

- Revoir les modalités de l'accueil, pendant les temps libres, et notamment les horaires, le statut des associations qui participent à la cohérence et à la continuité du projet éducatif de ce type d'accueil.
- Recenser tous les acteurs culturels, sportifs, éducatifs, de loisirs qui œuvrent au sein d'une commune afin de développer, d'abord avec eux, des synergies avec les écoles;
- Prévoir un transport scolaire encadré : à pied ou motorisé en fonction de la distance à parcourir et de l'âge des enfants;
- Prévoir des temps de repos pour les enfants dans ces tranches horaires;

I. Un autre monde culturel est possible

I 1 Constat

La Belgique et la Communauté française bénéficient de la présence et de l'activité de nombreux talents, dont certains sont reconnus bien au-delà des frontières, et de nombreuses institutions culturelles y sont dynamiques et prestigieuses. Un nombre impressionnant d'artistes, de producteurs, de techniciens, contribue, chaque jour, à générer une offre culturelle extrêmement dense.

Force est néanmoins de constater que la gestion publique de la chose culturelle répond malheureusement à un modèle politique incomplet et dépassé. L'hégémonie exercée depuis plus de trente ans par le parti socialiste laisse le secteur précarisé, inféodé à une idéologie d'Etat, budgétairement mal en point.

En effet, des secteurs entiers de l'activité culturelle se plaignent d'être oubliés des pouvoirs publics. Les secteurs soutenus estiment l'être insuffisamment. Trop d'artistes, trop d'opérateurs culturels se plaignent de devoir faire allégeance à une formation politique (toujours la même !) pour avoir une chance de développer ou de poursuivre leurs activités créatives. L'appareil d'Etat sert à des fins partisans, idéologiques et propagandistes. La mise au point d'outils économiques permettant à certains pans de l'activité culturelle de bénéficier de financements complémentaires, voire d'un développement sui generis hors du carcan étatique, est systématiquement contrée. Tous ces prêts-à-penser reviennent à faire peu de cas de l'intelligence et de la dignité des citoyens de la Communauté française, artistes et publics.

Bref, l'objectif de démocratisation culturelle qui justifie le soutien public a été complètement détourné et confisqué. L'objectif véritable de l'intervention étatique n'est plus l'accès du plus grand nombre à la connaissance, à la culture et à l'excellence, mais bien le contrôle des individus et des institutions qui les génèrent et les promeuvent.

Les défis sont donc nombreux mais surmontables : débarrasser la gestion culturelle de ses anachronismes que sont l'étranglement budgétaire et le clientélisme, donner de nouveaux moyens à la création grâce à l'instauration de nouvelles sources de financement, respecter le public, respecter les artistes et rétablir une cohérence francophone.

I 2 Bilan

Le bilan de l'actuelle majorité PS-CDH est catastrophique. Comme on pouvait le craindre, les Etats généraux de la culture furent un grand machin destiné à occuper les esprits et les énergies. La grande réforme annoncée n'a nullement eu lieu !

Même en termes de financement, et en dépit du refinancement de la Communauté française, la politique culturelle n'a pas constitué ces cinq dernières années une priorité.

Certes des crédits ont été distribués et certaines progressions sectorielles ont été observées. Malheureusement, elles furent systématiquement réservées à certains opérateurs privilégiés. Pour le reste, les crédits ont surtout servi à endormir le secteur, sans choix stratégique.

Et au final, c'est le secteur culturel dans son ensemble qui a été désinvesti budgétairement. En effet, l'investissement public a à peine suivi la progression des recettes de la Communauté française alors qu'au cours de la législature libérale (1999-2004), la progression des moyens consacrés à la culture a représenté plus du double de l'augmentation des recettes générales.

Au cours de la législature PS-CDH, l'investissement culturel n'a mobilisé qu'environ 6% des moyens de la Communauté française. Et plus de la moitié de ces 6% fut consacrée à la RTBF et à l'éducation permanente. L'ensemble des secteurs culturels qui représente l'essentiel de la création et de la diffusion artistique (théâtre, cinéma, danse, musique, livre, lettre etc) a donc dû se contenter du solde, soit moins de la moitié de l'investissement "culturel".

En outre, les défis d'actualité que posent la mondialisation et la numérisation ont systématiquement été mis de côté. Et certains dossiers annoncés comme totalement prioritaires sont restés sans réponse. On pense notamment à la réforme des bibliothèques publiques, des télévisions locales et des centres culturels. Pour ces derniers, la manne budgétaire dérogée pour 2009 sans mesure pérenne ne trompe personne sur sa destination strictement électoraliste.

Le vieux travers socialiste de la politisation à outrance de la gestion publique a donc connu cinq années de plein essor. Qui a pu oublier la confiscation de l'audiovisuel en Communauté française ? Pour rappel, l'Administrateur général et la majorité absolue (sept sièges sur treize) du conseil d'administration de la RTBF de même que le Président du régulateur (le CSA) appartiennent à une formation politique, la même que celle de la Ministre de tutelle ! Un autre exemple désolant fut le pacte conclu par la Présidente du CDH et le Président du PS qui a eu raison de l'impartialité de la procédure d'octroi des fréquences FM et qui a signé l'arrêt de certaines radios.

Parallèlement, le MR, sans être présent dans les majorités régionales et communautaire, a pris des mesures décisives en faveur de la diversité culturelle et des artistes, par le renouvellement du tax shelter mis en place par Didier Reynders qui a généré plus de 200 millions d'euros depuis 2003 qui ont permis de structurer économiquement le secteur alors que les subsides mis à la disposition du secteur par la Communauté française baissaient de plus de 4 millions d'euros, l'instauration d'un statut fiscal extrêmement favorable aux auteurs, le chèque-cinéma et son combat pour l'adoption d'une réglementation incitant au mécénat.

Le MR propose

8 engagements pour une politique culturelle éthique et ambitieuse

Le Mouvement Réformateur plaide pour une culture accessible à tous, une culture qui vit, une culture en phase avec le monde réel, une culture qui transcende les frontières, une culture libre.

Une telle culture passera nécessairement par une émancipation de la tutelle étatique. La doctrine libérale n'a pas pour vocation de réduire le rôle de l'Etat. Par contre, elle entend tracer clairement les limites qu'il n'a pas à franchir. Le brouillage du rôle de l'Etat est particulièrement criant en matière culturelle à l'issue de l'hégémonie trentenaire du parti socialiste : l'autorité publique néglige les défis qui lui appartient de relever mais s'immisce dans la formulation des contenus culturels et entend maîtriser ceux qui y œuvrent.

Le Mouvement Réformateur espère qu'un jour les artisans de notre culture oseront croire que ces diktats ne sont pas une fatalité et qu'une alternative réelle leur est offerte, défendue difficilement mais sûrement, jour après jour, par nos mandataires, porteurs d'un modèle politique et social ... réformateur. Celui-ci se fonde sur les huit engagements détaillés ci-dessous.

Il n'est pas inutile de rappeler d'entrée de jeu qu'en ces temps d'instabilité économique, la politique culturelle doit rester une priorité. Elle ne peut en effet être considérée comme un luxe mais bien comme un élément fondamental du projet social partagé par une Communauté.

1. L'intervention publique démocratisée

Il y a lieu de recadrer l'action publique en matière culturelle selon les pistes présentées ci-dessous. Elles ont le mérite à la fois de ne pas nécessiter des bouleversements de l'action administrative et de garantir un réel assainissement de l'intervention publique qui doit, par une saine gestion, utiliser les deniers publics sur la base de critères, de priorités et de stratégies clairement énoncés et non plus avancer "à l'aveugle" sur la base de considérations essentiellement partisans. Ces mesures visant l'augmentation de l'investissement public et une meilleure gestion de celui-ci, constituent l'un des axes permettant d'accroître les moyens mis à la disposition du secteur culturel.

- Une meilleure utilisation et un renforcement des crédits publics seront assurés au moins par :
 - La fixation, en début de législature d'un objectif concert de croissance des dépenses culturelles en lien avec le refinancement de la Communauté française.
 - Au sein du budget culturel, la fixation d'un plan pluriannuel de refinancement, secteur par secteur.
 - La concentration de moyens sur la diffusion des créations et l'extension du "marché culturel" au-delà des frontières de la Communauté française.
 - L'adaptation des règles de liquidation des subsides afin d'éviter les délais de paiement contraignant aujourd'hui les institutions créatrices à solliciter des avances sur subsides dus auprès des organismes bancaires.
 - La clarification et la démocratisation des relations contractuelles notamment par la précision de la politique de renouvellement des contrats-programmes envisagée pour toute la législature, l'alignement des contrats-programmes d'un domaine donné dans le temps, par catégorie d'institution, la généralisation de la procédure d'appel à candidatures pour les postes de direction des institutions contrat-programmées.
 - L'application d'un réel système de droits et de devoirs pour les institutions subsidiées. Il s'agit d'une part d'accorder davantage de confiance et de latitude d'action aux institutions, de simplifier les procédures, en ce compris celles de contrôle, mais d'autre part de garantir une réelle transparence des informations budgétaires, de l'exécution des missions et des critères d'octroi des subsides publics.
- En matière d'infrastructures, des plans pluriannuels seront établis déterminant les priorités, détaillant les besoins de chaque infrastructure, programmant la création des infrastructures manquantes et fixant des échéances.
- La simplification des rapports avec l'administration par l'harmonisation des bases de données reprenant l'historique des dossiers traités par celle-ci.
- Un "rattrapage" des secteurs oubliés : certains secteurs formulent des demandes claires depuis de nombreuses années. Une réponse doit y être apportée.
- L'intégration aux politiques culturelles de secteurs oubliés en concertation avec les instances régionales et fédérales. On pense notamment à l'architecture, à la mode et au design.

2. De nouveaux moyens de financement

Outre une amélioration de l'investissement public (cfr ci-dessus), il convient de promouvoir les outils économiques et fiscaux visant à intensifier et à faciliter la production, la diffusion et la valorisation culturelle. La volonté de contrôle et de promotion d'une culture d'Etat observée majoritairement en Communauté française a hélas toujours freiné la mise en place d'un vrai partenariat public/privé (PPP) dans le domaine culturel. Les deux seules exceptions notoires qui ont eu pour effet de restructurer complètement les secteurs concernés, le système du tax shelter et Wallimage, ont été mises en place par des Ministres libéraux à l'issue d'années de combat. Il convient d'intensifier et de compléter ces mesures afin que le secteur culturel puisse disposer de moyens complémentaires aux subsides publics et puisse se développer plus amplement :

- En créant un fonds de soutien spécifique en Région bruxelloise visant à la promotion et au développement de l'industrie audiovisuelle : un BRUXELLIMAGE à l'instar du WALLIMAGE créé en Région wallonne en 2000 à l'initiative du Ministre libéral Serge Kubla. D'une part, cet outil apportera à la Région (et donc aux citoyens bruxellois) des retombées économiques substantielles. Le récent bilan publié par Wallimage à l'occasion de la diffusion du 50ème film coproduit par ce fonds d'investissement chiffre l'importance des retombées économiques pour la Wallonie à 300% (chaque euro confié à un producteur a généré 300 euros d'investissement en Wallonie). D'autre part, elle restaurera la cohérence francophone au sein de ce secteur. En effet, actuellement, 80% des films aidés par la Communauté française sont des coproductions en partenariat avec Wallimage et le Vlaams Audiovisueel Fonds. En conséquence, les sociétés bruxelloises de production cinématographique sont obligées de dépenser en Wallonie, de recruter des techniciens wallons, de délocaliser des studios ...pour participer à ces coproductions !
- En s'inspirant à Bruxelles et en Wallonie de la Société de Développement des Entreprises culturelles (SODEC) qui a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles par une politique de subventions, d'aides remboursables ou d'investissements.
- Par le renforcement d'une législation fiscale incitative pour les entreprises et les particuliers qui souhaiteraient soutenir la création et la diffusion artistiques en tenant compte de la spécificité des secteurs concernés : les Députés MR François Roelants du Vivier, Philippe Monfils, François-Xavier de Donnée et Pierre-Yves Jeholet portent une proposition ambitieuse et originale qui vise, outre le renforcement du tax shelter, l'instauration en Belgique du mécénat d'entreprise, d'une mesure spécifique en faveur de l'industrie du disque sous la forme d'un crédit d'impôt et d'une mesure incitant le soutien de l'activité culturelle par les particuliers.
- Un régime de TVA adapté : appliquer un taux de TVA préférentiel de 6% sur les fournitures de biens artistiques
- La réalité juridique au sein des asbl : l'asbl : Nous sommes régulièrement confrontés à des situations concrètes où la plupart des membres d'une asbl ne sont là que pour faire nombre alors que le projet fondamental est porté à bout de bras par une seule personne. Pourquoi dans ce cas ne pas permettre à une seule personne de créer une asbl... "U", en clair, unipersonnelle ? La loi actuelle n'offre pas cette possibilité mais un changement législatif en ce sens est facile, comme pour les SPRL qui peuvent désormais être unipersonnelles. La structuration, la transparence, la sécurité juridique que permet le statut d'asbl pourrait ainsi profiter à des personnes ayant des objectifs plus restreints mais néanmoins louables et désintéressés.
- La dation en paiement : la dation permet aux héritiers d'une succession de s'acquitter du paiement des droits de succession par la dation d'une ou plusieurs œuvres d'art faisant partie d'un patrimoine familial. Il s'agit d'une méthode efficace d'enrichissement des collections de nos musées et d'accès du plus grand nombre à certaines collections de qualité. Deux dations exemplaires ont abouti en 2006 : la dation Gillion Crowet qui a fait entrer dans le patrimoine de la Région bruxelloise une imposante collection d'Art Nouveau déposée aux Musées Royaux des Beaux Arts de Bruxelles (établissement scientifique fédéral) et la dation Janssen qui a permis à la Région flamande d'être propriétaire d'une importante collection d'art précolombien, actuellement en dépôt temporaire aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Ce système peut encore être amélioré par la création d'une structure fédérale neutre visant à faciliter l'acceptation de l'objet de la dation par les Régions et offrant une certaine souplesse dans l'affectation de cet objet en fonction des spécificités des collections patrimoniales publiques de Belgique

Par ailleurs, il conviendra de faire aboutir la proposition de loi déposée par les Députés Olivier Maingain, Bernard Clerfayt et Pierre-Yves Jeholet visant à réglementer le prix du livre. Cette proposition poursuit un double objectif, de nature culturelle et économique : le maintien d'un réseau indépendant de distribution des livres et la défense de la diversité culturelle puisqu'un même livre serait proposé (pendant un laps de temps défini) au même prix quelque soit le point de vente (librairies indépendantes ou grandes surfaces) et le fonctionnement de celui-ci (stock uniquement constitué de livres à rotation rapide ou au contraire proposant une offre diversifiée dont une part risquée économiquement).

3. Les enjeux de la révolution numérique assumés

Les questions techniques et économiques posées par la numérisation devront être résolues en concertation avec les secteurs concernés. L'urgence des solutions à apporter impose que les travaux en ce sens soient menés en tout début de législature et conclus à très brève échéance.

- Le nouveau rôle des bibliothèques publiques : alors que le réseau des bibliothèques publiques concerne 500.000 utilisateurs en Communauté française, il est oublié depuis de trop nombreuses années par les pouvoirs publics. Il y a lieu de redonner aux bibliothèques publiques les moyens d'assumer pleinement leur rôle de lieux d'accessibilité aux contenus culturels et de socialisation, et ce, d'une manière adaptée au nouvel environnement technologique. Pour ce faire :
 - un large plan de rénovation du réseau des bibliothèques publiques sera arrêté en début de législature en concertation avec le secteur et les niveaux de pouvoirs communautaire et régionaux. Il assurera à brève échéance au moins :
 - la simplification de la législation et de l'organisation du réseau,
 - un investissement budgétaire à la hauteur des défis,
 - l'équipement adéquat des bibliothèques,
 - la rationalisation de l'offre des bibliothèques avec celle des médiathèques,
 - la mise au point d'un catalogue collectif,
 - la formation renforcée des bibliothécaires
 - la redéfinition des missions des bibliothèques dans l'environnement numérique (formations en recherche documentaires, accessibilité aux contenus "alternatifs", non nécessairement présents au sein des catalogues commerciaux),
 - une large campagne de sensibilisation.

- Une meilleure protection de nos enfants : Un des avantages des nouvelles technologies est d'étendre de manière révolutionnaire l'accès de tous à un nombre infini de connaissances et de contenus. Cet avantage peut hélas se révéler extrêmement préjudiciable pour les enfants. Les pouvoirs publics se doivent d'y porter une attention particulière de même qu'à l'égard de la violence croissante des images auxquelles sont confrontés nos enfants. Il s'agira à la fois d'assurer une protection renforcée des enfants et de leur fournir les outils ad hoc par :
 - l'extension de la signalétique audiovisuelle à tous les supports,
 - la mise en place en collaboration avec les écoles et les bibliothèques de formations en recherche documentaire et en éducation à l'image,
 - une large sensibilisation de leurs milieux éducatifs.
- L'accès à des services audiovisuels de qualité : L'attention des pouvoirs publics se concentrera sur l'intérêt des consommateurs. Celui-ci ne pourra être assuré que par le maintien ou la restauration d'une juste concurrence entre les opérateurs, d'un équilibre entre les opérateurs privés et publics et d'une régulation ad hoc. Une vérification de l'existence de ces critères dans l'ensemble des secteurs d'activités concernés sera effectuée en début de législature. Les mesures suivantes peuvent déjà être énoncées :
 - La suppression de la taxe "radio et télé redevance" en Région wallonne.
 - L'adoption de mesures réglementaires adéquates contre l'abus de faiblesse causé aux publics défavorisés par la multiplication d'émissions de "call TV".
 - La réorientation d'une partie des missions du "Fonds d'aide à la création" vers un plan d'investissements pour la transition numérique étalé sur 3 ans au moins (2010-2012) et permettant à toutes les radios autorisées en Communauté française – indépendantes et réseaux – de s'équiper en infrastructures techniques numériques.
 - La réalisation de la réforme des télévisions locales de la Communauté française leur donnant d'une part les moyens récurrents à leurs missions de service public et d'autre part la taille critique permettant dans un univers concurrentiel accru, de survivre et s'adapter en investissant dans les nouvelles technologies (numérique, Internet, blogs locaux).
 - Le passage au numérique hertzien (2012) et à la diversification de l'offre par un rééquilibrage du système d'attribution des fréquences tant en radio qu'en télévision : actuellement, toutes les fréquences sont réservées à la RTBF alors qu'il conviendrait de mettre sur pied un opérateur technique mixte.
 - L'adoption des mesures assurant l'accès universel à un prix équitable à l'Internet et au haut débit pour l'ensemble des citoyens.
 - Une nouvelle réglementation et une réelle régulation de la distribution des services audiovisuels à Bruxelles. Il s'agira de mieux protéger les consommateurs/abonnés vis-à-vis des politiques tarifaires, des contenus (bouquets, VOD...), d'offres combinées triple/quadruple pay organisées actuellement.
- L'avenir de la presse : il est urgent d'organiser à l'instar de la France des assises de la presse qui doivent à très court terme dégager les solutions techniques et économiques à la crise rencontrée par ce secteur et non réglée par l'actuel Gouvernement communautaire. L'objectif principal sera bien entendu de garantir l'indépendance des journalistes et de l'information. Il conviendra, dans un souci de sécurité juridique du nouveau système à déterminer en concertation avec le secteur, d'être particulièrement attentif à la législation européenne.
- La lutte contre la piraterie : Le problème du téléchargement illicite est un signe avant-coureur et une illustration parfaite du changement de société auquel nous sommes confrontés. Les réponses proposées à ce problème sont révélatrices d'une attitude face au changement : imposer par la force le maintien du modèle ancien ou réfléchir à un nouveau modèle adapté au nouvel environnement, c'est-à-dire à un nouvel équilibre. Le renouveau des industries culturelles concernées passera essentiellement par la mise au point d'un nouveau modèle économique tenant compte de la dématérialisation des œuvres et des nouveaux comportements de consommation, en concertation avec les représentants des auteurs, de l'industrie, des fournisseurs d'accès et des consommateurs. Le rôle des pouvoirs publics se concentrera d'une part sur l'instauration d'un juste équilibre entre la rémunération des auteurs et l'accessibilité des consommateurs à l'ensemble des contenus culturels à des conditions raisonnables techniquement (interopérabilité) et financièrement et d'autre part sur un soutien ciblé par des mesures spécifiques telle que celle portée actuellement au Sénat et à la Chambre par les députés MR qui vise l'instauration d'un crédit d'impôt en faveur d'un pan des activités concernées. Ladite proposition prévoit l'instauration d'un mécanisme de crédit d'impôt égal à 40% pour les entreprises phonographiques belges à l'occasion d'investissements en production musicale (à condition qu'il s'agisse d'artistes n'ayant pas dépassé le seuil de 20.000 ventes pour deux albums consécutifs).

4. Une vraie place pour la culture à l'école

La réduction des inégalités sociales et culturelles par l'enseignement est un combat libéral de toujours. L'investissement dans le renforcement des liens entre la culture et enseignement est un pari sur l'avenir basé sur la conviction que l'homme est capable du meilleur lorsqu'il a accès aux meilleures ressources. Les pistes suivantes seront suivies :

- Une initiation artistique doit être organisée de manière précoce. Dès la maternelle, l'enfant doit pouvoir suivre des animations centrées sur l'éveil artistique des tout petits et dès le cursus primaire, recevoir une formation non pas théorique mais "sensitive" de l'art en général.
- Au sein de chaque établissement secondaire, un professeur choisi par ses collègues en raison de compétences particulières aura une fonction de "coordonnateur culturel" pour veiller à l'organisation culturelle des différents cours et proposer l'ouverture de l'école à des activités culturelles externes.
- Pour aider le jeune à connaître sa propre culture, connaître la société dans laquelle il vit et être capable de comprendre d'autres sociétés, un cours intégrant des notions d'histoire des sciences, des arts et des religions ainsi qu'une réflexion sur les grands courants de pensée qui se sont développés au cours des siècles sera organisé durant les deux dernières années du cycle secondaire.

- Le partenariat culture-école à rétablir par la Communauté française devra bénéficier de l'apport des Régions et l'Etat fédéral (afin d'intégrer les Etablissements scientifiques fédéraux)
- Par ailleurs, il conviendra de renforcer les facilités tarifaires à l'égard des jeunes et de promouvoir des synergies structurelles entre la culture et la jeunesse.

5. Un service public de radiodiffusion pour tous

Le Mouvement réformateur se prononce clairement en faveur d'un service public de radiodiffusion efficient. La RTBF se doit d'être l'outil par excellence d'accès à une information pluraliste et de qualité, à la culture et au divertissement. L'investissement de la Communauté française est à la hauteur de cette exigence. Elle lui consacre plus de 40% de ses crédits culturels

Et pourtant, nombre d'objectifs ne sont pas atteints. L'actuelle majorité est loin d'avoir emprunté les voies idéales pour ce faire :

- La politisation reste extrême : la majorité du conseil d'administration et l'administrateur général de la RTBF tout comme le président de l'organe de régulation (CSA) sont étiquetés politiquement et appartiennent tous à la famille politique de leur ministre de tutelle.
- La culture y reste cantonnée à des programmes de niche et trop d'opérateurs se plaignent de ne pouvoir compter sur la RTBF comme partenaire. A ce titre, la mesure principale adoptée par l'actuelle majorité relève du cas d'école : la Communauté française octroie chaque année presque 3 millions d'euros à la RTBF pour l'émission 50° Nord qui trouve aussi peu son public qu'elle ne contente les professionnels dont elle est censée assurer la promotion.

S'il revient aux affaires, le Mouvement réformateur entamera les négociations nécessaires avec la RTBF et les télévisions locales de manière à aboutir à :

- une rationalisation de l'offre publique de radiodiffusion,
- une amélioration significative de l'offre culturelle,
- la suppression de la pression publicitaire aux heures de grande écoute,
- une information pluraliste et de qualité par la mise en œuvre d'une véritable charte éditoriale et d'un Comité de déontologie journalistique indépendant auprès duquel quiconque pourra introduire une plainte relative aux émissions d'information. Le MR porte une proposition de décret en ce sens.
- une amélioration significative de l'accessibilité de l'offre aux personnes sourdes et malentendantes.

6. Une offre radiophonique maximisée

Depuis l'entrée en vigueur du plan de fréquences de la Communauté française de Belgique, le secteur de la radio est sorti du non-droit qu'il a connu pendant de longues années. Le Mouvement réformateur regrette néanmoins que des projets de qualité n'aient pu être retenus pour les mauvaises raisons que sont la politisation du dossier, l'abandon des négociations avec la Flandre et la surprotection des fréquences publiques. Le MR préconise une maximalisation du patrimoine de la Communauté française et le dégagement de nouvelles fréquences. Cet objectif sera atteint par la remise à plat du patrimoine de la Communauté française, une meilleure répartition entre service public et services privés et par la finalisation des négociations avec la Communauté flamande. Afin d'offrir toutes les garanties d'impartialité, cette analyse destinée à optimiser la gestion du spectre dans la bande 87.5 - 108 MHz devra être confiée à un organisme indépendant du gouvernement de la Communauté française, celui-ci étant l'actionnaire unique de la RTBF, partie au dossier. De plus, le plan de transition numérique devra être repensé et actionné au plus vite, en concertation avec le secteur.

7. Un statut pour les artistes

Le renforcement et la meilleure gestion des deniers publics de même que la mise en place des outils économiques et fiscaux manquants auront des effets structurants pour l'ensemble des secteurs de l'activité culturelle et seront les porteurs significatifs de l'amélioration de la situation économique des artistes. Doivent s'y ajouter les mesures suivantes :

- Un statut fiscal :
 - Grâce au Mouvement réformateur, les auteurs belges bénéficient depuis 2008 d'un statut fiscal avantageux. En effet, l'application des nouvelles dispositions fiscales (loi du 1er juillet 2008) change de manière substantielle la situation économique des auteurs, compositeurs et interprètes tant en termes financiers que de simplification administrative et juridique. Ces dispositions déjà applicables pour les revenus de l'année 2008 fixent leur qualification et gomme les effets inéquitables de la progressivité de l'impôt pour ces revenus par nature aléatoires et irréguliers en limitant leur taxation à un précompte mobilier libératoire de 15% après déduction des frais forfaitaires (également augmentés).
 - Le Mouvement réformateur porte également une proposition de loi en faveur des artistes indépendants. Cette proposition actuellement en discussion au Sénat s'attaque également au caractère irrégulier et aléatoire des revenus professionnels des artistes indépendants (peintres, plasticiens, écrivains, créateurs d'œuvres musicales et audiovisuelles) en permettant à ceux-ci de solliciter auprès de l'administration fiscale l'imposition distincte de leurs revenus professionnels au taux de 33% (cette imposition distincte pourrait être demandée à deux reprises).
- Un meilleur soutien de la Communauté française à ses artistes : il revient à la Communauté française de soutenir davantage les artistes indépendants. Certaines pistes concrètes sont à suivre :
 - la régulation des pratiques sociales au sein des institutions subsidiées,
 - le renforcement de la pratique des résidences artistiques et des engagements d'auteurs de la Communauté française,
 - la mise sur pied de résidences administratives et techniques centralisées par province,

- la mise au point d'outils de promotion nationale et internationale notamment au moyens des nouvelles technologies (banques de données, mise en valeur d'œuvres et de créations),
- le renforcement de la qualité des formations.
- Mettant fin à plusieurs décennies d'insécurité juridique, de protection imparfaite et d'impossibilité d'affiliation comme artiste indépendant, le statut introduit par la loi-programme du 24 décembre 2002 intègre les artistes dans un régime de protection sociale efficace. Depuis, les artistes travaillant sur commande sont traités comme des salariés sur le plan de la sécurité sociale, sauf s'ils obtiennent une déclaration d'indépendant ou agissent comme mandataire de leur société, et peuvent, pour des employeurs occasionnels, prêter leur activité dans le cadre du travail temporaire. D'autres améliorations ont été apportées via l'application aux artistes du régime des petites indemnités ou l'application de règles particulières en matière d'allocations de chômage (notamment la règle dite du cachet qui vise l'assouplissement du calcul du nombre de jours ouvrant le droit aux allocations). Néanmoins, des améliorations restent à apporter, telles que l'intégration explicite des techniciens intervenant dans des projets artistiques et de tous les artistes créateurs à ces dispositifs particuliers, l'harmonisation de l'information relative à ces dérogations, de leurs conditions d'accès et de leur application. De manière plus large, le système de sécurité devrait pouvoir intégrer davantage des statuts propres aux carrières professionnelles construites par projets.

8. La cohérence francophone restaurée

La langue et la culture françaises constituent le patrimoine commun entre Wallons et Bruxellois qu'il y a lieu de préserver. Si la cohérence francophone n'est pas à ce jour en pratique assurée et optimisée, contrairement à ce que l'on peut observer en Flandre, c'est essentiellement car elle a fait les frais de réticences régionalistes. Or il faut le dire simplement : régionaliser la culture, c'est-à-dire faire gérer le théâtre, le livre, la musique, de manière séparée par les autorités bruxelloises d'une part et wallonnes d'autre part est une absurdité aboutissant au repli sur soi et au ghetto culturel.

Afin de renforcer la cohérence francophone, le MR propose :

- De favoriser et rationaliser la représentation francophone à l'étranger en :
 - systématisant la présence culturelle francophone lors des grandes manifestations internationales;
 - en assurant une présence de la Communauté française non seulement dans les pays francophones mais également dans les pays partiellement de langue française où la situation géographique, culturelle, linguistique et historique des pays voisins met la langue française en péril;
 - créant un fonds d'exportation culturelle pour mettre en place une véritable politique de promotion et de diffusion des artistes belges francophones à l'étranger. Le système serait celui d'avances sur recettes permettant aux bénéficiaires de disposer de fonds suffisants pour faciliter l'implantation de leur production culturelle dans le circuit international;
 - soutenant nos institutions de référence dans le rôle de pôles d'excellence et d'ambassadrices des talents de la Communauté française;
 - mettant fin au chevauchement d'administrations engendré par la réforme de l'Etat : rationaliser et fusionner l'action d'organes telles que la délégation générale de la Communauté française à Paris, le Centre Wallonie-Bruxelles, le WBI, l'AWEX. Cette simplification des structures permettrait d'éviter la multiplication des représentations et délégations, trop souvent observée, et de créer des interactions entre économie et culture, ainsi que de favoriser la mise en place de missions à l'étranger porteuses de projets plus larges;
- De renforcer le rôle culturel de Bruxelles au titre de Capitale de l'Europe; Bruxelles incarne une puissante dynamique européenne, cosmopolite, dont les institutions culturelles ne profitent pas assez. Il convient, dans cette perspective, d'accentuer l'aspect francophone de cette capitale, au sein de la Francophonie. Par ailleurs les institutions culturelles bruxelloises ne profitent pas assez de la manne financière européenne pour faire rejaillir une production culturelle européenne bruxelloise sur le public cosmopolite et pluriel qui y réside. Le français à Bruxelles est la langue de référence, y compris pour ceux dont il n'est pas la langue maternelle. Elle constitue donc un pôle culturel de premier plan dans ce qu'il est convenu d'appeler la Francophonie internationale avec laquelle elle entretient des relations étroites.

J. La recherche

J1. Contexte

Il est essentiel de soutenir la recherche et l'innovation, facteurs déterminants pour améliorer la compétitivité de notre économie.

En mars 2000, les différents Etats membres de l'UE ont décidé de s'engager à devenir d'ici à 2010 "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ...".

La Belgique s'est, de son côté, engagée à consacrer 3% de son PIB à l'horizon 2010 à la recherche et au développement un tiers de l'effort devant être pris en charge par le secteur public et deux tiers par le secteur privé. L'atteinte d'un tel objectif en Communauté française et en Région wallonne demanderait un accroissement budgétaire de l'ordre de 50%

La distinction opérée entre la recherche fondamentale (Communauté) et appliquée (Région), outre son caractère parfois théorique, conduit à un développement entre entités communautaire et régionales à plusieurs vitesses. L'éparpillement des compétences entre niveaux fédéral, communautaire et régional dessert la politique en matière de recherche scientifique.

Le chercheur connaît actuellement en Communauté française une multiplicité de statuts, de situations matérielles et pécuniaires, ses perspectives futures quant à une éventuelle carrière dans ce secteur sont elles aussi très variables.

J2 Bilan :

- La Communauté française a profité durant cette législature d'une embellie budgétaire très importante, et certains secteurs de notre enseignement supérieur ont pu être refinancés, comme la recherche scientifique : près de 25 % entre 2006 et 2009.
- En 1996, le FNRS présentait un plan de développement : augmenter le nombre de chercheurs aux différents stades de leur carrière, leur donner les moyens d'accomplir leur travail dans de bonnes conditions, permettre aux jeunes chercheurs les plus brillants de créer leur propre équipe et attirer en CF les meilleurs chercheurs (expatriés ou étrangers). La réalisation de ce Plan a pu s'effectuer de 2006 à 2009.
- Un financement conjoint Région wallonne / Communauté française a été mis en place pour le FRIA (Fonds pour la recherche dans l'industrie et l'agriculture), profitant de la double casquette Région wallonne / Communauté française de la ministre CDH.
- Une telle collaboration n'a jamais eu lieu avec la Région bruxelloise, alors que le ministre de la Recherche scientifique y est également CDH.
- Depuis 2009, pour chaque projet FIRST (Formation et Impulsion à la Recherche Scientifique et Technologique) retenu par la Région wallonne, la CF octroiera 25.000 € supplémentaires, pour remplacer le promoteur du projet dans sa charge d'enseignement. Ce qui ne concerne donc que les Hautes Ecoles qui proposent une section type long technologique (= les ingénieurs industriels).
- Pour répondre aux nombreuses critiques du MR, la ministre a complété en toute dernière minute son décret fourre-tout de février 2009 par un dispositif en faveur des "Spin off in Brussels" (SOIB), programme d'aide à la création de spin-off en Région bruxelloise.
- Au niveau valorisation de la recherche, il faut constater les maigres performances obtenues en matière de brevets, d'innovation dans les entreprises, de création de spin-offs.

Le MR propose

- Veiller à coordonner une politique scientifique cohérente et pertinente en Belgique. Il faut que nos équipes de recherche puissent conserver une légitimité et une visibilité essentielles au maintien d'une recherche scientifique de qualité en Belgique.
- Les fusions entre universités et l'absorption du type long non universitaire dans les universités vont obliger à repenser tout le système de financement de notre enseignement supérieur.
Une plus grande place pourrait être accordée à la place réelle de la recherche scientifique.
- Il faut encourager la recherche scientifique dans les établissements d'enseignement supérieur non universitaire et leur en donner les moyens budgétaires.
- Diminuer de 21% à 6% la TVA sur toutes les fournitures et infrastructures mobilières ou immobilières ayant trait à la recherche scientifique et au développement (sources papier et électroniques, matériel scientifique de recherche,

rénovation et construction de bâtiments...); pour les universités, assujettir à la TVA les contrats de prestation pour tiers.

- Harmoniser les différents statuts du chercheur au sein de nos établissements d'enseignement supérieur.
- Encourager l'esprit d'entreprendre durant la scolarité et renforcer l'attractivité des carrières scientifiques.
- Encourager la mobilité des chercheurs tant géographique qu'entre la carrière scientifique et les entreprises, et valoriser les jeunes chercheurs sur le marché de l'emploi.

K. Nos priorités institutionnelles

La création de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un projet d'avenir pour les Bruxellois Francophones et les Wallons

Les Bruxellois défendant Bruxelles en tant que région à part entière, savent pertinemment que la survie de leur région, comme entité fédérée égale aux autres, n'est possible que si politiquement, économiquement, culturellement, les liens avec la Wallonie sont renforcés.

Les Wallons savent que Bruxelles constitue une formidable vitrine ouverte sur le monde. A cet égard, Bruxelles, capitale de l'Europe, représente pour ses intérêts une opportunité unique.

Les constats économiques sont patents pour démontrer que les deux Régions doivent impérativement mener de concert leurs politiques économiques.

La multiplication des institutions pour les Francophones – Communauté française, Région wallonne, Région bruxelloise, Commission communautaire française ne permet plus à quelque 4.400.000 Wallons et Bruxellois de s'identifier à un pouvoir politique décidé à assumer leur destin.

L'éparpillement des compétences entre les différents niveaux de pouvoir a affaibli les politiques gérées par les institutions francophones.

L'espace francophone culturel, économique et social est constitué par la Communauté française, ainsi que par les Régions wallonne et bruxelloise.

La création de la Fédération Wallonie-Bruxelles répond donc à un besoin d'équilibre au sein de l'Etat belge face à la Communauté/Région flamande qui s'organise en Etat flamand.

En effet, au fil de ces réformes institutionnelles, l'Etat belge évolue au-delà du fédéralisme. La Flandre souhaite imposer une option confédérale nette. Ce confédéralisme est un séparatisme qui ne dit pas toujours son nom.

Le MR refuse de s'engager dans le modèle flamand du confédéralisme, qui met en évidence notamment la communautarisation de certains pans de la sécurité sociale, et plus particulièrement des soins de santé, et tente à imposer un modèle de co-gestion de Bruxelles par la Flandre.

Les conséquences en seraient désastreuses pour Bruxelles : c'est ainsi qu'en effet selon son appartenance linguistique une famille ayant le même statut percevrait un remboursement de soins de santé différent; d'ores et déjà, l'acquisition d'abonnements STIB selon que l'élève fréquente ou non l'enseignement néerlandophone à Bruxelles ainsi que le régime d'assurance dépendance flamand (bien que facultatif à Bruxelles) démontrent que l'accentuation des disparités communautaires ne peuvent que renforcer les sous-nationalités et menacer la cohésion sociale à Bruxelles.

Bien au contraire, pour favoriser la prospérité économique et promouvoir une solidarité sociale, la constitution d'une Fédération apparaît vitale pour créer une richesse économique équivalente voire supérieure à celle de la Flandre, au départ de nos deux Régions.

Les analyses économiques concordent pour considérer qu'au-delà de l'aspect institutionnel, des relations privilégiées entre Bruxelles et la Wallonie sont de nature à créer les conditions d'un renouveau économique d'importance face aux défis de mondialisation du XXIe siècle.

Quelle que soit l'évolution de l'Etat belge, face à l'Etat flamand en gestation, la Communauté française doit se transformer en une Fédération Wallonie-Bruxelles, réunissant les deux Régions, Wallonie et Bruxelles, dont l'autonomie demeure pleinement garantie et qui est élargie à son espace économique naturel.

Cette Fédération vise à unifier sans nier les spécificités, sociales, économiques et culturelles de nos deux Régions : c'est la volonté politique de tous les responsables politiques francophones qui doit permettre d'imposer ce modèle institutionnel, composé d'institutions autonomes qui s'intègre dans le modèle fédéral belge.

Pour mettre en place ce projet vital pour l'avenir des Francophones, le MR formule trois propositions :

Créer un véritable Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Communauté française ne peut garantir une véritable union si elle ne repose pas sur des institutions revalorisées et unifiées.

Actuellement, des ministres du gouvernement wallon siègent au sein du gouvernement de la Communauté française mais aucun ministre du gouvernement bruxellois ne siège au sein du gouvernement de la Communauté française.

Ceci ne concourt pas assurément pas à renforcer les liens entre Bruxelles et la Wallonie, même si le fait que d'une part un seul ministre soit chargé des relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne et que d'autre part un seul ministre soit chargé du budget de la Communauté française et de la région wallonne constituent des pas dans la bonne direction.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être organisé idéalement de manière telle qu'il réunisse tous les ministres wallons et les ministres et secrétaires régionaux bruxellois francophones, qui sont membres du Collège de la Commission communautaire française.

Le Gouvernement francophone pourrait ainsi comporter douze membres, soit sept ministres du gouvernement wallon, trois ministres et secrétaires d'Etat régionaux francophones du gouvernement bruxellois, ainsi qu'un ministre uniquement membre du Gouvernement de la Communauté.

En ce qui concerne le Ministre-président du Gouvernement bruxellois, son rôle pivot devrait inciter à ce qu'il fasse partie du gouvernement francophone.

Cela constitue numériquement une réduction importante du nombre global de ministres au regard de la composition des exécutifs actuels.

Cette vision du gouvernement francophone permettrait de réunir sous une même "casquette" l'emploi et la formation, l'enseignement et la recherche scientifique, le patrimoine et la culture ...

Créer un véritable Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles serait élu au suffrage universel sur la base de trois collèges électoraux, au scrutin proportionnel : un collège électoral wallon, un collège électoral bruxellois, un collège électoral commun à la Wallonie et à la Région bruxelloise.

Les parlementaires issus du collège électoral wallon constituent le Parlement wallon, les parlementaires issus du collège électoral bruxellois constituent le Parlement bruxellois et les élus du collège commun siègent en fonction de leur domicile dans un ou l'autre Parlement régional.

Les parlementaires issus des trois collèges forment le Parlement de la Fédération.

Créer des complémentarités et des coordinations entre les politiques menées dans les deux Régions

Le gouvernement et le parlement de la Fédération gèrent pour l'essentiel les compétences actuelles de la Communauté française et les compétences régionales.

Dans ce cadre, il ne peut être question de régionaliser par exemple l'enseignement ou la culture : ces matières doivent continuer à être gérées selon les mêmes modalités dans l'espace Wallonie-Bruxelles.

Il est même souhaitable que la Communauté française recouvre l'ensemble de ses compétences dont elle a laissé l'exercice en 1993 à la Région wallonne ainsi qu'à la Commission communautaire française.

La Région wallonne et la Région bruxelloise demeurent compétentes pour toutes les matières liées à la gestion de l'espace public, l'aménagement du territoire, l'environnement, la mobilité, la politique économique.

Dans ces matières, la Fédération Wallonie-Bruxelles favorise la coordination et à la complémentarité des politiques régionales : elle veillera à ce que ces politiques n'engendrent pas des discriminations entre citoyens de la Fédération, où qu'ils soient établis. Le fait de faire siéger ensemble les ministres permet déjà d'assurer beaucoup plus de cohérence que celle qui a prévalu sous cette législature; par exemple, en matière de politique de la petite enfance, de création de crèches, de sports, de patrimoine et de culture, de développement économique et d'enseignement professionnel...

C'est ainsi que le MR préconise entre autres :

- de créer un Conseil économique et social commun pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - des synergies entre les services wallons et les services de la COCOF chargés de la politique des personnes handicapées;
 - des collaborations accrues entre les échevins et les bourgmestres des principales villes et communes de Wallonie et de Bruxelles (en matière de sécurité, d'urbanisme, de culture...).
- Le MR demande que les Région wallonne et bruxelloise mènent de concert un bilan de leurs politiques économiques et de l'emploi afin de dégager les nécessaires complémentarités entre les deux Régions.
 - Le MR considère que le développement économique d'une région est étroitement lié à celui de l'autre et que Bruxelles et la Wallonie doivent, dans la politique d'aide à l'investissement et de recherche d'investisseurs étrangers, se présenter de concert.
 - Au niveau de la politique de l'emploi, le MR demande que les organismes régionaux de placement de chômeurs (Actiris et Forem), les instituts de formation et les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle existant dans les deux régions développent des synergies afin de mieux analyser les besoins des employeurs de chaque région, d'identifier les formations qui doivent être communes et de favoriser des facilités de réinsertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi, qu'ils soient wallons ou bruxellois, par les organismes compétents de chaque Région.
 - Le MR propose que la Communauté française, la Région wallonne, la Commission communautaire française créent une Agence Wallonie-Bruxelles de la recherche scientifique. Une telle agence devrait rechercher toutes les synergies possibles avec la Région bruxelloise afin d'atteindre une masse budgétaire critique au niveau PIB pour s'atteler aux priorités dans le cadre d'une stratégie cohérente.
 - En ce qui concerne les sociétés régionales d'investissement, le MR propose de les réorganiser; des filiales spécialisées dans certains investissements communs à la Wallonie et à Bruxelles peuvent être créés.
 - La création d'une Agence Wallonie-Bruxelles pour l'information aux entreprises, assumant le rôle de vitrine économique des deux Régions.
 - Au niveau de l'enseignement des langues, il serait opportun de prévoir un régime identique au niveau des établissements d'enseignement primaire et secondaire en Wallonie et à Bruxelles, ce qui nécessitera une modification de la loi du 30 juillet 1963 relative au régime linguistique de l'enseignement.
 - Le MR propose également un rapprochement des politiques d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère menées respectivement en Wallonie et à Bruxelles par la mise sur pied d'un seul organisme compétent pour agréer et subsidier les associations actives dans le champ de l'intégration (fusion de la Direction Générale de l'Action Sociale et de la santé (DGASS) de la région wallonne et de l'organisme compétent COCOF).

L. Le sport

L1 CONSTAT

Le sport rassemble, éduque, améliore la santé, aide à l'intégration sociale et multiculturelle.

Le sport est une valeur universelle.

Dans notre pays, il est de loin le mouvement social le plus important. Il suffit de penser à ces milliers d'enfants et d'adolescents qui sont pris en charge par nos clubs et leurs volontaires, tous les jours et particulièrement en fin de semaine.

Mais le monde sportif reste un des parents pauvres de notre société.

On le sait, au-delà des médailles et des exploits sportifs et individuels de nos athlètes, le sport ne se porte pas bien dans notre pays.

Le découpage des compétences n'y arrange rien puisque le sport est une matière à la fois communautaire et régionale alors que les enjeux sont devenus européens voire mondiaux.

En Belgique, et en Communauté française particulièrement, la culture du sport n'existe pour ainsi dire pas. Il n'y a pas de dynamique de "mise en mouvement" dès le plus jeune âge et la "gym" fait souvent office de moment de détente voire de récréation à l'école. L'éducation physique n'a pas la noblesse des mathématiques ou des sciences, pourtant, elle devrait être un vecteur de réussite.

On ne reviendra pas ici sur les bienfaits premiers du sport tant ils sont connus mais pourtant peu pris en compte. En Belgique, à peine 43% des habitants font du sport au moins une fois par semaine contre 76% en Finlande, 72% en Suède ou 60% au Danemark.

L'émotion et la déception qui nous ont envahies au lendemain des Jeux Olympiques sont à la fois bien légitimes mais redondantes d'olympiade en olympiade.

Il ne peut être question de s'exprimer uniquement à propos des athlètes professionnels, il s'agit d'abord et avant tout d'être interpellé par notre condition physique, par notre (manque de) volonté personnelle de fournir un effort et par notre mentalité qui ne nous pousse pas à nous mettre en mouvement.

Si le niveau sportif d'un pays est un bon indicateur de l'état de santé global de celui-ci, alors nous savons que nous n'allons pas bien. Savez-vous que neuf européens sur dix considèrent que les principaux avantages liés à la pratique sportive sont justement l'amélioration de la santé physique et mentale ? Pourquoi dès lors, si nous en sommes convaincus, ne pratique-t-on pas plus de sport ? Probablement parce que nous n'en prenons pas le temps. Probablement aussi parce que nous n'y mettons pas les moyens.

Cela doit changer ! Nous devons tous nous mobiliser pour redonner un avenir sportif à la Belgique et à la Communauté française – Wallonie-Bruxelles. Nous avons la chance d'avoir de très grands champions qui depuis toujours ont porté haut nos couleurs, mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt : le chantier est immense.

Le **sport pour tous et à l'école**, en particulier pour nos jeunes, possède un double rôle d'intégration sociale et de santé publique. Il faut le soutenir, tant à l'école que dans les clubs amateurs et les opportunités sont multiples : profiter des garderies qui suivent la journée scolaire pour permettre aux élèves d'entretenir leur condition physique, multiplier les options "sport", profiter des périodes de délibération pour inviter les élèves à faire du sport, investir dans du matériel sportif dans les écoles, promouvoir la collaboration entre les clubs sportifs et les écoles, créer des compétitions sportives inter-écoles, encourager la mise en mouvement des jeunes et leur oxygénation en promouvant le vélo comme moyen de se rendre à l'école par exemple... Autant de pistes peu ou pas explorées.

Le **sport amateur** doit également être soutenu. Les jeunes doivent s'épanouir dans des clubs où, sous la houlette de coaches ou d'éducateurs compétents, on leur inculque le culte de l'effort, une mentalité de gagnant, un esprit d'équipe, de fair-play, de respect et de sacrifice tels que le sport seul peut apporter. Ces valeurs rejailliront au quotidien dans la vie de ces jeunes sportifs et ils les véhiculeront à leur tour. Cela implique de rémunérer des professionnels de l'encadrement mais également de soutenir les bénévoles dont l'assistance est irremplaçable.

Au niveau du **sport d'élite**, une idée doit faire son chemin, celle de l'excellence. Nous devons exiger l'excellence au niveau de l'engagement, du comportement et de l'hygiène de vie de nos sportifs professionnels. Ils sont des exemples et des ambassadeurs. Ils font rêver la jeunesse. On est en droit d'exiger cela de leur part. En contrepartie, nous devons leur fournir l'infrastructure, les moyens, l'assistance physique, technique et psychologique les meilleurs possibles.

Au niveau des infrastructures, par exemple, pour un pays comme le nôtre, créons un Centre national unique qui regroupera

nos meilleurs athlètes, nos meilleurs jeunes et les meilleurs coachs, toute discipline confondue et qui disposera de toutes les infrastructures nécessaires pour qu'ils s'y côtoient au quotidien. Un Centre national qui tirera tous les athlètes vers le haut, créera un esprit et des objectifs communs et dans lequel néerlandophones et francophones parleront un langage unique, celui de la performance, cela semble être un premier pas vers des résultats plus glorieux.

Nous pensons que ces avancées doivent être menées, dans chaque Communauté, par un seul et exclusif Ministre des Sports. Ce dernier veillera à travailler en coopération avec ses collègues de l'enseignement (sport à l'école) et de la jeunesse (sport amateur). Il veillera également à travailler de concert avec ses collègues des deux autres Communautés, avec les Régions et, bien sûr, avec le fédéral avec qui il faudra multiplier les contacts. Au niveau sportif proprement dit, nous plaidons pour la réalisation, si souvent promise, d'un véritable libre blanc du sport. Une sorte de recueil d'objectifs et de moyens à mettre en place pour y parvenir suivant le triptyque "repérer – former – récolter". D'autres possibilités sont possibles comme l'instauration d'un "tax shelter", à l'image de ce qui existe au niveau cinématographique, qui permettrait à des entreprises de déduire fiscalement un investissement placé dans des infrastructures sportives, par exemple ou dans la promotion du sport. Inciter le privé et multiplier les partenariats public-privé (PPP) seraient également des possibilités dans cette matière. Il s'agit d'une question de volonté, de temps et d'abnégation. Les sportifs sont nos premiers ambassadeurs. Ils engendrent la fierté et l'unité nationale. Ils font rêver les jeunes et font vibrer les aînés. Nous avons tous besoin de ce grand projet d'avenir. Il doit se mettre en place en parallèle avec notre candidature à l'organisation de la Coupe du Monde 2018. Cette dernière doit être un catalyseur d'émotion et de grandeur pour la Belgique.

Ces axes peuvent servir de tremplin à une refonte du "sport" et ce, avec la conviction forte que le sport est par nature une matière transversale qui intéresse toutes les autres (la santé, la sécurité sociale, les affaires étrangères, l'emploi...).

Il y a donc un défi, celui de promouvoir et faire reconnaître la pratique sportive comme un outil de prévention dans le domaine de la santé, comme un facteur participant à l'intégration sociale mais aussi comme une possibilité de développement économique.

Il faut donc oser une énergie nouvelle pour le sport en Communauté française.

L2 BILAN

Les valeurs qui sont inhérentes au sport et qui sont définies ci-dessus font cruellement défaut dans notre Communauté française. La majorité en place et les Ministres successifs qui se sont succédé à la gestion de ce portefeuille ont fait preuve d'immobilisme quand ils ne se sont pas totalement désintéressés de cette compétence.

Ainsi, au niveau des infrastructures sportives, par exemple, le budget qui leur est consacré n'a cessé d'augmenter depuis 2006 sans qu'aucun véritable cadastre de ces infrastructures ne soit réalisé. En d'autres termes, la majorité PS-cdH ignore ce dont elle dispose mais augmente irrationnellement les budgets pour construire plus et, en l'occurrence, disperser plus. La Cour des comptes a d'ailleurs relevé, dans un de ses précédents rapports, un certain nombre de manquements dans l'octroi des subsides de ce programme. Quant aux aspects concrets de ces infrastructures en Région wallonne, le Ministre Daerden a pour objectif de disperser les compétences et les athlètes en créant quatre centres sportifs pour les élites et espoirs sportifs francophones. Ce projet est aussi dispendieux au niveau financier qu'il est bancal d'un point de vue rationnel : c'est par la centralisation des compétences et non leur éparpillement que l'on maximisera notre potentiel francophone. L'objectif en la matière était visiblement de satisfaire les baronnies locales plutôt que de faire preuve de réelle ambition. Du côté de la Région bruxelloise, il y a nécessité de doter la ville d'un nouveau stade répondant aux critères internationaux de sécurité et d'aménagement, pour remplacer le bon vieux Stade Roi Baudouin, obsolète, si la Belgique veut avoir une chance d'être reçue comme pays organisateur du Mondial de football 2018. A ce jour, le Gouvernement bruxellois ne semble pas prêt à dégager une solution.

Pour en revenir aux strictes compétences de la Communauté française en matière sportive, il est évident que la majorité en place peut s'y voir montrer le carton rouge.

Ainsi en matière d'accès au sport, l'actuel Gouvernement PS-cdH de la Communauté française a formulé quelques propositions qui auraient pu être encouragées comme celle d'accorder une place plus importante à la commune en tant qu'acteur-ressource en matière de sport; cependant, à ce stade, le seul et unique projet concrétisé et visible, c'est le chèque-sport mis en place par le Ministre des Sports en faveur des publics particuliers (CPAS, allocataires, bourses d'études). Ce chèque est en fait la réponse "socialiste" au chèque sport et culture proposé au niveau fédéral par le MR.

L'investissement en matière de sport à l'école a été plus anecdotique encore. L'actuel Gouvernement PS-cdH a développé quelques projets de sport-études et initié une dizaine de projets-pilotes de doublement des heures de pratique sportive à l'école. Pour ces derniers, les résultats sont très positifs. Cependant, le Gouvernement ne semble pas enclin à poursuivre dans le sens d'une mise en mouvement et du développement de la condition physique de tous les jeunes. Nous le regrettons amèrement et, en suite d'une table ronde organisée sur ce sujet dans un établissement scolaire namurois, formulons quelques propositions fortes visant à redynamiser le couple sport-école. Pendant ce temps, certains bourgmestres MR ont, pour le plus grand bonheur et la santé des enfants de leur commune, élargi les plages horaires de pratique sportive sans pour autant empiéter sur les périodes réservées aux autres cours et réfléchissent à un retour de l'éducation physique comme discipline à part entière.

Enfin, la majorité PS-cdH a fait preuve d'un rare immobilisme en matière de lutte contre le dopage, de promotion des valeurs éthiques véhiculées par le sport, du soutien trop faible à la pratique du sport par les personnes handicapées et aux sportifs de haut niveau reconnus comme tels et pourtant trop faiblement soutenus dans leur investissement quotidien. La personnalité du Ministre en fonction, désintéressée et désinvestie, ne maîtrisant pas cette compétence et la partageant avec d'autres qui ne présentent pas le moindre rapport avec le sport est, en l'occurrence, directement à blâmer. Au même titre qu'une image néfaste auprès des jeunes sportifs qui n'incarne en rien les valeurs du sport que sont le goût de l'effort, la vie saine, la compétition ou encore l'excellence.

a. Infrastructures sportives

● Création d'un centre national du sport d'élite

Le sport d'élite belge souffre d'un manque évident d'infrastructures de qualité. Stades modernes et complexes sportifs de haut niveau font défaut au même titre que l'encadrement physique, diététique et psychologique. Afin de remédier à cela, d'aucuns ont proposé d'investir dans la création de plusieurs centres sportifs d'excellence qui seront chacun "spécialisés" dans différentes disciplines. Eparpiller les centres d'entraînement et investir dans de multiples infrastructures qui s'avèrent incomplètes sont encore deux manières d'affaiblir notre niveau. Au contraire, **le MR propose de rassembler les expertises et de créer un Centre national du sport d'élite. Financé par les Régions et le Fédéral, ce Centre national unique, basé sur le modèle français de l'INSEP, réunira en son sein les meilleurs athlètes. La profusion de talents réunis sur un même site développera l'envie, la motivation et tirera nos athlètes vers le haut.** Ces derniers, flanqués des meilleurs jeunes, des meilleurs coaches et des meilleurs préparateurs physiques et mentaux, toute discipline confondue, y disposeront des meilleures installations possibles. Le sport sera l'occasion de créer un esprit et des objectifs communs : néerlandophones et francophones réunis y parleront un langage unique, celui de la performance et du dépassement de soi dans un esprit d'éthique et de respect de l'autre.

● Cadastre et partager des infrastructures sportives

Nos infrastructures sportives, communales, provinciales, scolaires ou privées sont nombreuses et certainement pas utilisées de manière optimale. Il convient dans un premier temps d'en établir un cadastre global qui permettra, ensuite, de tendre vers une occupation maximale et donc une utilisation optimale de ces infrastructures. On constate trop souvent que les infrastructures sportives dont disposent les écoles sont vétustes ou inadaptées tandis qu'un centre sportif se situe dans un rayon proche du bâtiment scolaire et n'ouvre parfois au public ou aux clubs sportifs que le soir. Cela engendre une inadéquation entre les besoins des professeurs et des élèves et les infrastructures à la disposition de ces derniers. **Pour les écoles qui ne disposent pas du matériel ou des infrastructures nécessaires, il est important d'optimiser le partage des infrastructures entre écoles et centres sportifs.** Parallèlement, il ne devrait pas être inconcevable qu'un club sportif ou des particuliers bénéficient des installations sportives des écoles quand celles-ci le permettent. Il faudra en tous cas veiller à doter un maximum d'écoles d'installations sanitaires permettant aux élèves de se doucher après le cours d'éducation physique. Une belle occasion serait saisie en imposant ce type d'aménagements dans le cadre des partenariats public-privé pour les écoles qui devraient commencer en 2010 (rénovation et construction d'écoles).

● Investir dans la création d'un grand stade national multifonctionnel

Capitale de l'Europe, Bruxelles ne possède pas de stade répondant aux normes optimales de l'UEFA. Il convient aujourd'hui d'avoir plus d'ambitions pour la création d'un stade digne de ce nom dans capitale de l'Europe. Le Mouvement Réformateur s'est exprimé clairement en faveur du site de Schaerbeek Formation qui présente à la fois les avantages d'être facilement accessible et de très grande surface. Comme cela existe partout ailleurs en Europe, **un projet ambitieux de création d'une arène qui mêlerait à la fois sport et culture, qui pourrait comporter restaurants et commerces ainsi qu'accueillir des concerts ou autres événements** de ce type manque cruellement en Belgique. Nous sommes clairement favorables à la création de cet écrin qui deviendrait un symbole du sport belge que n'est malheureusement plus le Stade Roi Baudouin. Ceci s'inscrit bien sûr également dans la perspective de la Coupe du Monde 2018 dont notre pays est, en partenariat avec les Pays-Bas, candidat à l'organisation.

b. Sport à l'école

● Associer au cours d'éducation physique des éléments d'hygiène et de diététique

Aujourd'hui, 9% des adolescents sont obèses tandis que 19% des 10-12 ans sont en situation de surpoids. Outre l'exercice physique, nécessaire mais insuffisant en terme d'horaire scolaire, proposé lors du cours d'éducation physique, il importe de **sensibiliser les élèves à l'éducation à l'alimentation et à l'hygiène du corps au sens large.** De manière très pragmatique, cela passe également par la possibilité qui doit être donnée aux élèves de se doucher à l'issue de l'exercice physique. De manière plus large, il convient de revoir de fond en comble le programme du cours d'éducation physique pour en faire un cours à part entière avec ses règles théoriques et pratiques.

● Permettre le détachement pédagogique des professeurs d'éducation physique

Dans les secteurs culturels ou sociaux, les détachements pédagogiques d'enseignants sont fréquents. Il leur est permis, notamment, de mettre de côté temporairement leur emploi d'enseignant, en gardant les conditions de leur contrat d'enseignant en Communauté française, afin de venir aider une organisation de jeunesse, une asbl culturelle ou autre. **De nombreux organismes subventionnés font appel à ces détachements tandis qu'ils permettent aux enseignants qui le désirent de "faire autre chose" temporairement.** Le MR propose de permettre aux professeurs d'éducation physique d'obtenir des détachements du même ordre et aux mêmes conditions, dans des clubs sportifs, pour l'encadrement de (jeunes) sportifs, dans des centres sportifs...

● Instauration d'éléments de psychomotricité dans le fondamental

Les lacunes physiques dont font montre certains élèves à l'adolescence trouvent généralement leurs racines durant la petite enfance. **Inculquer, dès le plus jeune âge, des éléments de psychomotricité devrait être une priorité dans l'enseignement maternel mais également au cours des premières années de primaire.** Ceci peut ne pas être l'apanage des professeurs d'éducation physique mais pourrait être la responsabilité des instituteurs/trices. C'est la mise en mouvement qui doit être au cœur du projet scolaire.

- **Tendre vers l'introduction, dans le primaire, d'un après-midi sportif par semaine**

L'idée est de consacrer, en plus du traditionnel cours d'éducation physique, un après-midi par semaine à la pratique du sport. **Bénéfique pour les élèves, il pourrait être consacré à des fondamentaux de psychomotricité, à l'enseignement de certains sports, à l'entretien de la condition physique, à l'apprentissage de certains éléments d'hygiène et de diététique.**

- **Faire en sorte que tous les professeurs d'éducation physique possèdent le brevet de premiers secours**

Le cours d'éducation physique est probablement celui qui demande la plus grande dépense d'énergie tout en comptant les risques habituels liés à la pratique du sport (chutes, foulures, blessures, malaises...). La plupart des professeurs d'éducation physique ne possèdent pas les moyens de réagir en cas de problème grave survenant sur le terrain. **Le brevet de premiers secours est une garantie indispensable afin de protéger la santé des élèves.**

- **Réinstaurer la compétition interscolaire**

Par définition, le sport est une matière de compétition. Contre le temps, contre soi-même, contre un ou plusieurs adversaires, individuellement ou en équipe, la possibilité de gagner ou de perdre est présente. Elle fait partie des valeurs du sport, au même titre que le fair-play. La présence même de la compétition intègre la volonté, l'enthousiasme, l'engouement, l'envie de se dépasser et de réaliser une performance, quel que soit le niveau. On assiste aujourd'hui à un lissage manifeste de ces valeurs que l'on met de côté pour des raisons égalitaristes qui n'ont pas vocation à exister dans l'essence même du sport. On ne peut déboucher constamment sur des résultats nuls ou des ex aequo. A ce niveau, le sport est un excellent mode de préparation à la vie en général. Il forge une mentalité ambitieuse. **Nous proposons de réintroduire la compétition interscolaire ou parascolaire (championnats inter écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...).** En outre, représentant son école, l'élève s'y identifiera de manière plus intense ce qui améliorera le civisme de son comportement au quotidien, au sein même de l'établissement scolaire. Ceci doit également être élargi à l'enseignement supérieur et il importe de favoriser les compétitions interuniversitaires notamment.

c. **Sport pour tous**

- **Procéder à la réalisation d'un audit de l'ADEPS**

L'ADEPS et son pendant néerlandophone, le BLOSO, sont des organismes fondamentaux dans l'organisation du sport belge. Le **fonctionnement** de l'ADEPS, les éventuelles nominations qui y sont proposées ou encore la **rentabilité** des différents centres pourraient peut-être se voir maximisés. Leur **efficacité**, notamment dans le cadre de la détection de talents, pourrait être améliorée. De ce fait, nous demandons la réalisation d'un audit de l'ADEPS afin d'en maximiser les capacités et l'organisation.

L'ADEPS doit redevenir cet outil au service du sport et de l'éducation physique avec l'ambition d'être au service du sport pour tous mais aussi du sport de haut niveau.

- **Défiscalisation des affiliations sportives**

Le sport est un garant de bonne santé mentale et physique. Pratiquer un sport régulièrement oxygène le corps et l'esprit et est un vecteur de vie saine. Le sport et l'activité physique en général sont donc des éléments susceptibles d'économies d'échelles au niveau des soins de santé, notamment. C'est pourquoi, en vue d'encourager la pratique régulière du sport, nous proposons la **défiscalisation des affiliations sportives**. Parallèlement ou à défaut, faire en sorte que la sécurité sociale intervienne pour garantir la **gratuité de la visite médicale annuelle** obligatoire dès lors que l'on est affilié à une fédération nous semble également être une position intéressante.

- **Augmentation du budget alloué au sport en Communauté française**

Les financements alloués au sport en Communauté française représentent plus ou moins 0,45% du montant total du budget. Nous proposons très simplement de les **augmenter de manière substantielle ce qui représentera, à termes, une économie en matière de soins de santé** notamment. Au Canada, 1% du budget est consacré aux infrastructures sportives tandis que le Danemark consacre 2,5% de son budget au sport. Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions pour le sport en Communauté française et tendre vers les 1%.

De leur côté, les Régions doivent également concentrer de nouveaux moyens pour les infrastructures.

- **Encourager les programmes de sensibilisation à la pratique sportive et la nourriture saine**

Si les libéraux n'ont pas coutume d'intervenir dans la sphère privée pour influencer les choix de vie et d'alimentation des citoyens, le MR souhaite néanmoins soutenir **les programmes de type "Manger-Bouger"** qui sensibilisent à la pratique sportive et à l'alimentation saine. Ces deux facteurs sont des vecteurs importants de bien-être et, eux aussi, pourront influencer le citoyen à faire du sport au même titre que les efforts réalisés en matière de défiscalisation des affiliations sportives.

- **Améliorer le statut des personnes actives dans les clubs et les fédérations**

A l'heure où 400.000 bénévoles du secteur sportif se mobilisent pratiquement quotidiennement, tout doit être fait pour **améliorer le statut de ces personnes actives dans les clubs et fédérations**, par exemple en obtenant une dérogation sectorielle via une augmentation du plafond de défraiement forfaitaire et un régime simplifié en termes de charges sociales. Ainsi, pourquoi ne pas permettre à ces bénévoles de déduire librement leurs frais de recyclage, de formation, de documentation, de matériel spécifique qu'ils supportent aujourd'hui sur leurs revenus nets ? Le soutien aux bénévoles va de pair avec un souhait de professionnalisation des acteurs du sport à laquelle nous faisons référence ci-dessous.

- **Améliorer l'accessibilité au sport des personnes handicapées**

Le handisport doit également être **plus soutenu** que ce qu'il n'est en l'état. Ceci ne se concevra qu'en établissant un état

des lieux concernant l'accessibilité aux moins valides des infrastructures existantes ainsi qu'en investissant dans la pratique des sports adaptés et en permettant l'utilisation d'un matériel spécifique. Il y a lieu de décliner les différents sports (tennis, basket, rugby, tandem, voile) selon le type de handicap dont est atteint la personne : physique, mental, problèmes de surdité, de malvoyance...

Nos élites à mobilité réduite doivent également être soutenues, valorisées et accompagnées dans leur pratique sportive de haut niveau.

- **Apporter des solutions à la problématique du transport des jeunes**

La pratique d'un sport chez un jeune dépend en partie de la proximité du club dont il fait partie par rapport à son domicile. Si bien des parents font énormément de sacrifices pour permettre à leur progéniture de s'épanouir dans la pratique sportive, d'autres ne font pas cet effort ou ne sont simplement pas en mesure de le faire pour des raisons notamment professionnelles. Il convient donc d'**encourager la pratique sportive en améliorant et en personnalisant au maximum les transports publics en direction du lieu de pratique sportive**. Le transport ne peut être un élément discriminant négativement les jeunes quant à la pratique d'un sport. D'un point de vue plus particulier, le transport est un problème particulièrement important et dévoreur d'énergie pour les élèves qui pratiquent un sport à un haut niveau et qui cumulent plusieurs allers-retours par jour entre l'école et leur lieu d'entraînement.

d. Sport d'élite

- **La professionnalisation des acteurs du sport**

Nous soutenons d'abord la professionnalisation des acteurs du sport. Au-delà, bien sûr, des athlètes, il revient que des coaches, des préparateurs physiques, des médecins du sport exercent leurs activités à titre complémentaire voire même bénévole. Nous pensons que **l'encadrement doit se professionnaliser** comme c'est le cas dans les pays qui nous entourent. A ce niveau, la création d'un Centre national du sport d'élite permettra de centraliser ces acteurs du sport et donc, finalement, d'en limiter le nombre. Nous avons également besoin de professionnels à un niveau plus décentralisé, dans les Centres ADEPS notamment. Tout l'encadrement ne doit pas nécessairement y être professionnel mais nous devons y limiter l'amateurisme qui y règne parfois.

- **Permettre un tax shelter du sport**

Au niveau de l'industrie cinématographique, le principe du "tax shelter", visant à instaurer des **déductibilités fiscales aux entreprises privées** qui investissent dans des films ou des réalisations, fonctionne particulièrement bien. Nous proposons d'étendre ce système à des entreprises privées **soucieuses de défendre et d'encourager un sportif en particulier, une équipe, un club, la création d'infrastructures, la participation à un partenariat public-privé en matière de sport...**

- **Soutenir la candidature à l'organisation de la Coupe du Monde 2018**

Toutes les forces vives, publiques et privées, institutionnelles et économiques, doivent soutenir cette candidature ambitieuse. Il est évident qu'en termes d'image et d'intérêt économique pour notre pays et en particulier pour notre Communauté française, l'organisation de cette Coupe du Monde représente un événement majeur. **La Coupe du Monde est le second événement sportif mondial en termes d'importance, après les Jeux Olympiques**. A tout niveau de pouvoir, toutes les forces politiques et économiques belges doivent se mobiliser en faveur de cette candidature.

Bonne
gouvernance
et Fonction
publique

Finances
publiques

Santé

Jeunesse

Aide
à la jeunesse

Enseignement

Enseignement
non-obligatoire

Accueil de la
petite enfance

Culture

Recherche

Priorités
institutionnelles

Sport

découvrez les grands axes que défendent
nos candidats en vidéo sur :
www.reinventons.be

liste
MR 8
RÉINVENTONS L'AVENIR